

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39^e SEANCE

Séance du Vendredi 4 Décembre 1981.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3598).
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 3598).
3. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3598).

Défense (p. 3598).

MM. Charles Hernu, ministre de la défense; Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital); Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires); Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances (essences).

Suspension et reprise de la séance.

* PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

MM. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section commune); Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section forces terrestres); Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section gendarmerie); Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section air); Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section marine); Yvon Bourges, Louis Longequeue, Jacques Genton, Albert Voilquin, Serge Boucheny, Philippe Machefer, le ministre.

Art. 44 (p. 3627).

MM. Charles Ferrant, le ministre.

Amendements n°s 518 et 519 de M. Yvon Bourges et n° 505 de M. Louis Longequeue. — MM. Yvon Bourges, le ministre, Louis Longequeue. — Retrait.

★ (1 f.)

MM. Jacques Genton, le ministre, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Adoption de l'article.

Art. 45 (p. 3628).

Crédits des articles 47 et 48. — Adoption (p. 3628).

Suspension et reprise de la séance.

Postes et télécommunications (p. 3629).

MM. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.; Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Georges Dagonia, Jean Béranger, Charles Ferrant, Louis Lazuech, Fernand Lefort, Rémi Herment.

Sur les crédits de l'article 47 (p. 3644).

MM. François Collet, le ministre, le rapporteur spécial, Pierre Ceccaldi-Pavard.

Adoption des crédits.

Sur les crédits de l'article 48 (p. 3645).

Adoption des autorisations de programme.

MM. Jean Béranger, le rapporteur.

Rejet, au scrutin public, des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Renvoi pour avis (p. 3646).
5. — Transmission d'un projet de loi (p. 3646).
6. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3646).
7. — Ordre du jour (p. 3646).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. En application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat le texte d'une décision du 3 décembre 1981 par laquelle le Conseil constitutionnel a rejeté une requête concernant l'élection sénatoriale qui s'est déroulée, le 27 septembre 1981, dans le département du Var.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel sera publiée au *Journal officiel*, à la suite du compte rendu de la présente séance.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales :

Défense.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'entretien et le développement de notre outil militaire s'accomplissent chaque année à travers un budget, le budget de la défense. L'examen de celui-ci permet au Parlement de décider des efforts que doit consentir la nation pour sa défense en application d'une politique que propose le Gouvernement.

Exposer cette politique revient traditionnellement au ministre présentant son budget. Je ne me déroberai pas à cette tradition et concentrerai mon propos sur les principes et les grands axes de notre politique de défense qui, me semble-t-il, retiennent plus naturellement l'attention de votre Haute Assemblée que la lecture détaillée des chapitres budgétaires.

Quelles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les caractéristiques principales de la politique que le Gouvernement entend mener en matière de défense?

Elles tiennent, si je puis dire, en deux phases essentielles : préserver et développer notre outil de défense, le servir dans un esprit nouveau.

Préserver et développer notre outil de défense est une nécessité absolue pour faire face aux dangers d'un monde où les déséquilibres sont appelés à se creuser dans les années à venir. L'opinion l'a d'ailleurs bien compris : les mots d'ordre neutralistes ont peu d'écho dans notre pays, alors que l'attachement à notre force de dissuasion nucléaire indépendante et la fidélité à nos alliances sont autant de principes sur lesquels la grande majorité des Français ne veulent pas revenir. Ils fondent aussi la politique du Gouvernement telle qu'elle s'exprime à travers ce projet de budget.

Mais il importe, me semble-t-il, de replacer le budget dans le temps pour mieux en comprendre les caractéristiques principales. Revenons donc six mois en arrière.

Qu'ai-je trouvé en arrivant rue Saint-Dominique, le 23 mai dernier? Un outil militaire d'une qualité certaine, forgé par le général de Gaulle et se modernisant suivant la ligne tracée par une loi de programmation militaire votée en 1976 et s'achevant normalement en 1982.

Cet héritage, présentant des aspects très positifs dans le domaine nucléaire, souffrait malheureusement de lacunes graves au niveau de l'équipement des forces classiques. Ces lacunes, conséquences des retards accumulés dans l'exécution de la loi de programmation, ne permettaient pas de mener cette loi à son terme en 1982.

Dans ces conditions, j'ai proposé à M. le Premier ministre, qui l'a accepté, que le Gouvernement se donne une année supplémentaire pour atteindre tous les objectifs fixés par la loi. L'année 1982 ne sera donc pas séparée de 1983. Les deux exercices formeront un tout, et ce qui ne pourra être fait en 1982 le sera en 1983.

Que se passera-t-il au-delà de 1983? Une nouvelle loi de programmation? Sans doute. Plus exactement, une loi de planification militaire s'étendant sur cinq ans, de 1984 à 1988. Pourquoi ce changement d'appellation et ce changement de durée? Ce n'est pas, vous l'imaginez bien, par simple souci de changer, ici un terme, là une date, de façon à masquer une reprise pure et simple des méthodes de nos prédécesseurs. Non, il y a une raison plus profonde. La planification militaire, j'y insiste, ne doit pas être séparée de la planification générale, car la notion de défense est elle-même une notion globale. C'est là aussi le meilleur moyen de réaliser ce couple, cette entente entre la nation et son armée. C'est pourquoi il est bon que la planification militaire et la planification générale du pays soient harmonisées et connues ensemble des Françaises et des Français.

Pour ma part, je compte proposer au Gouvernement et au Président de la République un projet de loi de planification militaire qui fixera des objectifs précis en matière de programmes d'armement, certes, mais qui sera aussi précis quant aux objectifs d'entraînement, de rénovation des casernements, de fonctionnement, de vie courante des unités.

Je n'approfondirai pas davantage ce sujet qui fera l'objet d'un débat au Parlement à la session de 1983 lorsque lui sera présenté ce projet de loi.

Mais je reviens — car c'est ce que vous attendez — à l'immédiat : mon budget pour 1982.

Le projet de budget s'élève à 122 855 millions de francs en crédits de paiement, abstraction faite des pensions de retraite qui, avant 1977, étaient supportées par le budget de l'économie et des finances. Par rapport au budget de 1981, défini dans les mêmes termes, l'augmentation est donc de 17,63 p. 100.

Si l'on rapporte l'enveloppe budgétaire au produit intérieur brut marchand — le P. I. B. M. — ce budget représente 3,895 p. 100 contre 3,85 p. 100 en 1981. Cet effort se poursuivra en 1983 puisque M. le Premier ministre a décidé que le budget de la défense atteindra au moins 3,94 p. 100 du P. I. B. M. en 1983.

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 72 442 millions de francs; elles progressent de 12,5 p. 100 par rapport au montant de 1981. Cette progression est, certes, plus faible que celle des crédits de paiement, mais ce décalage est explicable.

Au cours des quatre dernières années, les autorisations de programme du titre V ont crû à un rythme particulièrement rapide : plus 25 p. 100 par an en moyenne. Ce phénomène a correspondu au lancement des programmes majeurs d'armement, gros consommateurs d'autorisations de programme, avant de l'être de crédits de paiement. Aujourd'hui ces programmes arrivent à maturité et demandent plus de crédits de paiement que d'autorisations de programme.

En tout état de cause, cette évolution ne nous empêche pas de concentrer notre effort sur ce qui est la priorité du Gouvernement en matière d'équipement, c'est-à-dire — faut-il le préciser? — les forces nucléaires de la France.

Voyons ce que représente cette priorité ainsi accordée à nos forces nucléaires.

Le projet de budget traduit cette priorité absolue de l'effort que nous avons voulu. Les crédits consacrés aux forces nucléaires s'élèveront à 20 135 millions de francs d'autorisations de programme et 16 994 millions de francs de crédits de paiement.

Les autorisations de programme connaissent une progression sensiblement plus forte que l'ensemble du titre V — plus 20 p. 100 contre plus 12,5 p. 100 — et leur part dans le total du budget d'équipement s'élève donc, passant de 25,9 p. 100 à 27,8 p. 100.

En crédits de paiement, la progression est de 18,3 p. 100, ce qui maintient la part du titre V consacrée aux forces nucléaires à 30 p. 100.

A cet égard, j'insisterai sur le fait que les autorisations de programme prévues pour la force océanique stratégique, composante essentielle de la dissuasion nucléaire française, s'élèvent à 3,6 milliards de francs, en hausse de 30 p. 100 sur 1981.

Cette progression traduit la poursuite de la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, *L'Inflexible*, qui entrera dans le cycle opérationnel en 1985 en étant équipé du nouveau missile M4 à têtes multiples.

La force océanique stratégique doit préparer également la refonte des S. N. L. E. qui accueilleront les nouveaux missiles M4 à partir de 1987.

En ce qui concerne la composante terrestre stratégique du plateau d'Albion, dès la fin de 1982, les deux escadrons seront dotés de fusées S3 plus puissantes. A cette date, les silos auront été, pour leur part, comme l'on dit « durcis » afin de réduire leur vulnérabilité face à une éventuelle première frappe.

Le Président de la République a clairement et textuellement indiqué que « la France n'hésitera pas à compléter son armement de dissuasion ». Cette volonté politique s'est concrétisée dans les orientations stratégiques du dernier conseil de défense, que je voudrais maintenant préciser.

Le septième S. N. L. E. qui sera mis en service en 1994 — je ne l'ai pas dit à l'Assemblée nationale, je l'annonce devant le Sénat — sera un sous-marin dit « de nouvelle génération », doté d'un système d'armes optimisé. Du fait des délais importants d'études et de réalisation, 100 millions de francs en autorisations de programme sont prévus à cet effet dès l'année prochaine.

En ce qui concerne le nouveau système d'armes stratégiques constitué de missiles sol-sol balistiques mobiles — les SX — 170 millions de francs sont inscrits au budget. J'ajouterai que ce système succédera aux Mirage IV dotés du missile air-sol moyenne portée lorsqu'ils seront retirés du service.

Quant au Hadès, successeur du Pluton, 50 millions de francs en autorisations de programme seront consacrés en 1982 aux premières études. Ce missile, grâce à sa portée accrue, nous garantira une plus grande souplesse dans la décision d'emploi. J'ajoute qu'une agression éventuelle contre ce système d'armes représenterait, bien évidemment, une agression majeure susceptible — je pèse mes mots — de déclencher la mise en jeu de la dissuasion nucléaire.

Enfin, notre réseau de transmissions avec les diverses composantes de la force nucléaire stratégique sera « durci » face à ce que les spécialistes appellent l'impulsion électromagnétique provenant de l'explosion d'armes nucléaires, notamment en haute atmosphère ; c'est vrai, monsieur Bourges. Le Gouvernement sera ainsi sûr qu'en toutes hypothèses ses ordres seront achevés.

Je viens de parler des forces nucléaires et j'ai tenu, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à développer devant vous, ce qui n'avait pas été fait jusque-là, les déductions du dernier conseil de défense.

M. le président. Nous vous en remercions, monsieur le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Les forces classiques ne seront pas pour autant délaissées et leurs matériels d'armement continueront d'être modernisés en exécution de la loi de programmation 1977-1982.

Ainsi, sans entrer dans le détail des commandes prévues pour 1982, l'armée de terre poursuivra son équipement en blindés avec une commande de 50 AMX 30, 102 AMX 10, 270 véhicules de l'avant blindés — V. A. B. — et, en armement anti-aérien, avec la commande de 21 batteries Roland. Quant au fusil d'assaut, 43 000 exemplaires en seront commandés. Cet effort, comme je vous le disais, se poursuivra en 1983, faisant écho, si j'ose dire, au budget de 1982, afin d'atteindre les objectifs de la loi de programmation, voire de les dépasser, pour l'AMX 30, le V. A. B. et le F. A. M. A. S.

L'armée de l'air commandera, en 1982, vingt-cinq Mirage 2000 et, en 1983, c'est au moins trente commandes de cet appareil qui seront inscrites au budget. Elle aura atteint alors les objectifs fixés par la programmation quant au nombre des

avions de combat, compte tenu des commandes de Mirage F1 que le précédent gouvernement — vous le savez bien, monsieur Bourges — avait substituées aux commandes du Mirage 2000. J'ai hérité de la situation et ce n'est pas à vous que je l'apprendrai.

Quant à la marine, elle poursuivra ses constructions nécessairement étalées sur plusieurs années. Les dix commandes de bâtiments en 1982, dont un sous-marin nucléaire d'attaque et deux corvettes anti-sous-marines, seront complétées en 1983, notamment par la commande d'une corvette anti-aérienne, deux patrouilleurs et deux bâtiments antimines.

Comme vous pouvez en juger, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à l'heure où des pays voisins stabilisent, voire diminuent l'effort budgétaire qu'ils consentent au profit de leur défense, la France démontre qu'elle entend se donner les moyens de l'indépendance nationale.

Hier, recevant rue Saint-Dominique une importante délégation des Etats-Unis d'Amérique, j'entendais les collaborateurs directs de M. Alexander Haig dire que la France, qui n'appartient pas à l'O.T.A.N., est le pays qui accomplit le plus gros effort pour sa défense en Europe occidentale.

Mais l'effort dans lequel nous sommes engagés, qui doit aboutir à maintenir la qualité de notre outil militaire, ne peut réussir s'il néglige d'associer tous les personnels, tant civils que militaires, qui concourent pleinement à notre défense.

A quoi serviraient, en effet, ces matériels complexes, coûteux, s'ils n'étaient servis par un personnel de qualité, compétent et, qu'il soit civil ou militaire, animé par un véritable esprit de défense ?

C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ce budget comporte des mesures substantielles en faveur des personnels ; j'ai tenu aussi à ce que les premières décisions réformant le contenu du service national y trouvent leur traduction financière.

Vis-à-vis des personnels, le premier devoir du ministre de la défense est de participer, avec le Premier ministre et tout le Gouvernement, à la bataille pour l'emploi. C'est aussi, pour lui, un impératif stratégique. D'ailleurs, comment pourrais-je m'en désintéresser alors que mon ministère emploie 577 000 personnels militaires et 144 000 personnels civils ?

Comment pourrais-je oublier que l'industrie d'armement, qui vend 40 p. 100 de sa production à l'étranger, emploie directement 30 000 personnes et qu'elle a créé en moyenne 5 000 emplois par an au cours des cinq dernières années ? Comment pourrais-je négliger les 180 000 travailleurs qui, dans les branches du bâtiment, du textile, de la construction mécanique, etc., travaillent pour la défense ?

C'est donc l'effet d'une volonté certaine que de privilégier, dans ce projet de budget, les dépenses qui ont un impact immédiat sur l'emploi et, en premier lieu, les dépenses d'équipement ; celles-ci progressent plus vite que les dépenses de fonctionnement.

Mais la lutte pour l'emploi, c'est aussi, bien évidemment, la création directe d'emplois. Ce budget, qui en enregistre 1 681, est, à cet égard, le plus favorable depuis vingt ans — j'ai examiné les chiffres, et je crois ne pas pouvoir être démenti.

Je ne détaillerai pas ici les emplois nouveaux. Mais j'insisterai sur l'importante mesure qui accompagne cette création nette, à savoir l'ouverture de 11 589 postes d'ouvriers d'Etat par transformation de 7 212 postes d'ouvriers temporaires et de 4 377 postes d'ouvriers non affiliés au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Ainsi, des personnels qui en étaient exclus depuis toujours se trouvent accéder au statut d'ouvriers d'Etat à part entière.

En outre, j'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour que le projet de budget qui vous est présenté permette de mettre fin à une situation que vous tous, je le sais, car vous me l'avez dit lorsque je suis venu devant vos commissions, trouvez choquante, je veux parler du recours par les arsenaux à ce qu'on a appelé des « marchands d'hommes » pour se procurer des ouvriers quasi permanents, que l'on qualifiait pudiquement « d'ouvriers en régie indirecte », les fameux O. R. I. En 1982, cette main-d'œuvre sera intégrée dans les personnels ouvriers et toutes les dispositions seront prises pour éviter qu'il soit de nouveau fait usage de telles pratiques.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Quant à la durée du travail dans les arsenaux, elle sera ramenée à trente-neuf heures par semaine, sans diminution de salaire, à compter du 1^{er} janvier 1982.

Avant de poursuivre, je voudrais revenir sur les ventes d'armes à l'étranger, dont je viens de rappeler la place qu'elles tiennent dans le chiffre d'affaires d'une industrie créatrice nette d'emplois.

Le Gouvernement entend mieux vous informer dans l'avenir, mesdames, messieurs les sénateurs, de ce flux d'exportation.

A cet égard, je rappelle qu'une loi du 30 juin 1952, toujours en vigueur, prévoyait en son article 12 l'information des commissions parlementaires compétentes sur les accords intergouvernementaux provoquant l'ouverture d'autorisations de programme sur crédits budgétaires de la défense. Cette disposition vise les programmes en coopération, tels que les programmes Jaguar, Alphajet, Roland, etc. Depuis 1958, cette loi n'a pas été appliquée.

Le Gouvernement entend mettre fin à cette situation. Les présidents et rapporteurs des commissions parlementaires de la défense et des finances recevront désormais, dès leur conclusion, le texte des accords intergouvernementaux régissant ces programmes.

De la même façon, chaque marché impliquant l'ouverture d'autorisations de programme au titre de l'article 29 du décret du 16 juillet 1966, qui permet de lancer une anticipation de commandes au profit d'acheteurs étrangers, fera l'objet d'une fiche détaillée qui sera également communiquée aux présidents et rapporteurs.

Enfin, ces personnalités recevront tous les six mois une note de synthèse faisant le point de nos exportations de matériels de guerre. Ces données comprendront notamment l'état des commandes et livraisons pour le semestre écoulé ; le détail de ces opérations par grande catégorie de matériel ; enfin, la répartition de ces ventes entre zone O. C. D. E., d'une part, régions hors O. C. D. E., d'autre part.

Je vous ai présenté des mesures en faveur des personnels civils. Mais je n'oublie pas que l'armée c'est aussi le contingent.

A cet égard, j'ai pris trente mesures, dont je rappelle celles qui ont une incidence financière immédiate.

Des avantages substantiels sont accordés aux soldats qui servent en République fédérale d'Allemagne de façon à compenser les effets de l'éloignement : gratuité sur les chemins de fer allemands, indemnité visant à gommer les inconvénients liés à la variation du cours du deutsche mark.

Le prêt du soldat est augmenté et hiérarchisé de façon à favoriser dans nos armées la prise de responsabilités par les soldats du contingent.

Une prime de service en campagne est créée pour les appelés, qui, comme les personnels d'active, auront droit à une rémunération supplémentaire lorsqu'ils passeront au moins trente-six heures sur un champ de manœuvres, et je souhaite qu'ils passent de plus en plus d'heures sur le champ de manœuvres.

Vous remarquerez peut-être que toutes ces mesures ne s'appliquent pas uniformément et de la même façon à chaque appelé. Vous me reprocherez de détruire l'égalité. Je vous répondrai, mesdames, messieurs les sénateurs, que c'est intentionnel, car, dans mon esprit, modifier le contenu du service national, c'est surtout le diversifier et, à travers la diversification, rétablir une véritable égalité.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Avant de conclure, je souhaiterais dire un mot de celle que l'on appelle parfois la « quatrième armée », je veux parler de la gendarmerie nationale.

L'élu local que je suis apprécie comme vous le travail effectué par nos gendarmes dans des conditions difficiles. Il m'a semblé que le devoir du ministre de la défense était de rendre ces conditions de travail moins difficiles. Le renforcement des effectifs des brigades territoriales apportera à cet égard une première réponse.

J'ai donc tenu à ce qu'en 1982, sur les 1 681 emplois créés au ministère de la défense, il y ait 900 postes de gendarmes, dont 225 femmes gendarmes — je dis bien « femmes gendarmes » et pas « gendarmettes », terme qu'il faut bannir du vocabulaire.

Ce renforcement d'effectifs permettra ainsi d'accorder aux gendarmes quarante-huit heures consécutives de repos hebdomadaire et quatre semaines de permission. Ils y ont bien droit. Ces mesures s'ajoutent aux mesures annoncées lors du collectif de juillet, à savoir la création de 1 000 emplois supplémentaires de gendarmes, dont 125 femmes gendarmes.

Mais je me suis préoccupé aussi d'un problème cher aux sénateurs, celui du logement des gendarmes.

C'est ainsi que j'ai, d'une façon tout à fait exceptionnelle et originale, pour la première fois, décidé l'inscription d'une somme de 30 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre VI du budget destinée à accompagner par des subventions en capital l'effort d'auto-financement que réaliseront les collectivités locales désireuses de se doter de casernements neufs pour abriter leurs brigades.

Ce faisant, j'ai repris une suggestion d'un parlementaire et répondez, je crois, à une revendication ancienne des collectivités locales.

J'attends de cette décision une reprise rapide de la construction des casernements par les communes et les départements.

Enfin, certains d'entre vous ne manqueront pas d'évoquer la position de principe prise par mon collègue le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui a obtenu qu'en 1983 l'indemnité de sujétion de police commence à être intégrée dans la base de calcul des pensions de retraite. Je ne peux pas, en ce domaine, vous dire ce qu'il me sera possible de faire. Je m'attacherai à faire en sorte que le Gouvernement puisse, progressivement, établir entre fonctionnaires de police et gendarmes les parités nécessaires. Elles ne sont pas encore atteintes pour le moment, mais je m'emploie à ce qu'elles le soient.

Mesdames, messieurs les sénateurs, pour conclure, je rappellerai, si vous le permettez, les propos de M. le Président de la République : « La France ne confond pas le pacifisme comme postulat et la paix comme résultat. Seul l'équilibre des forces préserve la paix. »

A l'heure où les équilibres stratégiques semblent être remis en cause, il importe d'affirmer que notre défense indépendante, je veux dire notre autonomie de décision politique, militaire, stratégique, diplomatique, est la condition non seulement de notre sécurité, mais aussi du maintien de la paix par sa contribution au maintien de ces équilibres. La modernisation de la force de dissuasion et les nouvelles décisions stratégiques du conseil de défense sont là, je crois, pour en témoigner.

Réduire notre vulnérabilité face aux menaces de la prochaine décennie est un objectif majeur, croyez-le, pour moi et pour le Gouvernement. Mais cet objectif ne signifie pas la course effrénée aux armements.

La négociation, bien sûr, est de loin préférable et, au moment où l'on parle tant de « l'option zéro », j'accueille avec espoir toute négociation constructive entre les super-grands sur la réduction de nos arsenaux nucléaires, car je ne suis pas le ministre de la guerre, je ne suis que le ministre de la défense. Mon budget n'est pas le budget de la guerre, mais celui de nos forces armées, qui sont la meilleure garantie de la paix.

Les pacifistes feraient bien de s'en rendre compte et ceux qui se disent neutralistes ne sont parfois peut-être pas si neutres qu'on pourrait le croire.

Il s'agit du budget d'une France qui se veut indépendante et qui souhaite, dans ce but, la négociation, le désarmement, pour préserver la paix. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Exposé d'ensemble et dépenses en capital.*) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plus qu'aucun autre budget, celui de la défense porte la marque des options du Président de la République. Ce constat découle des dispositions constitutionnelles. Il est la conséquence de la pratique institutionnelle des différents présidents de la République depuis 1958, contestée pendant un temps par certains parlementaires, mais fermement revendiquée de nouveau par M. François Mitterrand.

Si le budget de la défense expose les moyens et les crédits nécessaires à nos armées, c'est pour appliquer la politique définie par le Président de la République.

Le changement de majorité et l'élection du nouveau Président de la République ont-ils modifié et changé notre conception de la défense, infléchi les objectifs, qualifiés de nouvelles menaces ?

Dans l'affirmative, c'est pour le Sénat un examen particulièrement grave qu'un tel changement de cap. Sinon, c'est la continuation globale d'une même politique de défense qu'à travers ce budget nous devrions approuver.

Vous me permettez donc, avant d'aborder l'étude des crédits affectés au titre V dans ce budget, c'est-à-dire des moyens donnés à nos armées, de m'interroger rapidement afin de savoir pour quelle politique de défense cette approbation nous est demandée par le Gouvernement ; pour faire face à quelles menaces, avec quels alliés et dans le cadre de quelle solidarité.

Pour répondre à ces questions, nous disposons de trois déclarations très importantes et très claires : l'une, de M. le Premier ministre devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, l'I. H. E. D. N., le 14 septembre dernier, l'autre, devant la presse de M. le Président de la République, le 25 septembre suivant ; la dernière, la vôtre, monsieur le ministre de la défense, qui a précisé sur des points importants les grandes orientations définies par le Président de la République et le Premier ministre.

J'en viens à ma première question : de quelle politique de défense s'agit-il ? A quelles menaces faut-il faire face ? Les déclarations officielles faites à cet égard ne laissent aucun doute.

« La sécurité de la France tient, d'abord, à sa capacité de se défendre elle-même, ensuite, à la qualité et à la solidité de ses alliances », a affirmé le Président de la République, le 25 septembre dernier.

Le Premier ministre avait précisé auparavant : « La politique de défense de la France n'est en rien neutraliste. Le voudrions-nous que la seule situation géographique de notre pays nous l'interdirait. »

D'où peut venir donc la menace, sinon du déséquilibre face à l'U. R. S. S. Le Président de la République est, sur ce point, au moins aussi déterminé, mais plus précis que son prédécesseur.

« Je ne veux pas », dit-il « que le simple rapport de forces face à l'U. R. S. S. soit à ce point déséquilibré que la guerre en surgisse. » Et il poursuit : « C'est pourquoi j'ai jeté un cri d'alarme devant l'installation massive des SS 20. Il est normal que cela ne nous fasse pas plaisir d'avoir, pointés sur nous, sur l'occident de l'Europe, des moyens extraordinaires, les forces SS 20 capables de détruire la totalité du dispositif militaire occidental. »

Repoussant le neutralisme et désignant des risques connus, le Président de la République et le Premier ministre ont également répondu d'une façon fort claire à la deuxième interrogation : Avec quels alliés et dans quel contexte ?

« La France entend demeurer fidèle à ses alliés au premier rang desquels se trouvent les Etats-Unis d'Amérique. » La phrase est de M. Pierre Mauroy. Celui-ci affirme que la France vit dans l'Alliance atlantique, qu'elle s'est retirée volontairement de l'organisation militaire intégrée, mais qu'elle reste « une communauté humaine dont elle fait partie, dans laquelle elle assume une politique respectant son génie propre ».

M. Mauroy précise encore devant l'I. H. E. D. N. : « L'agression contre la France ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national ». Il y a donc une solidarité militaire occidentale.

A cette question essentielle sur notre politique de défense, nos alliances et le contexte dans lequel celles-ci ont été nouées, le Président de la République, comme le Premier ministre, ont clairement répondu.

Deux autres questions peuvent alors se poser.

Notre appareil militaire, objet de notre discussion d'aujourd'hui, a-t-il modifié sa stratégie de défense et en a-t-on changé les objectifs ? En d'autres termes, quelles sont les places respectives des forces nucléaires stratégiques tactiques et de nos autres moyens de défense ?

Monsieur le ministre, vous venez de le préciser d'une façon fort claire. M. le Président de la République, lui, a répondu à ces questions, le 24 juillet dernier, à Brest : « La France veut conserver le moyen de son autonomie de décision en matière militaire qui est la dissuasion nucléaire. La force nucléaire sera modernisée. »

Pendant ce temps, Pierre Mauroy dénonce devant l'Institut des hautes études de la défense nationale le tout ou rien nucléaire : « Au-delà du fait que notre force de dissuasion nucléaire ne peut être la seule garantie de notre défense, il importe que nos trois armées disposent d'effectifs suffisants. » Il conclut : « Les armes nucléaires tactiques valorisent les forces classiques. » S'agissant de l'arme neutronique : « Il ne serait pas rationnel de renoncer *a priori* à acquérir cet armement qui pourrait augmenter notre potentiel dissuasif. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de poursuivre les études dans ce domaine. »

J'affirmerai donc que les réponses à nos interrogations sont claires, mes chers collègues. Notre politique de défense, dans sa globalité, sa stratégie et ses moyens, est confirmée. Le Premier ministre ne déclarait-il pas, dès le 8 juillet dernier : « La politique de défense sera poursuivie. »

Je pense effectivement qu'aucune nouvelle orientation n'est intervenue dans les grands axes de la politique de défense nationale de la France.

Ayant répondu à ces interrogations, il nous appartient maintenant de nous tourner, monsieur le ministre, vers votre budget, afin de savoir s'il vous donne les moyens d'atteindre les buts que le Président de la République et le Premier ministre se sont fixés pour notre pays.

Hors pensions, vous l'avez dit, il s'élèvera, pour 1982, à environ 123 milliards de francs. Mais n'est pas incluse dans ce chiffre, et contrairement aux années précédentes, une provision pour revalorisation des rémunérations, qui s'est élevée, en 1981, à 730 millions de francs. Nous pouvons raisonnablement prévoir qu'elle sera de 1 700 millions de francs en 1982 et elle n'a pas été prévue.

Notons aussi que ce budget ne prévoit aucune enveloppe pour des dépassements éventuels en cours d'exercice alors que, jusqu'ici, ces derniers étaient automatiquement supportés par les charges communes.

Le taux d'accroissement de ce budget de la défense par rapport à 1981 est de 17,65 p. 100 sans les provisions et de 16,85 p. 100 hors pensions et hors provisions. Les autorisations de programmes, quant à elles, ne progressent que de 12,51 p. 100.

Par rapport à l'augmentation générale du budget de l'Etat qui avoisine les 28 p. 100, le budget de la défense n'augmente pas véritablement. Ce n'est pas uniquement par rapport au budget civil qu'il convient d'apprécier la part de l'effort national de défense, c'est aussi et surtout par rapport au produit national brut et aux objectifs de la loi de programmation de 1976. Je dois dire qu'à cet égard votre budget, monsieur le ministre, est porteur d'un certain nombre d'interrogations.

Depuis 1979, la part du produit intérieur brut marchand consacrée à la défense avait augmenté chaque année de 0,9 p. 100. Cet accroissement ne sera que de 0,42 p. 100 en 1982 par rapport à l'année précédente.

Quant aux objectifs fixés par la loi de programmation militaire, il faut constater qu'ils ne seront atteints que par la mise en place d'un plan intérimaire de deux ans.

Nous ne consacrerons pas encore à notre défense les moyens qu'exigeraient les objectifs fixés et qui sont, depuis que le Président de la République a décidé la construction d'un septième sous-marin nucléaire, encore plus ambitieux.

Je me permets d'affirmer à cette occasion que la construction d'un nouveau S. N. L. E. pour 1994 implique presque automatiquement des efforts portant sur les constructions de sous-marins nucléaires d'attaque et l'amélioration de notre flotte de surface, mais cela sera réglé par la loi de planification.

Nous notons donc une décélération de l'augmentation des crédits de la défense et cela doit être souligné. Il s'agit d'un tassement en matière de crédits de paiement. C'est un véritable recul en matière d'autorisations de programmes.

Ces dernières, pour 1982, s'élèvent à 72,4 milliards de francs, augmentant de 12,4 p. 100 par rapport à 1981, ce qui est notablement moins que le taux d'inflation prévisible.

Je me permets de vous faire remarquer qu'après la pause des années 1975-1977 consacrées à l'accroissement des crédits de fonctionnement, les quatre exercices suivants avaient marqué une nette reprise de l'effort d'investissement des armées.

Le taux d'accroissement annuel moyen du volume d'autorisations de programme de 1978 à 1981 atteignait 25 p. 100. Ce taux est brutalement réduit presque de moitié pour 1982, alors que l'inflation va s'accroître et rogner encore ces crédits.

Cette constatation est inquiétante pour l'avenir de notre défense, puisque les autorisations de programme sont le symbole de vos intentions à proche et à moyen terme.

Ainsi, nous avons constaté que, sans ambiguïté, le chef de l'Etat et son Premier ministre ont défini dans la continuité, dans le respect de nos alliances et dans la claire réaffirmation de notre appartenance au camp occidental les principes de la politique de défense dont ils nous demandent d'approuver le budget.

Nous avons aussi remarqué que, dans son ensemble, le budget de la défense, s'il marque une décélération par rapport aux années immédiatement précédentes, n'en continue pas moins

d'augmenter en termes de produit intérieur brut marchand, avec néanmoins les réserves que nous avons formulées concernant les autorisations de programme.

Regardons rapidement si ce budget n'a pas interverti, délaissé ou affaibli les principaux objectifs de défense, tels qu'ils avaient été approuvés et votés par le Parlement dans la loi de programmation militaire de 1976.

Certains de ces objectifs relèvent exclusivement du titre III du budget de la défense : assurer au personnel des armées des conditions et un cadre de vie convenables ; déterminer des objectifs précis pour l'entraînement des pilotes de combat, des unités navales et des troupes de l'armée de terre.

Il est certain que les conditions de vie et d'entraînement des militaires sont des éléments déterminants de la qualité opérationnelle des armées. Ce thème que vous venez d'exposer, monsieur le ministre, sera développé pour notre commission, avec la compétence qui est la sienne, par notre collègue chargé du rapport sur le titre III. Je tenais toutefois à rappeler en exergue ces objectifs.

Les autres axes principaux concernés sont, dans l'ordre de priorité fixé par la loi elle-même : le maintien de la capacité nucléaire ; l'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques ; le maintien des études générales et des recherches de défense ; enfin, le maintien et la modernisation de l'industrie d'armement.

On constate que l'effort global en matière nucléaire est maintenu en croissance : la part des crédits de paiement dans le budget de la défense est en augmentation ; celle des autorisations de programme augmente davantage, mais on a vu que le niveau des autorisations de programme était particulièrement faible dans le budget de 1982.

A l'intérieur de ces chiffres globaux, des distinctions qui nous paraissent essentielles doivent être faites entre les forces nucléaires stratégiques et l'armement nucléaire tactique. Non seulement ce dernier ne profite pas de la nette augmentation attribuée aux forces stratégiques, mais encore sa dotation en autorisations de programme comme en crédits de paiement diminue en francs courants.

Le projet de budget pour 1982 accuse donc un fléchissement de l'effort soutenu en faveur de l'arme nucléaire tactique depuis quelques années. La part du nucléaire tactique dans l'ensemble du nucléaire en 1982 s'établit largement au-dessous des taux précédents : à 4,3 p. 100 pour les crédits de paiement et à 4,2 p. 100 pour les autorisations de programme. Cette diminution, la seule de l'ensemble du fascicule budgétaire, pose indiscutablement le problème de la volonté du Gouvernement de conserver la composante nucléaire tactique. Il s'agit d'une question essentielle qui concerne les options majeures de notre politique de défense.

Se pose donc, à cette occasion, le problème du maintien de l'équilibre entre les différentes forces de dissuasion.

La loi de programmation tendait à garantir cet équilibre en donnant l'évolution de principe du budget par section. C'est, en effet, à la section commune que se trouve l'essentiel des crédits destinés aux forces nucléaires, tandis que les autres sections reçoivent l'essentiel des crédits relatifs aux forces classiques. Or, on constate que la section commune reçoit une part beaucoup plus forte en valeur relative que ne le prévoyait la loi de programmation, tandis que chacune des autres sections reçoit une part plus faible.

J'en viens aux études générales et aux recherches de défense.

Sur ce troisième point, vous venez de nous donner des indications très précieuses, monsieur le ministre. Aussi peut-on affirmer que l'objectif visé par la loi de programmation est maintenu dans le budget qui nous est soumis. Le maintien d'ensemble du volume des études et même l'amplification des crédits destinés aux études « amont », particulièrement importantes pour l'avenir de notre industrie d'armement, est à noter. Il convient donc, en toute objectivité, de donner acte de la poursuite, sur ce point essentiel, de la politique conduite au cours des années précédentes.

Enfin, pour ce qui concerne le maintien et la modernisation des industries d'armement, le Gouvernement affirme sa volonté de continuer et, sinon, de développer la politique précédente, ce dont on peut se féliciter. Il est malgré tout regrettable que la même volonté ne soit pas perceptible dans l'autre domaine où les pouvoirs publics peuvent soutenir notre industrie, celui des investissements techniques inscrits au chapitre 52-71 de la section commune, section dans laquelle les crédits de paiement présentés pour 1982 marquent une régression certaine par rapport à 1981.

Sur le titre V, vous permettrez à votre rapporteur de vous recommander, faute de temps, de vous en rapporter à son rapport écrit.

Je voudrais néanmoins rendre hommage aux excellents rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères et de la défense qui ont mis l'accent, comme je l'ai fait dans mon rapport écrit, sur quelques-unes de nos inquiétudes relatives à ce titre V. Ils pourront vous en parler.

Pour ma part, monsieur le ministre, je soulignerai trois points : premièrement, les études et les projets de coopération sur l'aviation de combat futur et l'éventualité de l'acquisition du Mirage 4000 si des commandes étrangères nous permettent ce programme ; deuxièmement, l'impossibilité, pour l'armée de terre, de faire manœuvrer de grandes unités après l'abandon du projet d'extension du camp du Larzac ; troisièmement — je l'ai noté tout à l'heure — le problème posé par le renouvellement de la flotte de surface et les sous-marins nucléaires d'attaque dans le cadre de la construction de nouveaux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

En conclusion, j'affirmerai, monsieur le ministre, qu'il nous faut prendre acte de la continuité des grandes orientations de la politique de défense, telles qu'elles résultent des déclarations des plus hautes autorités de l'Etat.

Manifestement, monsieur le ministre, vous acceptez avec objectivité de reconnaître le bien-fondé des analyses militaires de vos prédécesseurs, et c'est là, dans les circonstances internationales difficiles que nous connaissons, un élément important pour l'ensemble du pays. Votre décision de maintenir le service militaire nous conforte dans ces certitudes.

Toutefois, en contraste avec ces domaines de continuité et même, sur certains points, d'accentuation d'une politique que nous avons crue et que nous croyons bonne, nous relevons des mesures inquiétantes.

Le budget de la défense augmente, pour la première fois, nettement moins que l'ensemble des autres budgets des départements civils. L'incidence n'en est pas encore sensible, mais avec l'érosion monétaire croissante, l'inflation des soldes et des charges sociales et l'évolution du coût de l'énergie, les mécanismes sont déjà en place qui pourraient aboutir à l'amputation du pouvoir d'achat des armées.

Un moratoire d'une année avant la discussion de la nouvelle loi de programmation, c'est au moins la confirmation que les problèmes de défense ne sont pas au tout premier rang des soucis du Gouvernement.

La très nette réduction de la dotation de l'arme nucléaire tactique conduit enfin à la question : la volonté affirmée de doter le pays des moyens militaires de son indépendance est-elle réelle ?

Pour toutes ces raisons, et malgré les importantes réserves que je viens d'énoncer, la commission des finances n'a décelé aucun motif de fond lui permettant de ne pas recommander l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements.*)

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, je tiens à remercier la commission. Bien entendu, je répondrai ce soir aux questions qui m'ont été posées.

M. le président. La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le titre III du budget militaire est celui qui regroupe les crédits destinés à faire face aux dépenses ordinaires.

Cette expression de « dépenses ordinaires » est tout à fait courante, mais vous permettrez à votre rapporteur, au nom de la commission des finances, de la récuser. Le titre III est en effet celui qui concerne les personnels, le fonctionnement, l'entretien des matériels et des immeubles.

Il n'est pas dans mon propos, mesdames et messieurs, de vous accabler de chiffres que vous trouverez avec beaucoup de détail dans mon rapport écrit.

Je vous donnerai seulement les ordres de grandeur : le titre III représente un peu plus de 66 milliards de francs ; les rémunérations et les charges sociales en absorbent les deux tiers, le fonctionnement environ le quart ; quant à l'entretien, il émerge pour un peu moins de 10 p. 100.

De bonnes conditions de vie, des matériels de qualité, un entraînement adapté aux missions de nos armées et de notre gendarmerie : ces trois ensembles représentent, finalement, les aspects majeurs de la politique de défense, au même degré que l'équipement du titre V.

Que penser du projet de budget qui nous est proposé ?

Mon avis personnel est que nous sommes en face d'un budget de transition, préparé par une administration qui n'avait peut-être pas reçu l'ensemble des directives nécessaires et adopté par un gouvernement qui n'avait pas eu le temps d'arrêter définitivement sa doctrine.

Je ne pense d'ailleurs pas qu'il faille trop faire grief à M. le ministre de la défense de prendre quelque délai avant de bouleverser ce qui a reçu la consécration du temps.

L'état d'esprit de l'armée commande directement sa disponibilité opérationnelle. N'y touchons qu'avec prudence ! J'y reviendrai tout à l'heure, car c'est capital : des décisions trop hâtives compromettraient — et pour longtemps — la valeur de notre défense.

C'est donc avec esprit critique, mais aussi avec objectivité, que votre commission des finances a examiné le projet de budget pour 1982. Elle y a trouvé de nombreuses zones d'inquiétude, ou même de désaccord — nous les mettrons en lumière — mais aussi des points de continuité, voire d'amélioration, par rapport aux budgets des dernières années ; et nous les signalerons au passage avec la même franchise, qui est, en réalité, respect de la mission qui nous a été confiée.

Le premier point sur lequel je souhaite attirer l'attention de notre Assemblée est celui qui commande en fait tous les autres : je veux parler du niveau d'ensemble du titre III.

Vous pourrez voir, dans mon rapport écrit, que ce niveau dépasse d'un peu plus de 17 p. 100 celui du budget de 1981 si l'on fait le calcul, selon les usages, enlevant les pensions des personnels retraités. Cette augmentation d'une année à l'autre est apparemment satisfaisante.

Mais il faut aussi replacer le budget dans sa structure de programmation, puisque c'est sous cette forme qu'avaient été pris les engagements et les obligations de la loi de 1976, connue sous le nom de loi de programmation.

Cela conduit à rétablir les crédits d'entretien transférés au titre V et à éliminer des provisions pour hausses de rémunérations.

Ces corrections font apparaître une hausse réelle de 16,5 p. 100, c'est-à-dire à peine plus que le taux actuel d'inflation.

Or, nous savons que l'insuffisance des chapitres de soldes, en fin d'année, pourrait approcher du milliard de francs.

En 1982, nous aurons, en plus, des accroissements d'effectifs pour les marins, les gendarmes, les ouvriers des arsenaux et c'est heureux.

Je ne parle pas du prix des carburants, qui pèse lourdement sur le budget de l'armée de l'air en particulier.

Dans ces conditions, la commission des finances pose la question : les crédits que le Gouvernement demande permettraient-ils de faire face ? En cas d'insuffisance, y aura-t-il un collectif, ou bien « redéploiement », comme on dit avec élégance pour camoufler l'altération des autorisations budgétaires données par le Parlement ?

Nous posons la question, monsieur le ministre, et nous souhaitons connaître en réponse, sinon les engagements, du moins les intentions du Gouvernement.

Je parlerai, en second lieu, des personnels.

Nous avons noté avec satisfaction qu'un effort a été fait pour les effectifs de la gendarmerie, dont on connaît l'importance, en particulier dans nos campagnes, et qui ont, pour cette raison, toujours retenu l'attention de cette assemblée.

Le collectif de juillet dernier et le budget pour 1982 permettront un certain rattrapage du retard pris sur les objectifs de la loi de programmation. C'est bien, mais, si les emplois créés pouvaient être hiérarchisés de façon à restaurer la pyramide des grades, ce serait mieux.

Il faut que les gendarmes bénéficient d'une carrière comparable à celle des sous-officiers des autres armées.

Mon rapport écrit présente le détail des améliorations souhaitables : augmentation régulière des primes, par exemple.

Il m'a semblé aussi, à travers les contacts que j'avais pris déjà avec votre cabinet, monsieur le ministre, que nous pouvions espérer recevoir aujourd'hui confirmation de vos intentions, en particulier en ce qui concerne l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police, dont bénéficient nos gendarmes, dans la base de la retraite. Vous avez évoqué, à l'instant, ce problème dans un sens favorable. Nous en prenons acte.

Par ailleurs, je constate aujourd'hui que trois amendements ont été déposés dans le même sens. Bien entendu, la commission des finances devra se prononcer, mais, à titre personnel, je peux dire à mes collègues que, sur le fond, je ne peux qu'y être favorable puisqu'ils rencontrent une démarche que j'avais déjà amorcée auprès de vous.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. C'est exact !

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Par ailleurs, on dénombre encore 1 600 brigades à effectif de six gendarmes seulement. C'est insuffisant pour accomplir les missions — les maires savent bien qu'on demande de plus en plus — et pour avoir une vie de famille normale, car il est bien naturel que nos gendarmes souhaitent prendre des congés d'été ou de fin de semaine, comme les autres Français.

Vous avez, d'ailleurs, monsieur le ministre, précisé tout à l'heure certaines améliorations que nous ne pouvons qu'approuver.

Passons maintenant à un autre problème, celui des appelés du contingent. Il appelle également notre attention.

Ici encore, je me plais à saluer les mesures prises pour améliorer leur sort et en particulier, l'augmentation du prêt. L'accentuation de la hiérarchie est également satisfaisante.

Vous avez également indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, que des amendements allant dans le même sens avaient été adoptés par l'Assemblée nationale. Je vous annonce d'ores et déjà que votre commission des finances les approuve et recommande au Sénat de les adopter.

Nos jeunes gens souhaitent le plus souvent une affectation proche de leur ville d'origine. Ce n'est pas toujours facile. Les élus leur expliquent pourquoi. Mais, lorsque cette attestation est possible et lorsque des raisons sociales existent, il faut écouter les demandes transmises par ceux qui sont, chaque jour, au contact de la population. Ce n'est pas un problème d'appartenance politique ; c'est un problème humain.

Le service national ! Voilà un sujet sur lequel beaucoup a été dit, avant et après les récentes consultations électorales.

Nous ne sommes pas opposés à des réformes — on parle de durées de six mois, d'un an et demi, de service « à la carte » — mais nous demandons au Gouvernement d'agir prudemment.

Certes, il y a l'intérêt de nos jeunes gens, mais il y a aussi l'intérêt du pays, qui doit passer d'abord.

L'analyse des crédits de fonctionnement montre que les objectifs d'activité des trois armées et de la gendarmerie devraient, sauf bouleversement du budget en cours d'année et sauf accident du prix du pétrole, être maintenus.

C'est un point fondamental, qui commande directement la valeur opérationnelle de nos armées. Nous souhaitons que les intentions, qui sont bonnes, passent dans les faits.

Après avoir donné acte au Gouvernement de la bonne orientation de ses efforts, je n'en suis que plus à l'aise pour attirer son attention sur une insuffisance, voire une lacune, celle qui existe en matière d'équipements N.B.C., c'est-à-dire de protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques.

C'est un sujet difficile à aborder, comme tout ce qui évoque l'apocalypse. Mais notre devoir de parlementaire, mes chers collègues, est de parler franc et haut lorsque l'intérêt du pays est en jeu : la protection de nos armées, je dirai même la protection de la population civile, font partie intégrante de la politique de dissuasion. Il faut donc regarder les problèmes en face : ce qui a été fait pour les troupes est bien, mais insuffisant. Pour la population civile, hélas ! tout reste à faire et même à imaginer.

Parmi les activités de nos armées, il est deux catégories sur lesquelles je veux attirer l'attention de votre assemblée : les missions de service public et les missions d'interventions « extérieures », pour des motifs bien différents.

Les premières, les missions de service public, sortent tout à fait du rôle traditionnel des forces : il s'agit de surveillance du littoral, d'assistance en mer, de participation aux opérations de sauvetage des intérêts collectifs, comme le nettoyage des plages envahies par le mazout. La liste serait longue de tous les services — le mot est bien exact — rendus par les armées à la nation.

Nous n'en attendions pas moins de nos jeunes et de leurs cadres. Mais il faut qu'ils soient ici félicités et remerciés de ces travaux, souvent pénibles, accomplis pour le bien de tous. (*Applaudissements.*)

Les secondes missions, les interventions extérieures, entrent bien dans le cadre traditionnel des armées : protéger en tout lieu les intérêts politiques et économiques de la France.

Mais il ne faudrait pas que ces missions — indispensables, je le répète — amenuisent excessivement les dotations budgétaires accordées pour des raisons évidentes sans tenir compte de telles interventions. Ce devrait être l'objet des collectifs de rétablir ce qui ne pouvait pas — et pour cause — être prévu.

Pour terminer cette revue des principaux problèmes relatifs au titre III, je voudrais dire quelques mots d'un sujet sur lequel je me suis penché cette année, au cours d'inspections de plusieurs organismes qui lui sont consacrés ; je veux parler de l'assistance militaire technique.

On sait qu'il s'agit de missions mises en place auprès des pays qui se sont rendus acquéreurs de nos matériels et qui souhaitent recevoir nos conseils et notre aide pour les mettre en œuvre, parfois pour les entretenir.

Les personnels qu'il m'a été donné de rencontrer effectuent, dans des conditions souvent pénibles d'isolement, un travail merveilleux, dans le plus entier désintéressement, pour le plus grand profit de nos échanges économiques et de notre politique extérieure.

Il faut leur rendre témoignage. Leurs difficultés doivent être les nôtres, comme leurs succès.

Il faut que leur rôle, clairement défini, soit celui de militaires en mission et non de technico-commerciaux ou d'industriels. Cela implique qu'ils disposent en propre de moyens financiers qui leur évitent d'avoir recours à des supports extérieurs aux armées.

Tels sont, mes chers collègues, les principales réflexions que m'inspire l'examen du projet de budget pour 1982, à la lumière de l'expérience accumulée depuis plusieurs années sur les problèmes de défense.

Budget de transition, disais-je au début, avec ses aspects bons ou moins bons, mais avec, dans l'ensemble, une continuité qui paraît bien nécessaire, puisque la politique militaire de la France, pas plus que sa politique extérieure, ne devrait, de mon point de vue, dépendre sensiblement de la tendance majoritaire.

C'est donc en toute logique, mais avec les réserves ou interrogations signalées point par point, que la commission des finances vous propose de donner votre accord au projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (Budget annexe du service des essences). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe du service des essences est en augmentation de 22 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Cet accroissement élevé est évidemment imputable aux prévisions d'augmentation du prix des carburants, qui semble calculé de façon beaucoup plus réaliste que dans un passé relativement récent.

Il est toutefois possible, comme ce fut le cas précédemment, que des modifications interviennent en cours d'année, qui seraient présentées soit sous forme d'autorisations préalables, soit à titre de régularisation, devant le Parlement.

Mais il faut noter que les volumes prévisionnels seront en diminution de 3 p. 100 par rapport à l'année dernière, ce qui ne manquera pas de provoquer des difficultés pour l'entraînement opérationnel des forces armées. Toutefois, il est vraisemblable que cette situation ne sera que provisoire.

Nous pouvons également remarquer que le fonds d'approvisionnement généraux ne joue pas le rôle pour lequel il avait été créé. Je me permettrai de rappeler, à cet égard, la remarque

déjà faite par la commission des finances l'an dernier : la dotation de ce fonds — 355 millions de francs — ne permet pas au service des essences de disposer du volant de trésorerie nécessaire pour acheter les carburants dans les conditions les plus favorables. Cette situation est particulièrement critique en fin d'année, dans l'attente de la mise en place du budget suivant.

Si les stocks de guerre sont réalisés conformément aux objectifs, rien n'est fait pour les stocks de crise.

Les stocks de guerre sont destinés à assurer le ravitaillement en carburants pour des durées limitées, correspondant à des hypothèses de conflits, variables pour chaque armée.

Les stocks de crise devraient, au contraire, permettre aux armées de fonctionner, dans les conditions du temps de paix, en cas d'interruption prolongée des modalités normales de ravitaillement.

Or, aucun stock de crise n'est réalisé — pas plus cette année, d'ailleurs, que les années précédentes — sauf très partiellement pour le combustible de soute de la marine, qui se trouve hors compétence du service des essences des armées.

Mais il est clair, évidemment, que l'importance des crédits nécessaires à la réalisation de ce stock — ils représenteraient 20 p. 100 environ du budget annexe du service des essences — constitue un obstacle majeur dans la conjoncture actuelle.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe des essences des armées pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Robert Laucournet.*)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,
Vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant la défense et le service des essences.

La parole est à M. Jacques Genton, rapporteur pour avis.

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'intérieur de l'ensemble du budget de la défense qui, je le rappelle, n'augmentera que de 17,6 p. 100 en 1982, la part de la section commune est, pour le titre III, de 36 700 millions de francs environ, dont 2 700 millions de francs représentent la participation du ministère de la défense aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat et aux charges des pensions.

Les titres V et VI comportent 18 384 millions de francs en autorisations de programme et 16 070 millions de francs en crédits de paiement.

Il convient de noter que ces crédits de paiement comportent, notamment parmi les « mesures nouvelles » intéressant la situation des personnels, un crédit de 126 732 000 francs pour revalorisation des rémunérations, un crédit de 385 548 000 francs à titre de provision pour couvrir les augmentations de salaire des ouvriers et un crédit provisionnel de 2 207 020 000 francs destiné à couvrir l'incidence des hausses de rémunérations et celle du relèvement des prestations familiales. Ces chiffres sont significatifs, comparés à l'ensemble des mesures nouvelles, qui est de 3 500 millions de francs environ, ce qui prouve l'importance des sommes affectées pour compenser les hausses de salaires et de charges.

Votre commission des affaires étrangères et de la défense, sur l'initiative de notre collègue Jacques Chaumont, s'est inquiétée de savoir si ce crédit, qui doit faire face à des majorations évaluées à 10 p. 100 en cours d'exercice, serait suffisant et, dans la négative, si ces augmentations seraient compensées par des crédits prévus sur une autre dotation ou s'ils seront prélevés sur le titre V réservé aux équipements. Votre commission me demande, monsieur le ministre, de vous prier de répondre à cette question.

Je suis, comme mes collègues, tenu par les brefs délais fixés par la conférence des présidents et par la procédure remise

à l'honneur qui a permis au ministre d'intervenir le premier et de répondre par avance à un certain nombre de questions ce matin, ayant pris connaissance, je suppose, des rapports.

Ce rapport pour avis a pour habitude de réserver des développements aux services communs dans une première partie, dans une deuxième partie aux capacités nucléaires de défense de la France et dans une troisième partie aux problèmes concernant le personnel.

Pour le reste, je vous demande, mes chers collègues, de vous reporter au rapport imprimé, beaucoup plus complet que l'exposé sommaire que je vais présenter.

La direction générale pour l'armement figure en bonne place dans la partie commune. Elle pourrait faire l'objet de très longs développements. Nous nous y sommes consacrés au cours des exercices précédents.

Les crédits du titre III n'appellent pas d'observation particulière de la commission pour cet exercice.

Sur un point précis relatif aux personnels, nous attirons votre attention sur la situation particulière des ingénieurs. Plusieurs de nos collègues nous ont interrogé sur ce point. Ils trouveront une réponse dans les pages 6, 7 et 8 de notre rapport écrit, particulièrement pour les ingénieurs techniciens.

Le service d'information et de relations publiques des armées reçoit, cette année, une dotation en augmentation de 12,85 p. 100. C'est peu, au regard du développement constant de l'activité de ce service et de la qualité de son activité. Il remplit sa mission avec efficacité et votre commission tient une nouvelle fois à le souligner.

Le service de santé n'appelle que peu de remarque ; disons simplement que les dotations du titre III augmentent de 12,6 p. 100 alors que le titre V diminue à peu près dans la même proportion. Les autorisations de programme sont moins importantes, ce qui traduit l'arrivée à une « période de repos » après l'achèvement d'un considérable programme de constructions et de modernisation au cours des exercices précédents.

Monsieur le ministre, votre commission, à l'initiative de notre collègue M. Philippe Madrelle, m'a demandé de vous poser une question relative au transfert de l'école de santé de Bordeaux. La commission souhaiterait savoir si ce transfert doit avoir lieu, à quelle date et, s'il s'opère dans la région lyonnaise, dans quelles conditions il se fera.

A propos des crédits du service de santé, nous avons appelé votre attention sur les effectifs des médecins militaires. Contrairement à ce que nous avions prévu l'an passé, alors que nous craignons un sureffectif en raison des conditions économiques, il semble en réalité que les effectifs budgétaires de l'ensemble des personnels du service de santé ne répondent pas exactement aux besoins réels.

C'est volontairement que nous ne présentons pas de développement concernant la sécurité militaire. Des décrets viennent d'être publiés au *Journal officiel* relatifs à la nouvelle direction « protection, sécurité, défense ». Une déclaration sur la nature et l'organisation de cette direction serait utile si vous avez l'intention d'intervenir en fin de débat.

J'en arrive, après avoir traité rapidement des services communs, à des considérations sur ce que votre commission appelle la capacité nucléaire de la défense de la France.

Le ministre de la défense indique que l'un des trois axes principaux porte sur la force nucléaire de dissuasion à laquelle sont consacrés des crédits atteignant 30,04 p. 100 et des crédits de paiement des titres V et VI et nous en prenons acte avec satisfaction.

Ces chiffres en augmentation globale pour la force nucléaire stratégique de 21,87 p. 100 pour les autorisations de programme et de 21,42 p. 100 pour les crédits de paiement sont apparemment satisfaisants.

En revanche, les crédits consacrés à l'arme nucléaire tactique diminuent de 1,97 p. 100 pour les autorisations de programme et de 15,13 p. 100 pour les crédits de paiement.

La priorité est donc donnée sans discussion possible au nucléaire et, dans le nucléaire, aux forces nucléaires stratégiques. Seule la fabrication de l'arme nucléaire tactique semble poser des problèmes. Les crédits affectés à cet armement paraissent faire l'objet d'un coup de frein caractérisé.

Si nous nous reportons aux crédits propres de la section commune, « études spéciales atomes », nous ne constatons pas d'augmentation sensible par rapport à 1981 ; au chapitre 51-90,

« direction des centres d'expérimentation nucléaire, études spéciales », c'est une très faible augmentation en autorisations de programme et en crédits de paiement que nous constatons par rapport à 1981 également. Faut-il rapprocher cette proposition de diminution de celle que connaît le chapitre 51-92 consacré à l'armement nucléaire tactique ? C'est la question que votre commission s'est posée. Mais après vous avoir entendu très attentivement ce matin, monsieur le ministre, nous nous demandons toujours si la diminution des autorisations de programme de l'armement nucléaire tactique signifie que le Gouvernement a l'intention de ne maintenir l'effort de défense que sur le nucléaire stratégique.

Cela semble peu vraisemblable, si l'on s'en rapporte aux déclarations faites par M. le Premier ministre devant l'Institut national des hautes études de défense nationale — je ne les cite pas à nouveau, car cela a été fait ce matin, — ainsi qu'aux récentes décisions du conseil de défense et au communiqué qui a suivi la réunion de cette haute instance. Il semble bien que le Gouvernement ne soit pas tenté d'infléchir la doctrine de dissuasion vers une formule du tout ou rien et vous avez d'ailleurs confirmé cette position ce matin.

Interrogé au sujet de la véritable récession que subissent les crédits de ce chapitre dans le budget de 1982, vous avez indiqué devant la commission des affaires étrangères et de la défense, et vous avez renouvelé ces propos devant le Sénat ce matin, que ces crédits étaient affectés à des programmes dont certains sont maintenant arrivés à maturité.

Cette affirmation ne nous a que partiellement rassurés. Nous souhaiterions recevoir de votre part et de celle du Gouvernement, dans la mesure où les secrets de la défense ne sont pas mis en cause, le plus de détails possible sur vos intentions en matière de fabrication d'armement nucléaire tactique dans les prochains exercices car, de toute façon, il semble qu'une définition plus précise de l'arme nucléaire tactique soit aujourd'hui nécessaire.

Nous avons, en effet, récemment pris connaissance de la décision du Président de la République, en conseil de défense, d'ordonner la construction d'un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Jusqu'à ces tout derniers jours, nous étions dans l'incertitude voire dans l'ignorance à ce sujet. Nous étions, jusqu'à ces tout derniers jours, également, « restés sur notre faim » d'informations en ce qui concerne la construction d'un « après-Pluton » que beaucoup souhaiteraient voir remplacer l'arme nucléaire tactique terrestre actuelle.

Je me souviens d'avoir évoqué cette question au nom de la commission dans le rapport d'information sur la programmation en 1979 et d'en avoir parlé dans le rapport pour avis sur la section commune il y a un an. Je ne crains pas de revenir sur cette inquiétude cette année, mais votre déclaration de ce matin est de la plus grande importance, puisque vous avez apporté des précisions que nous n'avions pas. La décision rapide de construire l'« Hadès », successeur de « Pluton », qui aurait une portée bien supérieure à celle de ce dernier et qui, disons-le, pourrait donc tirer depuis l'Est de la France par-dessus la République fédérale d'Allemagne et au-delà de sa frontière de l'Est, aurait un impact politique et psychologique considérable, à notre avis, aussi bien au-delà qu'en deçà du Rhin.

Le budget que nous examinons comporte, certes, toujours des crédits d'études ; vous avez confirmé que 50 millions de francs figuraient, si j'ai bien entendu, en autorisations de programme dans le budget de 1982 pour un tel armement, mais ces crédits d'études étaient déjà engagés depuis quelques années. Cela est-il suffisant pour prévoir le développement éventuel jusqu'à ce que la décision politique de mise en fabrication ait été prise ?

Nous avons appris par vos déclarations, monsieur le ministre de la défense, que le Président de la République entendait doter nos armées de ce système d'arme destiné à succéder au Pluton. Vous avez confirmé — je le répète — que les autorisations de programme sont prévues dans le budget que nous examinons. Mais ce budget a été établi au début de l'été dernier sans que quiconque apparemment ait su officiellement que l'on tenait compte de la fabrication de l'après-Pluton. Les autorisations de programme sont-elles si élastiques qu'on puisse y introduire sans difficulté un programme de cette importance ? Votre commission s'est félicitée de la décision prise, mais elle s'explique mal le mécanisme de la budgétisation sur ce point.

Nous aimerions également savoir comment se comporte le programme Mirage 2000-A. S. M. P.

La commission m'a chargé, sur l'intervention de notre collègue Albert Voilquin, de vous poser une autre question, monsieur le ministre de la défense. Elle souhaiterait être informée des intentions du Gouvernement à l'égard de l'arme à rayonnement renforcé. Notre collègue, suivi par la majorité des membres de la commission, pense, en effet, que nous n'avons pas le droit, dans le cadre de la politique de dissuasion, d'ignorer la bombe à neutrons et que le Gouvernement doit engager sa fabrication. La commission souhaite entendre une déclaration du Gouvernement sur cette question.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour ce qui est des développements, fabrications et essais des armements nucléaires stratégiques, ainsi que de leur maintien en condition et de leur amélioration, nous constatons, d'après le budget de programme qui porte sur ces points, que le maintien de leur crédibilité impose des efforts technologiques de très haut niveau visant à augmenter les performances des armes et des vecteurs et à préserver leurs capacités de survie et de pénétration en fonction de l'évolution des défenses adverses.

Notre collègue Francou, dans son excellent rapport, ce matin, au titre de la commission des finances, a repris tous ces problèmes. Je ne m'étendrai donc pas davantage sur cette importante partie de notre rapport.

Les activités que je mentionne relèvent de la délégation générale pour l'armement, de la direction des centres d'expérimentation nucléaires et du Commissariat à l'énergie atomique.

Votre commission tient à rendre un hommage particulier à la qualification, au dévouement de nos ingénieurs, de nos directeurs, aux techniciens ainsi qu'aux ouvriers dont les compétences sont reconnues aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

En achevant le survol de ce chapitre sur la défense nucléaire de la France, votre rapporteur pense pouvoir dire que ce budget nucléaire se présente d'une façon satisfaisante, mais quasi uniquement pour le nucléaire stratégique.

D'autre part, il est nécessaire de constater que ce budget nucléaire se trouve englobé dans l'ensemble d'un budget de la défense nationale qui, lui, n'augmente que de 17,63 p. 100. Cette situation n'ouvre-t-elle pas la voie à des inquiétudes quant à l'augmentation réelle des budgets affectés aux forces conventionnelles ?

Même si cette question est à la limite du domaine de compétence de l'avis de la section commune, elle préoccupe tout naturellement tous les parlementaires que nous sommes et les membres de la commission de la défense.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, sans vouloir épiloguer sur le fait que la programmation ne sera achevée qu'un an après la date prévue, sous la forme d'un plan intérimaire pour 1982-1983, précédant un plan de programmation qui coïncidera avec le déroulement du plan civil, votre commission souhaite qu'un débat puisse être organisé au plus tôt au sein de notre Assemblée afin de faire le point précis sur la programmation de notre effort de défense.

Rien qu'à nous écouter présenter nos avis, comment peut-on admettre que les problèmes de la défense ne soient soumis au Parlement qu'une fois par an pendant six heures ?

M. le président. Je suis obligé de vous indiquer, monsieur le rapporteur, que vous avez dépassé de quatre minutes votre temps de parole. Si nous voulons terminer dans les délais, je vous serais obligé de conclure.

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Cette proposition faite par votre rapporteur a été retenue à l'unanimité des membres présents de la commission et nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous vouliez bien aider le Sénat à organiser ce débat.

J'aurais un dernier point à traiter concernant les retraités militaires et le problème des cumuls. Mais comme je suis inscrit dans la discussion générale à titre personnel, je reprendrai à ce moment-là les arguments que je ne peux développer maintenant. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission s'est prononcée à la majorité pour l'adoption du budget des forces terrestres,

mais elle décèle dans ce budget des éléments d'incertitude pour l'avenir sur lesquels elle tient à appeler l'attention du ministre et de la Haute Assemblée.

Sa première inquiétude concerne l'insuffisance des autorisations de programme. Par rapport à 1981, celles-ci sont en hausse de 8,2 p. 100, ce qui, compte tenu de l'inflation, correspond à une diminution significative des crédits. Trois observations peuvent être faites.

Premièrement, il n'est pas raisonnable de constater que des retards ont été pris par rapport à la loi de programmation militaire et d'étaler sur deux ans le rattrapage, car en procédant de la sorte, on augmente le retard au lieu de le combler.

Deuxièmement, la diminution des autorisations de programme est contradictoire avec la lutte contre le chômage. C'est, en effet, en commandant des matériels que l'on stimule l'activité des arsenaux et des industries, que l'on crée des emplois. C'est au contraire en réduisant les commandes que l'on met en difficulté ce secteur industriel.

Enfin, la commission redoute que la diminution des commandes soit plus importante que celle qui est annoncée. En effet, une partie des mesures prises en faveur des appelés doivent être financées par prélèvement sur le titre V. Nous nous demandons si, comme l'a dit fort excellemment notre collègue Genton, les dotations inscrites à la section générale seront suffisantes et si, dans ce cas, un supplément viendra soit du budget général de l'Etat, soit d'un prélèvement sur le titre V.

La commission est donc inquiète — c'est une observation fondamentale — quant aux perspectives réelles de modernisation des équipements de l'armée de terre.

Ma deuxième observation porte sur le service national. La commission n'a pas, en l'état actuel des choses, une connaissance approfondie du détail des mesures prises en faveur des appelés, que nous avions nommés l'an dernier « citoyens soldats ». Elle se félicite cependant que le souci d'établir le soldat dans sa dignité de citoyen rejoigne, dans le domaine du vocabulaire comme dans certaines des mesures arrêtées, les propositions faites l'an dernier par votre commission dans son rapport sur le budget de l'armée de terre. Les mesures prises pour les appelés servant en Allemagne correspondent à celles qui avaient été demandées par notre commission à la suite d'une mission effectuée par notre collègue M. Poudonson. De même, la commission permanente du service militaire et votre rapporteur avaient demandé que soient hiérarchisés les soldes et les prêts.

En revanche, votre attention est attirée, monsieur le ministre, sur le fait que la commission sera très vigilante en ce qui concerne le maintien de la discipline et du respect de la hiérarchie dans les unités. La discipline doit s'adapter à l'évolution des mœurs et des esprits et se dépouiller de ce qui peut exister encore d'archaïsme dans les règlements. Mais les unités doivent pouvoir être commandées.

En ce qui concerne les objecteurs de conscience, la commission a toujours examiné ce problème avec libéralisme, mais sans laxisme. Elle souhaite donc que le statut ne soit ouvert qu'aux véritables objecteurs de conscience et non à des jeunes gens dont les tourments de l'âme ne seraient guidés que par la conjoncture et l'opportunité. Elle pense que toute imprudence dans la rédaction d'un nouveau texte risquerait de provoquer un afflux massif d'« objecteurs de circonstances » et de vous placer devant un problème beaucoup plus grave que celui qui existe actuellement.

J'aimerais avoir des informations sur la suppression annoncée du tribunal permanent des forces armées. La loi n° 81-787 du 4 août 1981, qui porte suppression de la cour de sûreté de l'Etat, prévoit, en son article 1^{er}, que les cas de trahison, d'espionnage, d'atteinte à la défense nationale ou « s'il existe un risque de divulgation d'un secret de la défense nationale » peuvent être renvoyés à la juridiction militaire compétente.

Si vous supprimez le tribunal permanent des forces armées après avoir supprimé la cour de sûreté de l'Etat, à qui renverrez-vous les cas évoqués par l'article 1^{er} de la loi abrogeant la cour de sûreté ?

Votre commission, mes chers collègues, et ce sera ma troisième observation, a manifesté le désir que le ministre veuille bien fournir à la Haute Assemblée des indications sur les conséquences de l'arrêt de l'extension du camp du Larzac. Ces conséquences sont de divers ordres. Deux au moins sont importantes.

L'armée a-t-elle la possibilité d'effectuer des manœuvres avec matériel organique dans des conditions satisfaisantes et, sinon, quelles sont les solutions envisagées par le ministre ?

Quelles sont les conséquences financières de l'arrêt des travaux et des acquisitions ?

S'agissant de considérations plus générales, j'avais indiqué dans mon rapport écrit que l'appui public apporté par le Président de la République et le Premier ministre à la double décision de l'O. T. A. N. du 12 décembre 1979 de déployer en Europe des missiles de croisière et des *Pershing* comportait des risques et rompait avec la position clairement établie jusqu'ici par les gouvernements de la V^e République de ne pas se prononcer sur cette affaire, d'une part, parce que nous n'appartenons pas à l'organisation intégrée de l'Alliance et que cette question ne nous concerne pas directement, d'autre part, parce qu'en prenant cette position, nous donnons des arguments aussi bien aux Etats-Unis qu'à l'U. R. S. S. pour prendre en compte notre force de dissuasion dans des négociations éventuelles.

Or, notre force de dissuasion étant, vous l'avez rappelé, un système indépendant, national et stratégique, elle ne peut être l'objet de négociations, en particulier de négociations portant sur les armes de théâtre.

Mais force est de constater que la deuxième étape du plan de paix soviétique exposé par M. Brejnev et repris lundi par un communiqué commun du bureau politique, du présidium du Soviet suprême et du conseil des ministres propose une réduction radicale et mutuelle tenant compte des moyens américains de stationnement avancé et des systèmes français et britanniques.

Cette proposition soviétique me semble totalement inacceptable pour ce qui concerne notre force nationale de dissuasion et je pense que tel est votre point de vue.

Enfin, le rapport de votre commission traite pour la première fois des armes chimiques, dont l'emploi, malheureusement, tend à se répandre et dont la menace d'emploi est crédible.

Votre rapporteur a constaté les efforts remarquables déployés par l'état-major pour préparer nos unités à ce type de combat, aussi bien au niveau des matériels que de l'instruction des appelés.

Il souhaite qu'un effort soit fait pour la protection des véhicules de commandement, de transmission et de transport et pour la mise au point d'un vêtement facile à porter.

Cela dit, la question de fond qui nous est posée est claire. Notre ennemi potentiel a la possibilité de nous attaquer préventivement sur toute la profondeur du champ avec des armes chimiques qui ont l'avantage, beaucoup mieux que la bombe à neutrons, de ne pas provoquer de destruction matérielle et de mettre hors de combat les forces de manœuvre. Quelle serait notre réponse dans cette hypothèse ?

En dehors même d'une attaque préventive, nos troupes peuvent être obligées de combattre en ambiance chimique sans pouvoir créer une contrainte identique chez l'adversaire. Pouvons-nous l'admettre ?

Si l'on considère que, selon de nombreux observateurs, 30 p. 100 des munitions soviétiques seraient équipées de charges chimiques, et que les SS 20 peuvent délivrer des charges chimiques, on conçoit que ce problème n'est pas une simple hypothèse d'école.

Le choix de la riposte est complexe. On peut en imaginer plusieurs : réponse au niveau nucléaire stratégique ; réponse au niveau nucléaire tactique ; acquisition ou constitution d'un stock d'armes chimiques de riposte — ce qui ne serait pas incompatible avec la convention de 1925 — permettant à nos armées de disposer d'une équivalence de la menace ; protection renforcée de l'ensemble de nos forces en faisant l'impasse sur toute riposte.

La question est grave. Il est important de la poser et de nous la poser.

En tout état de cause, une négociation Est-Ouest, qui ne porterait pas également sur les armes chimiques et bactériologiques, ne serait que partielle, trompeuse et illusoire.

Sous ces réserves, mes chers collègues, la commission vous invite à adopter le budget des forces terrestres pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Gautier, rapporteur pour avis.

M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section gendarmerie). Monsieur le président, monsieur le ministre,

mes chers collègues, chargé par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées de faire connaître son avis sur le budget de la gendarmerie dans le présent projet de loi de finances, je le ferai dans la limite de temps qui m'est impartie, ne retenant que les points principaux d'une analyse détaillée que chacun d'entre vous trouvera dans mon rapport écrit.

Pour étayer cette présentation, quelques chiffres seulement s'imposent : budget général du ministère de la défense, 122 milliards de francs, soit une progression de 17,63 p. 100 ; budget de la gendarmerie nationale, 11 milliards de francs, soit une progression de 15,70 p. 100 par rapport à celui de 1981.

Une simple constatation : les crédits de l'arme n'ont pas bénéficié du même niveau de progression générale.

Néanmoins, j'indique au Sénat qu'unaniment les membres présents à notre commission se sont prononcés pour l'adoption des crédits qui nous sont proposés.

Est-ce à dire que nous avons perçu un équilibre parfait dans les deux grands titres qui les composent ? Certes non ; le fascicule budgétaire laisse paraître des insuffisances que nous relevions déjà dans le passé et je les mentionnerai dans quelques instants. Mais nous avons, à l'opposé, retenu très favorablement l'effort consenti en faveur des personnels. Je commencerai donc par l'étude de la partie du titre III qui les concerne.

Nous avons pris acte, monsieur le ministre, de votre volonté de doter l'arme d'un personnel plus nombreux, ramenant le déficit enregistré dans la loi de programmation à un niveau raisonnable qui permettra à toutes les brigades territoriales d'être assurées d'un effectif minimal de six sous-officiers ou de renforcer celles qui sont particulièrement chargées.

De même, cette augmentation va enfin permettre d'accorder aux gendarmes les quarante-huit heures de repos hebdomadaire et la possibilité d'une permission de détente de quatre semaines consécutives. Ce sont là des mesures que nous demandions depuis longtemps et dont nous souhaitons qu'elles puissent être adoptées.

Depuis le mois de juillet dernier, 1 902 emplois nouveaux auront ainsi été créés dans la gendarmerie, dont 220 personnels féminins remplaçant le même nombre d'hommes employés actuellement dans les états-majors ou les services administratifs.

Je rappelle que 5 000 emplois supplémentaires avaient été créés depuis le début de la loi de programmation et comportaient déjà des personnels féminins.

Bien entendu, cet effort devra se poursuivre dans les prochaines années afin de porter l'effectif total de l'arme de 81 000 aujourd'hui à 90 000 unités, chiffre optimal à atteindre.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les tâches multiples qui incombent à la gendarmerie nationale. Chacun d'entre nous en est parfaitement conscient, mais, devant la progression de la délinquance, il était nécessaire de renforcer les effectifs en créant de nouveaux pelotons de surveillance et d'intervention, dont le nombre sera porté à 110, soit dix-neuf de plus pour 1982.

D'autres améliorations accompagnent cette augmentation des personnels. Je n'ai mentionné ici que les principales.

La partie de mon exposé où les insuffisances apparaissent se situe dans le titre V du projet de loi de finances, qui traite des matériels.

Bien que l'effort de modernisation se poursuive indéniablement, il existe toujours des points faibles, et je les cite.

D'abord, la dotation à l'arme d'un véhicule blindé dont le choix est enfin intervenu. Il s'agit d'un char Renault VBC 90 parfaitement adapté aux besoins et de conception récente, mais les livraisons des vingt-huit engins nécessaires ne seront effectives qu'en 1984-1985.

Le parc d'hélicoptères légers, absolument indispensables, doit être renouvelé depuis quelques années, les *Alouette* devant être remplacées par les *Ecureuil*. Or, nous constatons que le démarrage de cette opération est lent, trop lent à notre gré. Quatre de ces appareils sont prévus pour être financés en 1982, venant s'ajouter à des livraisons précédentes, ce qui portera leur nombre à huit, alors que les besoins sont de trente. Nous espérons, monsieur le ministre, que, l'an prochain, vous pourrez conforter ce poste budgétaire.

La modernisation du réseau de transmission automatisé se poursuit. L'expérimentation dans le département de la Somme du réseau Saphir donne satisfaction : 1 000 installations seront reliées en cours d'année et il est souhaitable d'en accélérer le rythme.

Enfin, dans le domaine du logement des personnels, le déficit subsiste et nous le relevons chaque année : 17 000 unités-logements restent à construire fin 1981. Le programme de l'an prochain viendra en réduire le volume de 2 200 unités environ, dont 900 par les collectivités locales. Nous espérons à ce sujet que la décision que vous venez de prendre — vous l'avez rappelée ce matin — de leur apporter une aide sous forme de subvention sera de nature à accélérer ces types de construction dans nos départements.

A l'issue de l'examen rapide des principaux points du budget de la gendarmerie pour 1982, nous constatons que les moyens, essentiellement les moyens budgétaires, ne suivent pas la proportion d'augmentation du reste du budget des armées, tout particulièrement en ce qui concerne les autorisations de programme. Cependant, la seule énumération des missions de la gendarmerie suffit à montrer le rôle capital de l'arme dans la vie et dans la défense de la nation. Nous ne pouvons nous empêcher d'estimer qu'un effort de redressement budgétaire doit être accompli en sa faveur.

Il est, d'autre part, une question que nous n'avons pas évoquée dans ce rapport et qui est celle de la suppression annoncée des tribunaux permanents des forces armées. En l'état actuel du budget, à notre connaissance, figurent toujours les crédits affectés à la justice militaire. Notre commission et notre assemblée estiment nécessaire, au cours du débat budgétaire, d'être informées sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le sort de cette institution et quelle en sera la traduction en matière de budget.

Avant de conclure, monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer à mon tour votre attention sur la décision prise par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en faveur des personnels de la police, à savoir l'intégration dans la retraite de l'indemnité de sujétion spéciale — vous l'avez d'ailleurs évoquée ce matin. De même vient-il de déposer un projet de loi pour qu'en cas de décès du policier, s'il est tué dans l'exercice de ses fonctions, la pension de la veuve soit portée à 100 p. 100.

Voilà deux importantes mesures dont nous voudrions voir bénéficier les personnels de la gendarmerie nationale. Nous savons que vous partagez ce sentiment et c'est justice. Je sais que des amendements ont été déposés à leur sujet.

C'est volontairement que je n'ai pas traité de la situation des retraités de la gendarmerie. C'est, en effet, notre collègue Genton, qui préside le groupe d'études des problèmes posés par les retraités militaires, qui les évoquera devant vous.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, je tiens à rendre hommage à tous ceux qui participent à la défense nos concitoyens et à leur sécurité avec un dévouement exemplaire et un très grand sens du devoir, et ce, souvent, au péril de leur vie.

C'est pourquoi, sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous demandons au Sénat d'adopter les crédits qui lui sont proposés. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'armée pour 1982 est celui de la dernière année de la loi de programmation militaire.

Il assure la continuité des actions entreprises depuis six ans. Mais il faut rappeler qu'il se situe dans un environnement international qui n'a pas encore évolué favorablement. Il nous faut donc poursuivre, voire intensifier la modernisation de nos forces.

L'armée de l'air, garante de l'intégrité du territoire national, doit disposer de matériels aériens de qualité et en nombre suffisant. La programmation a fixé ce nombre à 450 avions de combat. C'est un minimum quand on sait que des pays, comme la République démocratique allemande, la Pologne, la Tchécoslovaquie en ont près de 500 chacun.

C'est un facteur d'efficacité, mais aussi une nécessité économique. Le renom de nos ailes dans le monde est aussi celui de nos ingénieurs, de notre industrie aéronautique, de toute notre puissance économique.

Mais il ne serait pas cohérent d'axer tous nos efforts sur les seuls matériels aériens. L'environnement opérationnel des forces, c'est-à-dire les équipements de guerre électronique, les munitions, l'infrastructure, doit aussi être amélioré.

De telles perspectives supposent une continuité d'action. Dans ce sens, le budget qui vous est proposé pour 1982 présente des aspects positifs, mais il comporte aussi des insuffisances sérieuses, en particulier en matière de commandes d'avions de combat.

La raison en est évidente. En effet, la croissance du budget de la section Air est de 16,95 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui est inférieur à celle du budget de la défense ; elle-même en-dessous de la croissance du budget de l'Etat.

On constate donc une régression de la part des crédits affectés à l'air qui n'atteignent que 21,12 p. 100 du budget de la défense contre 21,145 p. 100 en 1981, ce qui est nettement inférieur aux prévisions de la programmation.

Nous noterons, cependant, avec satisfaction que, cette année encore, la prédominance des investissements est maintenue puisqu'ils représentent 53,76 p. 100 des crédits et les dépenses de fonctionnement seulement 46,24 p. 100.

On peut trouver à cela plusieurs raisons, qui, toutes proviennent du soin apporté à la recherche des économies.

Une grande stabilité des personnels, d'abord, sur laquelle je ne m'étendrai pas puisque les chiffres des effectifs budgétaires de 1981 sont inchangés. Mais je veux, à cette occasion, monsieur le ministre, car c'est un sujet qui me tient à cœur, insister sur le fait que la condition des militaires — vous en êtes vous-même convaincu et persuadé — doit, chaque année, faire l'objet d'améliorations, non pour le principe, mais pour redresser des situations qui ne vont pas toujours dans le sens de la justice.

Je sais que vous partagez mon souci — je viens de le dire — et nous enregistrons avec satisfaction les mesures annoncées en faveur des appelés du contingent. Mais je crois qu'il faut aller plus loin et aussi agir en faveur des cadres, surtout des sous-officiers. Je mentionnerai quelques exemples.

Tout d'abord, le manque de droits budgétaires en échelle 4. Il conviendrait d'obtenir au plus tôt une augmentation significative de ces droits. C'est d'ailleurs un couplet annuel mais qui, peut-être, grâce à vous, cessera bientôt d'être évoqué.

Ensuite, la perte de signification qui caractérise désormais diverses primes qui n'ont pas été revalorisées depuis très longtemps, certaines depuis les années 60.

C'est encore le décalage qui existe entre certaines primes accordées pour un même travail, suivant que le bénéficiaire est civil ou militaire. C'est le cas des démineurs, selon qu'ils sont ou non en uniforme. Faire disparaître ces inégalités ne serait que justice et aurait un impact sans commune mesure avec les sommes en jeu.

L'activité aérienne, ensuite. Certes, elle ne progresse pas comme on pourrait le souhaiter à l'origine de la programmation. Mais l'objectif de 420 000 heures de vol doit permettre d'assurer l'entraînement des pilotes de combat, la formation des jeunes et les missions de transport indispensables.

Tenir cet objectif est possible, grâce non seulement à l'augmentation des crédits, mais aussi aux mesures prises dans le sens de l'économie. L'évolution de la consommation réelle de carburant le montre bien : 995 000 mètres cubes en 1973, environ 840 000 en 1980 et les prévisions pour 1981 sont de 785 000. Nous donnons notre approbation à la politique suivie, même si elle implique des investissements dont la rentabilité n'est pas toujours immédiate — citons entre autres la remotorisation des avions gros porteurs DC 8 et C.135 F.

Enfin, la politique menée en matière d'entretien programmé des matériels a aussi permis une remarquable stabilité des crédits de ce chapitre, qui n'ont progressé que de 8,8 p. 100 en moyenne depuis quatre ans. Cela résulte d'une organisation particulièrement efficace du travail de maintenance et d'une bonne adaptation des cycles de revisions aux besoins réels.

J'aborde maintenant le titre V et, tout d'abord, les études.

Personne ne peut contester l'importance qu'elles revêtent pour notre défense, *a fortiori* pour une arme aussi technique que l'aviation. C'est donc avec satisfaction que je note une progression de 29,5 p. 100 des crédits de paiement de ce chapitre. Les autorisations de programme augmentent de 15,34 p. 100, c'est-à-dire sensiblement plus vite que l'ensemble de la section air.

Le Mirage 2000 — dans ses deux versions défense aérienne et militaire — et tout son environnement représentent plus de la moitié de cet effort — 54 p. 100 — ce qui prouve bien que, dans la phase où nous en sommes pour ce programme, il ne

saurait être question de développer plusieurs programmes à la fois sur les seules ressources du budget de la section air. C'était possible autrefois, mais ça ne l'est plus aujourd'hui. Il faut insister sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour que le calendrier du programme 2000 soit maintenant respecté.

J'avais, l'an dernier, évoqué le programme 4000. Nous ne pouvons pas tout mener de front, les études et la recherche d'un côté, la fabrication en série de l'autre. Il faut être sage et s'en tenir aux deux versions maintenant que le radar est au point et permettra au 2000 de remplir les missions qu'on veut lui assigner.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. J'apprécie votre sagesse !

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

C'est au niveau des commandes de série que les inquiétudes deviennent grandes. La programmation prévoyait la commande de quarante-quatre Mirage 2000. Faute de crédits, il ne sera possible d'en commander que vingt-cinq. Certes, d'autres nécessités, comme la mise à jour des commandes de rechange, ont dû être prises en considération, mais cette diminution des commandes conduira déjà à maintenir le Mirage 3 en service plus longtemps que prévu. Si, dans les budgets des années à venir, la tendance n'était pas inversée, c'est la capacité de l'armée de l'air à remplir ses missions qui serait en jeu. La situation devient donc maintenant très sérieuse et nécessite des choix pour nous éviter d'entrer dans une période de renoncement.

J'en viens à l'environnement. L'effort entrepris depuis quelques années par l'armée de l'air pour réaliser un environnement opérationnel et cohérent se poursuit en 1982. J'observe avec satisfaction que les crédits de paiement des armements munitions croissent de 35,8 p. 100 et ceux de l'infrastructure de 29 p. 100. Certes, des insuffisances existent encore. Nos stocks de munitions de combat ne sont pas tous à 100 p. 100 ; mais ils ne sauraient l'être en un seul budget.

Lorsque nous visitons les bases opérationnelles, nous constatons que la dispersion des avions dans des abris se généralise, alors que la protection anti-aérienne et le camouflage progressent. C'est le visage de l'armée de l'air qui change et je n'ai alors qu'une chose à dire : allons jusqu'au bout !

Aussi, sur la proposition de votre rapporteur pour avis, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Air du budget de la défense. (*Applaudissements.*)

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Merci !

M. le président. La parole est à M. Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'un montant de près de 22 milliards de francs, le projet de budget de la section Marine pour 1982 se présente comme suit : la part de la marine dans le budget de la défense continue à croître légèrement, passant de 17,59 p. 100 à 17,90 p. 100 en structure budgétaire ; la croissance des crédits de paiement est plus forte que celle de la défense dans son ensemble — respectivement 19,42 p. 100 et 17,63 p. 100 — mais moins élevée que celle du budget général — 19,42 et 27,63 p. 100 ; la part du titre V par rapport au titre III continue à croître, passant de 51,46 p. 100 en 1981 à 52,34 p. 100 en 1982. En revanche, les autorisations de programme du titre V n'augmentent que de 12,23 p. 100 en 1981, à comparer avec les 29,81 p. 100 du budget précédent.

Les crédits prévus au titre III sont en augmentation de 17,25 p. 100 par rapport à 1981. La priorité va, dans ce budget, aux éléments qui concourent directement à l'activité opérationnelle, c'est-à-dire à l'entretien de la flotte et aux combustibles.

Nous constatons : une quasi-stabilité des effectifs budgétaires — je reviendrai sur ce point — une augmentation modérée du chapitre combustibles et carburants — 34 p. 100 en 1982 contre 80 p. 100 en 1981 — qui devrait toutefois permettre d'assurer quatre-vingt-six jours de mer en moyenne pour l'ensemble des bâtiments de la marine et d'espérer quatre-vingt-dix-neuf jours pour les bâtiments de combat.

Nous notons également une situation convenable pour l'entretien de la flotte, à moins d'aléas techniques importants ou d'accroissement brutal des coûts horaires des arsenaux, ainsi que l'individualisation des dépenses de fonctionnement liées aux activités de service public.

Si les crédits de paiement du titre V progressent, cette année, de 21,46 p. 100, les autorisations de programme, comme je viens de le dire, ne croissent que de 12,23 p. 100. Examinons plus en détail certains points importants.

Le chapitre des matériels de série de l'aéronautique navale fait exception, puisque l'achèvement des programmes majeurs — avion d'assaut « Super Etendard » et hélicoptère « WG 13 » — conduit à une diminution des crédits de paiement tandis que le démarrage du programme de série de l'avion de patrouille maritime « Atlantic nouvelle génération » explique une augmentation de près de 43 p. 100 des autorisations de programme sur ce chapitre.

La situation est plus préoccupante en ce qui concerne les constructions neuves de bâtiments, en dépit d'une augmentation très importante de 67 p. 100 des crédits de paiement.

C'est la diminution de 12 p. 100 des autorisations de programme qui jette un doute sur l'avenir. En effet, celles-ci constituent la limite supérieure des dépenses que la marine est autorisée à engager pour l'exécution des investissements prévus par la loi. Leur diminution peut entraîner des retards regrettables dans les constructions neuves de bâtiments et des répercussions importantes sur l'emploi du personnel des arsenaux.

Le financement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, assuré — il faut le souligner — par le budget de la section marine, enregistre, sur ce chapitre très spécifique, une augmentation de 17 p. 100 en crédits de paiement et de 31 p. 100 en autorisations de programme.

En ce qui concerne l'infrastructure, la croissance nominale est très modérée : 14 p. 100 pour les bases de l'aéronautique navale et 7 p. 100 pour les travaux maritimes. Les opérations principales comprennent le chantier d'entretien des sous-marins à Toulon, la poursuite de la modernisation de l'atelier militaire de la flotte dans cette même ville, la réfection de la piste de la base aéronavale d'Hyères et, outre-mer, une participation à la construction d'un nouveau port à la Réunion.

L'analyse chiffrée du projet de budget pour 1982 me conduit à faire un certain nombre de remarques qualitatives sur la situation actuelle de la marine nationale et son évolution prévisible.

La loi de programmation 1977-1982 fixait l'objectif à atteindre en 1982 pour les commandes de bâtiments et d'avions. Par rapport à cet objectif, le bilan suivant peut être présenté :

Pour les bâtiments de la flotte, les programmes majeurs ont été globalement respectés. Signalons, toutefois, le retard du premier porte-avions à propulsion nucléaire et la commande supplémentaire d'un sixième S.N.L.E. Par ailleurs, la diminution d'une unité des commandes de corvettes antiaériennes est compensée, si l'on peut dire, par la commande de deux corvettes anti-sous-marins supplémentaires.

Pour l'aéronautique navale, on observe un certain décalage dans le programme de l'avion d'assaut Super Etendard — trente-cinq commandés au lieu de quarante-quatre programmés — qui tient au respect de l'enveloppe financière prévue, alors que le coût unitaire des appareils s'élevait.

Au cours de la décennie à venir, le nombre des bâtiments de combat continuera à diminuer, ainsi que, dans une moindre mesure, le tonnage de la flotte. D'ici à 1988, le nombre des bâtiments de combat devrait passer de 113 à 92 et le tonnage d'un peu moins de 300 000 tonnes, actuellement, à 260 000 tonnes environ en 1990.

Ce phénomène s'explique par l'arrivée au terme de leur existence d'un nombre important d'unités mises en chantier entre 1950 et 1960 ainsi que par le retard pris dans le renouvellement des unités. Il est plus réconfortant de constater que, dans le même temps, la flotte rajeunit et que le nombre des bâtiments de combat n'ayant pas dépassé la mi-vie continue de croître, pour atteindre 50 p. 100 en 1985 si le programme de constructions neuves se réalise normalement.

Venons-en aux différentes catégories de forces.

La force océanique stratégique est maintenant homogène, avec cinq porteurs de même type, armés de missile M 20 à tête mégatonnique. Sa crédibilité technique est assurée puisque la capacité de repréailles de la France a maintenant franchi le

seuil de dommages possibles fixé comme objectif par le Gouvernement et que l'invulnérabilité du porteur sous-marin reste entière.

Notons aussi que la présence en mer de cette force évite au territoire français d'être pris par l'adversaire comme objectif de première frappe pour une neutralisation éventuelle.

Une nouvelle étape s'ouvre avec la construction du sixième S.N.L.E., *L'Inflexible*, armé du système d'armes M 4, dont l'entrée en service est prévue pour 1985. A partir de cette date, les premiers S.N.L.E., à l'exception du *Redoutable*, subiront la refonte M 4, selon un plan qui permettra de conserver en permanence quatre unités dans le cycle opérationnel. La refonte doit d'achever en 1991.

Le 24 juillet dernier, M. le président de la République s'est déclaré favorable à la construction d'un septième S.N.L.E. Lors de la discussion de la loi de finances pour 1982 à l'Assemblée nationale, le 13 novembre, monsieur le ministre de la défense, vous avez annoncé que M. le président de la République venait de décider en conseil de défense la construction de ce septième S.N.L.E. et que les autorisations de programme nécessaires à cette entreprise avaient été dégagées. Vous nous avez aujourd'hui confirmé, monsieur le ministre, qu'en 1994 ce S.N.L.E. sera un sous-marin de la nouvelle génération.

La décision de construire deux porte-aéronefs à propulsion nucléaire de 32 000 à 35 000 tonnes, susceptibles de mettre en œuvre des avions classiques, a été prise en conseil de défense le 23 septembre 1980. Des crédits sont prévus en 1982 pour couvrir l'industrialisation de la chaufferie avancée et les premières dépenses de définition.

L'évolution du monde et de l'environnement international dans les années à venir, le développement prévisible de l'exploitation des océans, l'importance vitale de nos importations de pétrole et autres matières premières, nos intérêts dans les départements et territoires d'outre-mer, l'aide que la France se doit d'apporter aux pays amis en Afrique, en fait tout ce que nous pressentons de l'importance fondamentale des océans dans l'avenir de l'homme, interdisent à la France de se cantonner dans un rôle passif à l'extérieur de l'Europe.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. Or, comme votre rapporteur l'avais déjà souligné l'année dernière, une force aéronavale centrée autour d'un porte-avions a la capacité de jouer un rôle irremplaçable pour manifester la présence française au plan international.

Ses atouts sont, entre autres, l'absence de contrainte diplomatique lors du déploiement ; la signification politique de ce déploiement en cas de crise — la force aéronavale peut, en effet, être maintenue en réserve dans la zone sensible pour permettre la poursuite du dialogue avant toute action irréparable — la capacité d'atteindre un adversaire potentiel au plus près ; enfin, la polyvalence : évacuation de ressortissants français, aide aux pays amis, missions de présence, déploiement offensif.

En ce qui concerne le reste de la flotte de surface et les sous-marins d'attaque, l'effort se poursuit pour pallier les retards antérieurs, mais, comme je l'ai déjà souligné, cette politique de redressement ne pourra pas se poursuivre si la faiblesse des autorisations de programme de 1982 se retrouve les années suivantes.

En 1982, en plus du « suivi » des programmes en cours de réalisation, les commandes suivantes sont autorisées : un sous-marin nucléaire d'attaque, deux corvettes anti-sous-marins, deux super-patrouilleurs, deux bâtiments de service public de 400 tonnes, deux chasseurs de mines, un dragueur de mines et un bâtiment hydrographe. La marine compte, en 1982, sur la livraison d'un sous-marin nucléaire d'attaque, d'une corvette anti-sous-marine, de quatre Avisos, de trois chasseurs de mines, de quatre bâtiments-école et d'un pétrolier-ravitailleur.

En 1982 toujours, 14 600 tonnes de bâtiments seront commandées et 14 220 tonnes devraient être livrées.

Rappelons que le Gouvernement a défini un objectif plus lointain à l'« horizon 2000 ». Nos forces seraient alors constituées, outre les unités de la force océanique stratégique, par 112 bâtiments de combat, 24 bâtiments de soutien, 80 avions embarqués, 40 à 50 avions de patrouille maritime et 75 hélicoptères. La réalisation de ce programme exigera persévérance et volonté politique. Elle nécessitera également que, dans la future loi de programmation militaire, la part de la marine dans le budget militaire global continue à croître progressivement et régulièrement.

En ce qui concerne les missions nouvelles de service public, j'avais indiqué, l'année dernière, qu'un programme de onze bâtiments hauturiers spécifiques et de trois aéronefs de surveillance avait été adopté par le Gouvernement. Ce programme s'échelonne sur cinq années. Quel est son état d'avancement ?

Le patrouilleur de 400 tonnes a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de chantiers privés. Deux patrouilleurs de ce type seront commandés en 1982 pour être livrés à partir de 1983.

La commande de trois aéronefs est programmée pour 1982.

Quant au chalutier patrouilleur destiné aux terres australes, malgré des difficultés passagères pour le choix de ce bâtiment, il devrait pouvoir être en état de remplir sa mission au début de 1983.

Signalons au passage que trois remorqueurs civils d'intervention mis aux ordres des préfets maritimes pour prévenir les pollutions accidentelles en mer sont affrétés par la marine.

Pour servir le matériel dont nous venons de parler, la marine nationale disposera budgétairement, en 1982, de 68 384 militaires dont 18 000 appelés. Le recrutement actuel s'avère excellent, le nombre des candidats étant en effet très supérieur aux besoins.

La stabilité des effectifs continue à caractériser la marine depuis plusieurs années. Le nombre des emplois créés en 1982 pour faire face à la montée en puissance de la force océanique stratégique et répondre aux missions nouvelles de service public se limite à 408 hommes dont 119 officiers, cette dernière augmentation correspondant d'ailleurs à un rattrapage des années antérieures.

Les sujets de préoccupation de l'état-major de la marine, en ce qui concerne le personnel, restent les mêmes que l'année dernière.

Il y a, en premier lieu, une insuffisance des effectifs. Les études en cours montrent que l'adéquation des effectifs aux besoins ne pourrait être atteinte que pour un effectif supplémentaire de plus de 5 000 hommes dans les cinq prochaines années.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. Lors de la préparation des prochaines lois de finances, il sera nécessaire de tenir compte de cette situation.

En second lieu, comme l'année dernière, le problème du sous-encadrement reste entier puisque rien ne changera à cet égard en 1982.

Ultérieurement, la nouvelle pyramide devra être prise en compte ; il faut noter, en effet, que la proportion d'officiers dans la marine n'est que de 8 p. 100 contre 12 p. 100 dans les principales marines étrangères et que la répartition officiers-mariniers et hommes du rang n'est que de 59 p. 100 et 41 p. 100 dans la marine, alors qu'elle s'élève respectivement à 70 p. 100 et 30 p. 100 dans les autres armées.

En conclusion, le budget de la section marine pour l'année 1982 est un budget de transition. Les éléments positifs sont, comme pour l'année précédente, la priorité accordée aux constructions neuves et la prise en compte des missions nouvelles de service public.

En revanche, au moment où des décisions majeures vont devoir être prises par le Gouvernement sur la construction d'un porte-avions à propulsion nucléaire et sur le développement des programmes de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et de sous-marins nucléaires d'attaque, votre rapporteur ne peut cacher son inquiétude de voir stagner les autorisations de programme pour les constructions neuves.

Cependant, la dissuasion suppose la modernisation et le développement de notre force océanique stratégique. La protection de nos lignes de communication, l'étendue de nos zones économiques extérieures et notre présence dans le monde supposent une force aéronavale combinant la puissance aérienne et la puissance navale.

C'est pourquoi, plus que jamais, il faut poursuivre obstinément le redressement entrepris depuis cinq années avec la ferme volonté de faire de la France une puissance maritime à part entière.

Estimant que les éléments positifs du projet de budget l'emportent sur les négatifs ; la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées émet un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la section marine pour l'année 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 29 minutes ;
- groupe socialiste : 28 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 25 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 23 minutes ;
- groupe communiste : 20 minutes.

La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le vote d'un budget est, pour la représentation nationale et pour l'opinion, l'occasion privilégiée de juger, d'après le volume des crédits et leur affectation, le contenu réel d'une politique. C'est pourquoi tous ceux qui se préoccupent de la défense nationale attendent avec impatience de connaître le projet de budget des armées pour 1982.

Depuis le 10 mai, le sentiment prévalait que, dans ce domaine au moins — et nul plus que moi ne pouvait s'en réjouir — la continuité l'emporterait sur le changement.

L'examen attentif, sérieux et sans prévention du budget de la défense amène à mettre en doute la réalité de cette continuité.

Avant de me livrer à cette analyse, je souhaite vous apporter, mes chers collègues, une assurance : il ne saurait s'agir pour moi d'exprimer une opposition systématique. Je n'ai nullement la volonté délibérée de critiquer tout ce que ce nouveau pouvoir entreprend. En effet, j'ai d'abord et longtemps espéré que la politique de défense du Gouvernement — notamment grâce à votre action personnelle, monsieur le ministre — s'inscrirait dans la poursuite de celle engagée depuis plus de vingt ans, dès la naissance de la V^e République. Si, aujourd'hui, je suis à cette tribune le porte-parole de l'ensemble des groupes formant la majorité au Sénat, c'est que nous doutons, oui, nous doutons sérieusement, qu'il en soit ainsi.

Après le retour de l'armée d'Algérie, avec la mise en service des premières armées nucléaires, l'orientation de notre défense a été définie et, jusqu'ici, n'a pas été remise en cause.

Cependant, après 1968, l'effort financier consenti pour nos armées se relâcha. Ce ralentissement nécessita des sacrifices, notamment dans l'environnement des forces, même nucléaires, et dans l'équipement des trois armées. Il en est résulté des insuffisances auxquelles il devenait urgent de remédier.

Cela ne pouvait résulter que d'un nouvel effort financier pour la défense du pays.

La volonté politique qui reconnaît alors la priorité à accorder à la défense est à l'origine de la loi de programmation militaire de 1976.

La part de la défense dans le produit intérieur brut marchand est ainsi passée de 3,39 p. 100 en 1976 à 3,85 p. 100 en 1981 et devrait être de 3,94 p. 100 en 1982.

Monsieur le ministre, vous avez dit, au cours de la discussion de ce budget à l'Assemblée nationale, que cet engagement d'une progression de 0,09 p. 100 ne figurait dans aucun document officiel.

Aussi ai-je apporté ici un rapport au Parlement, déposé en septembre 1979, signé par M. Raymond Barre, Premier ministre, et par moi-même, alors ministre de la défense, qui fait état, dans la partie financière, à la page 1943, de cet engagement dans les termes suivants : « Pour les années 1980 à 1982, la part que représente le budget de la défense par rapport au produit intérieur brut marchand devra croître, comme pendant les trois dernières années, de 0,09 p. 100 par an. Cette croissance » — c'est moi qui avais fait ajouter cette précision à l'intention de la rue de Rivoli — « s'applique au taux de 3,67 p. 100 qui est la part du budget de la défense par rapport au produit intérieur brut marchand en 1979. Une telle progression correspond d'ailleurs à l'ensemble des crédits figurant à l'échéancier indicatif annexé à la loi, qui ne doit pas être remis en cause ».

Cette progression, en effet, garantissait aux armées une amélioration de pouvoir d'achat qui devait être consacrée essentiellement à l'armement des forces puisque, dans le même temps, la part des dépenses de fonctionnement dans le budget des armées devait être ramenée de 58,8 p. 100 à 52,2 p. 100.

Ces deux engagements fondamentaux de la loi de programmation ne sont pas respectés par le projet de budget pour 1982.

S'il est vrai que ce projet poursuit les actions engagées depuis six ans, il le fait à un rythme moindre et insuffisant : réduction de moitié de la progression du prélèvement sur le P.I.B.M. et retard de deux points pour la part du budget militaire d'équipement. Plus exactement, plutôt que la continuité, on peut parler d'un projet de prolongation.

Il en résulte une année de retard qui est d'autant plus dommageable que vous-même, monsieur le ministre, fixez à 1984-1986 les échéances les plus dangereuses pour la sécurité en Europe. Quelle étrange contradiction !

Pour expliquer ce ralentissement, vous invoquez des retards dans la réalisation de quelques-uns des programmes de la loi de 1976. Si l'habileté dissimule le prétexte, elle ne le justifie pas, car rien ne vous interdisait de rechercher à les rattraper.

Le budget pour 1982 devrait soutenir le rythme des années précédentes pour les équipements, ce qui éviterait ce retard d'une année et ne vous empêcherait pas de mettre au point, d'ici à l'automne prochain, ou une nouvelle loi de programme ou, si vous estimez ce délai trop mesuré, un budget de transition pour 1983 qui permettrait d'aller au-delà des objectifs de la loi de 1976. C'eût été là un comportement logique pour quiconque regrette ces retards.

Faute de vouloir y consacrer l'effort suffisant, ce sont nécessairement les dépenses d'équipement qui sont amoindries.

Aucun commentateur de presse faisant autorité en matière militaire n'a manqué d'ailleurs de relever que le projet de budget pour 1982 marque bien une pause dans l'équipement des forces.

Vous comprendrez, mes chers collègues, et vous aussi, monsieur le ministre, que je le regrette d'autant plus que ce fléchissement n'apparaît pas circonscrit : le montant des autorisations de programme ne progresse que de 12,5 p. 100, ce qui veut dire que l'avenir est également hypothéqué et que l'effort d'équipement militaire est ralenti.

Comment ne pas voir l'évidence : la défense n'est plus pour le Gouvernement une priorité. C'est là un changement regrettable.

Ce refus d'accorder à la défense du pays une priorité cependant plus nécessaire que jamais s'accompagne d'incertitudes préoccupantes dans le contenu même de la politique de défense, inquiétudes qu'il vous appartient, monsieur le ministre, de lever dans les moindres délais.

La dissuasion par l'armement nucléaire demeure le fondement de l'indépendance nationale. Le chef de l'Etat et le Premier ministre l'ont affirmé. Nous n'en doutons pas et nous nous en réjouissons.

On peut dater de 1966 l'avènement dans la réalité de capacités militaires permettant cette politique. Ceux qui raillaient la « bombinette française » avaient tort parce que le processus était déclenché de la réalisation progressive d'un arsenal nucléaire dont l'efficacité allait, en effet, s'affirmer. Ils exprimaient cependant une réalité dans la mesure où le niveau des dommages que nos armes nucléaires pouvaient occasionner demeurait limité.

On sait la progression continue de nos forces nucléaires stratégiques, tant au plan qualitatif que quantitatif. Mais les armes M 20, réalisées au cours de la décennie 1970, si elles caractérisaient cette progression à un degré tel qu'il n'était plus possible de mettre en doute la réalité de la dissuasion française, ne correspondaient pas aux capacités des armes des trois autres puissances nucléaires et enfermaient le degré de notre riposte dans des limites trop étroites.

La grande décision du septennat précédent fut la mise en chantier des armes M 4. Naturellement, des études étaient en cours depuis plusieurs années, et les perspectives de ce nouveau système d'armes avaient été appréciées ; mais c'est M. Giscard d'Estaing et son gouvernement qui arrêterent le programme M 4 et en fixèrent le calendrier.

C'est une décision majeure dont on mesure l'importance en rappelant que le seul S.N.L.E. *L'Inflexible* aura une capacité de frappe supérieure à celle des cinq S.N.L.E. précédents réunis.

Pour valoriser dans le délai le plus court possible — M. Lejeune vient de le rappeler — notre force océanique stratégique, il fut décidé de transformer quatre des cinq S.N.L.E. précédents selon un programme qui, tous les dix-huit mois, devait faire entrer en service un nouvel S.N.L.E. M. 4.

Le communiqué publié par l'Élysée le 14 novembre dernier dit que ce programme sera poursuivi. Il annonce aussi que « le nombre de S.N.L.E. en patrouilles permanentes sera porté à trois ans dans les toutes prochaines années ». Cela résultera de l'entrée en service de *L'Inflexible* en 1985, et c'est bien ce que nous avons voulu.

Il ne s'agit donc pas de décisions nouvelles du présent septennat, mais de la confirmation des décisions du septennat précédent, et c'est très bien, car c'est ce programme qui permettra de multiplier par sept la capacité de frappe de la force océanique stratégique à la fin de l'actuelle décennie. Il faudra, dans les prochains budgets, prévoir les crédits nécessaires à l'application de ces décisions. Nous y serons attentifs.

A la question : « Y aura-t-il un renforcement de la force océanique stratégique ? », le communiqué élyséen du 14 novembre n'apporte pas une réponse positive.

Lisons-le ensemble : « Un septième sous-marin de nouvelle génération sera construit afin d'être mis en service avant le milieu de la prochaine décennie » — vous avez précisé, monsieur le ministre, que ce serait pour 1994. A ceux qui ont cru comprendre qu'il s'agissait de mettre en service dans la Fost un septième sous-marin en supplément des six existants, il faut rappeler que *Le Redoutable* devra quitter le service juste avant le cours de la première moitié de la prochaine décennie et que ce septième S.N.L.E., qui sera, en effet, le septième à être construit, viendra seulement prendre la place du *Redoutable*.

Or il faut renforcer la Fost, et il faut le faire dans l'immédiat.

Vous disposez, monsieur le ministre, des études que j'ai dirigées sur le niveau nécessaire de la suffisance pour notre riposte ; vous pouvez donc sans tarder apprécier l'effort à faire et les priorités à respecter.

Attendre pour le renforcement de la flotte de S.N.L.E. la fin du siècle est non seulement une erreur au plan stratégique, mais un contresens.

Mettre en avant l'intérêt de réaliser un sous-marin d'un troisième type ignore la réalité du problème, qui est de pouvoir aussi vite que possible répliquer à une attaque nucléaire du territoire national par une seconde frappe dont le niveau des dommages doit être adaptés à l'évolution des défenses adverses et de la nature des objectifs.

Retarder le renforcement de la Fost dans l'attente d'une troisième génération de sous-marins relève du prétexte.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Bourges, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yvon Bourges. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous répondrai, bien sûr, tout à l'heure. Mais dès maintenant, et afin qu'il n'y ait pas de confusion, je voudrais relever ce que vous êtes en train de dire, car vous abordez un sujet particulièrement grave.

Au sujet de l'interprétation que vous avez faite du communiqué du conseil de défense, je tiens à préciser que trois S.N.L.E. en patrouille permanente, ce sera pour avant la mise en service de *L'Inflexible*.

En second lieu, je dirai que, pour le Président Mitterrand et pour tout le Gouvernement, il s'agit et il s'agira toujours d'être au-dessus de notre seuil de crédibilité.

M. le président. Poursuivez votre exposé, monsieur Bourges.

M. Yvon Bourges. Je sais, monsieur le ministre, que nous ne sommes plus très loin aujourd'hui des trois S.N.L.E. en patrouille permanente. Mais étant donné qu'aucun nouveau S.N.L.E. n'entrera en service, cela veut dire que l'on demandera un effort supplémentaire à nos équipes de sous-marins. C'était une hypothèse, mais je n'avais pas d'indication à ce sujet. Je vous donne acte bien volontiers de votre précision.

Quant à votre deuxième affirmation, elle implique que le Gouvernement serait prêt à lancer au moins un huitième S.N.L.E. avant, naturellement, le début de la prochaine décennie. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) S'il ne devait pas en être ainsi, monsieur le ministre, je maintiens purement et simplement ce que j'ai dit : ce septième S.N.L.E. sera le successeur du *Redoutable* ; il ne faut pas faire croire qu'il viendra renforcer la Fost ; celle-ci ne disposera pas d'un septième sous-marin !

Mais, monsieur le ministre, je vous laisse vos responsabilités dans ce domaine !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre de nouveau ?

M. Yvon Bourges. Quand j'aurai terminé mon raisonnement.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je ne peux pas laisser croire qu'il y aura un huitième sous-marin nucléaire. On verra bien !

M. Yvon Bourges. J'en reviens à mon propos.

Retarder le renforcement de la Fost dans l'attente d'une troisième génération de sous-marins relève, disais-je, du prétexte. C'est un non-sens, dans la mesure où la détection sous-marine peut, d'ici à la fin du siècle, faire des progrès susceptibles de mettre en cause l'invulnérabilité des sous-marins.

D'ici là, le S.N.L.E. demeure un moyen privilégié de dissuasion hors du sanctuaire national. Ce n'est pas quand ses avantages seront entamés qu'il faudra en construire de nouveaux, mais dès maintenant, dès la prochaine loi de programmation. Quelles sont les intentions du Gouvernement ?

En revanche, c'est bien dans le cours de la prochaine décennie que doit être envisagée la mise en service d'une nouvelle composante des forces nucléaires stratégiques, composante sol-sol mobile, qui devra compléter et diversifier nos capacités de riposte, pour autant que sa mobilité et sa dissimulation puissent la faire échapper à une frappe en premier.

Les études d'un tel système ont été lancées depuis plus de deux ans.

Le communiqué du 14 novembre confirme que l'objectif sera poursuivi. Mais pourquoi précise-t-il que cette nouvelle force sera appelée à succéder aux *Mirage IV* lorsque ceux-ci seront retirés du service ? Ici encore, ce serait une décision d'importance. Signifierait-elle le renforcement à une composante aérienne des forces nucléaires stratégiques alors que le développement du missile air-sol moyenne portée — A.S.M.P. — porteur d'une arme du type M4 peut nous permettre de disposer d'ici à la fin de la présente décennie d'un vecteur à la portée accrue avec une précision suffisante pour notre stratégie ? C'est bien pourquoi le missile A.S.M.P. a été décidé et lancé ; c'est pourquoi, avec son arme du type M4, il armera un escadron de *Mirage IV* ; c'est pourquoi aussi il est emporté par le *Mirage 2000*.

La diminution des crédits affectés à l'A.S.M.P. ne risque-t-elle pas d'entraîner la mise en cause de ce programme ? Il y a pourtant une perspective de développement des forces nucléaires qui ne peut être négligée pour l'avenir et ne devrait pas, en tout cas, être hâtivement abandonnée.

Ainsi donc, mes chers collègues, si la dissuasion reste et doit rester le moyen de la sauvegarde de notre indépendance et de notre liberté, il n'est pas assuré que le Gouvernement soit décidé au double effort quantitatif et qualitatif qu'exige le maintien de sa crédibilité. Les décisions ponctuelles prises laissent entendre que la volonté gouvernementale ne va pas au-delà de ce qui a été prévu entre 1975 et 1980 — c'est déjà important, et je m'en réjouis — et, par conséquent, gèle à ce niveau le potentiel des forces nucléaires. On les modernisera, on ne les renforcera pas, alors que la crédibilité de notre politique de dissuasion l'exigerait.

Cette situation reproduit en définitive la position prise en 1974 par M. François Mitterrand, qui entendait s'en tenir à l'armement nucléaire qui aurait été décidé avant lui. Heureusement pour la France, M. Mitterrand n'a pas été élu alors et la défense de la France a pu être renforcée pendant ces sept années, et singulièrement en ce qui concerne les forces nucléaires stratégiques dotées des armes M4.

Le Gouvernement doit faire connaître à quelles forces nucléaires il donne la priorité, à quels niveaux, quantitatif et qualitatif, il entend fixer leurs capacités et selon quel échelonnement dans le temps il propose de les réaliser.

Ma seconde interrogation sur les intentions réelles du Gouvernement porte sur la politique militaire hors d'Europe et sur les conséquences pouvant en résulter pour l'organisation des armées et notamment de la marine.

Vous avez décidé que les forces d'actions extérieures s'appelleraient désormais « forces d'assistance ». Si les mots ont un sens, il s'agit d'une certaine idée que l'on se fait du rôle de la France dans le monde.

Le nouveau vocable ne signifie-t-il pas la renonciation à agir par nous-mêmes en fonction des menaces qui pourraient compromettre nos intérêts dans des régions — il en existe — où ils sont directement concernés ? Le Sénat attend d'être éclairé sur les intentions du Gouvernement à cet égard avec d'autant plus d'impatience que vous n'avez pas répondu, devant la commission des affaires étrangères et de la défense, à notre collègue M. Max Lejeune lorsqu'il vous a demandé de confirmer que les porte-avions *Clemenceau* et *Foch* auraient bien des successeurs. La décision de principe avait été prise par un conseil de défense du précédent septennat en septembre 1980. Or, c'est un point qui n'a jusqu'ici pas été confirmé. Est-ce à dire qu'il soit mis en question ?

Il est vrai que les porte-avions constituent essentiellement le noyau d'une force d'interventions extérieures et que le refus de tels engagements expliquerait l'abandon de la construction de nouveaux porte-avions.

J'ai relevé dans le débat du budget de la défense à l'Assemblée nationale la suggestion du rapporteur apparenté socialiste du budget de la marine que « le nombre des navires classiques pourrait être partiellement réduit au profit de bateaux plus rustiques armés de missiles et d'hélicoptères ».

On est tenté de dire : « Dis-moi quelle marine tu veux avoir, je te dirai quelle politique tu feras », car cette proposition prend tout son sens si l'on renonce à porter au loin notre marine pour des missions extérieures privilégiant sa mission de défense côtière. Enfin, il va de soi que la nature, l'importance et la composition des unités de l'armée de terre affectées à ces missions varient selon la politique que l'on entend suivre. Nous serons attentifs à votre réponse sur ces sujets.

J'aborde maintenant la question du service national et des conséquences qu'impliquent les modalités de son accomplissement et de sa durée. Ce lien, vous l'avez vous-même évoqué dans votre exposé du 16 novembre à l'institut des hautes études de défense nationale en disant : « La réforme du service national est indissociable de celui du format de nos armées. »

Un large consensus existe parmi les responsables politiques de toutes tendances pour conserver la conscription.

Si l'on appelle sous les drapeaux les jeunes Français, c'est bien pour qu'ils participent aussi utilement et aussi efficacement que possible aux missions imparties aux forces armées.

L'efficacité, au plan militaire, tient à la capacité des appelés à servir les armes et à leur participation effective à la permanence opérationnelle. Ce sont des éléments techniques — durée de l'instruction des recrues et niveau minimum des moyens nécessaires à la permanence des unités — qui constituent les paramètres propres à fixer la durée nécessaire pour un service militaire utile.

On sait que le Gouvernement s'en tient dans l'immédiat à l'organisation actuelle des armées et au service de un an, et nul plus que moi ne s'en réjouit.

Mais nous avons appris par la presse, le 16 novembre, que vous envisagiez de créer un service à durée variable. Je comprends bien la difficulté de l'exercice qui vous est imposé : d'un côté, dans votre responsabilité de ministre de la défense, vous ne pouvez ignorer les exigences de l'efficacité militaire ; mais, de l'autre, prisonnier d'engagements que je crois légèrement pris, gêné par des positions antérieures, houspillé par des militants aux motivations variées mais pour beaucoup étrangères — c'est le moins qu'on puisse dire — aux besoins de la défense nationale, vous cherchez à concilier ces contraires et à composer.

De ces compromis ne peuvent résulter que de fausses solutions. Celle que vous envisagez d'un service à trois vitesses est lourde de conséquences. On comprend bien qu'elle vous permettrait de satisfaire les revendications que j'évoquais il y a un instant, en proposant un service court assorti de périodes de réserve sans doute peu réalistes.

Pour tenter d'assurer au moins aux unités les plus importantes les effectifs nécessaires à leur capacité opérationnelle, un service plus long, sans doute d'un an, serait maintenu, qui dispenserait des périodes complémentaires pour limiter l'inégalité des deux modes de service.

Enfin, des emplois plus attractifs ou plus techniques seraient réservés aux volontaires d'un service prolongé.

Il ne faut pas dissimuler que les appelés au service court ne pourront être affectés à des unités de même type que les autres et que la logique d'un tel système conduit, pour l'armée de

terre notamment, à briser son unité en distinguant deux types de corps : les uns aux capacités militaires réelles, d'autres réservés au service court du type de garde territoriale.

Les effets néfastes d'un tel dispositif ne peuvent être méconnus dans de nombreux domaines.

Les unités immobilisées à des missions locales, moins bien structurées et entraînées du fait du service court, moins bien équipées, ne pourront plus être engagées dans toutes les situations, au contraire de ce qui a été le but de la réforme mise en œuvre depuis 1975, qui a réalisé l'unité de l'armée de terre et valorisé la totalité de ses forces.

Militairement, ce système aboutit à une diminution de la capacité des armées. Une telle diminution ne peut qu'avoir de lourdes conséquences pour l'ensemble de notre politique de défense. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous n'engagiez pas nos armées dans une telle aventure.

Je voudrais, enfin, appeler l'attention du Sénat sur la méconnaissance des réalités et des exigences de l'état militaire que révèlent certains projets du Gouvernement.

L'armée n'est ni une entreprise ni une administration : elle est une institution de l'Etat à laquelle la patrie confie ses armes pour défendre son indépendance et sa liberté.

Il en résulte pour l'armée des obligations et des servitudes exceptionnelles : la loyauté à l'égard des institutions et du pouvoir, qui se traduit par sa neutralité à l'égard du débat politique ; l'acceptation de la discipline et de la hiérarchie qui conditionne son efficacité.

En retour, le pouvoir politique lui doit de garantir sa neutralité en veillant à tenir le débat politique hors de son sein. Il doit aussi reconnaître sa spécificité et lui assurer les moyens de faire respecter ses règles particulières.

C'est bien ce qui justifie un code de justice militaire et l'existence de juridictions spécifiques qui ne sont pas plus exceptionnelles que les juridictions professionnelles spécialisées que connaît en d'autres secteurs l'organisation judiciaire.

Sans doute peut-on améliorer les procédures et le fonctionnement des tribunaux des forces armées en les rapprochant des principes et des règles qui régissent les tribunaux civils. Il est plus hasardeux, monsieur le ministre, de mettre en cause les institutions qui garantissent à la collectivité militaire le respect de son originalité et de ses servitudes.

A une époque caractérisée par le développement des subversions, du terrorisme, des actions de déstabilisation, l'armée, en raison même du caractère et de l'importance de ses missions, est une cible privilégiée pour les adversaires de la nation. La nature particulière de l'institution militaire lui crée le devoir de s'en préserver elle-même, en liaison avec les autres administrations ayant mission d'assurer la sécurité nationale.

C'est pourquoi a été créé, dans les armées, un service spécialement chargé de leur sécurité. Une campagne calomnieuse contre la sécurité militaire vise, en réalité, à atteindre la collectivité militaire tout entière.

Je ne sais quel est le mobile de la suppression de la direction de la sécurité militaire, que vous avez annoncée à la veille du congrès de Valence, ni le contenu de la direction de la protection et de la sécurité de la défense, dont vous avez précisé ultérieurement qu'elle la remplacerait.

Ce que je sais, c'est que la sécurité militaire n'a jamais été une police politique et je tiens, pour l'honneur des personnels qui y ont servi et fort de mon expérience personnelle, à en donner ici l'assurance publique.

Il ne faut pas être naïf ni, lorsque l'on est responsable de l'intérêt national, se laisser entraîner par des élans plus ou moins désintéressés mais toujours irresponsables. Les garanties apportées par la loi sur l'informatique et les libertés préservent des abus.

J'avais préparé, pour qu'ils soient soumis à la commission chargée de veiller au respect de la loi, les textes d'application tenant naturellement compte des exigences de la défense nationale. Le Parlement a, autant que le Gouvernement, le devoir d'assurer à l'armée les moyens de sa protection. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de nous éclairer sur vos intentions exactes pour assurer la sécurité des armées.

Le Sénat, je le dis après tous les rapporteurs, ressent vivement le besoin d'être éclairé par le Gouvernement sur la politique de défense qu'il entend suivre et sur son contenu mili-

taire. En réalité, la politique de défense — c'est le sentiment que j'en ai — est mise entre parenthèses pendant deux années. Le Parlement et le pays peuvent-ils attendre l'automne 1983 pour savoir quelle sera cette politique ? Je ne le crois pas.

On peut comprendre que le Gouvernement veuille se donner le temps de l'inventaire et de la réflexion sur un sujet aussi important que la politique de défense. Cela ne justifie pas de réduire de moitié le rythme de l'effort engagé depuis 1976 ni de reculer d'une année les échéances de la programmation en cours.

Je suis d'ailleurs frappé de ce que vous renvoyez toutes les échéances importantes au-delà de 1990, ce qui conduit à accumuler sur quelques années tous les programmes majeurs, alors que leur volume financier exige, au contraire, un étalement dans le temps et donc qu'aucune année, même la plus immédiate, ne soit perdue.

L'insuffisance de ce budget, les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de notre défense et sur votre politique, les dangers que certaines réformes recèlent pour nos armées elles-mêmes ne permettent pas à la majorité du Sénat de cautionner par son vote votre politique. Elle ne veut pas cependant rejeter les crédits militaires, comme elle pourrait le faire. En s'abstenant, la majorité d'entre nous permettra que le budget du ministère de la défense soit voté.

Nous demeurons attentifs et vigilants. Nous saurons reconnaître ce qui pourra être positif, mais nous n'hésiterons pas à dénoncer et à combattre les projets qui compromettraient l'efficacité des armées et, par là, l'indépendance et la liberté de la France. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique est très souvent — et c'est heureux qu'il en soit ainsi — conforme à la raison et même à la morale : elle permet que soient portés aux plus hautes fonctions les hommes les plus compétents pour les exercer et qui se sont le plus patiemment et le plus consciencieusement préparés pour les occuper un jour.

En vous nommant ministre de la défense le 22 mai 1981, le Président de la République a consacré le savoir et le dévouement du responsable socialiste qui, depuis bien des années, par l'écrit et la parole, a tant fait pour réconcilier l'armée et le socialisme.

Si j'avais à définir en quelques phrases la tâche immense qui est la vôtre, je dirais que vous avez, tout à la fois, à maintenir un cap, à rester dans le cadre d'une politique de défense qui, pour l'essentiel, reste inchangée, et, en même temps, à rattraper les retards qui vous ont été légués.

Donc vous n'innovez pas sur les principes, mais vous innovez sur les méthodes, en insistant notamment sur ce qui avait été en grande partie négligé avant mai 1981 pendant plus de deux décennies : l'association du Parlement à la définition de la politique militaire.

Il vous faut tout à la fois, d'une part, maintenir notre force de dissuasion à son plus haut niveau d'efficacité et, d'autre part, poursuivre en l'accélération la modernisation des forces classiques. C'est dire l'extraordinaire difficulté de votre tâche. Le projet de budget traduit très clairement la volonté du Gouvernement d'accomplir un effort vigoureux, notamment en faveur des fabrications d'armements conventionnels.

Mais cet effort, dans la période transitoire où nous sommes, ne peut combler entièrement les retards accumulés antérieurement. Il sera long et difficile de doter intégralement nos forces des moyens les plus adéquats.

Je sais bien que les responsables de la gestion précédente n'aiment pas qu'on leur présente leur bilan, pourtant irrécusable puisqu'ils ont gouverné sans partage pendant près d'un quart de siècle. Un polémiste prétend avec humour dans un ouvrage qui vient de paraître que les socialistes, pour expliquer leurs difficultés, se sont inventé trois ennemis : l'ennemi intérieur, l'ennemi extérieur et l'ennemi antérieur.

En ce qui concerne ce que M. Jean-François Revel appelle l'ennemi antérieur, il faut éviter deux écueils : caricaturer l'œuvre de vos prédécesseurs et dire qu'ils n'ont rien fait de bon pendant vingt-trois ans, ce qui serait manifestement injuste et ce qui n'est nullement notre position ; d'autre part, oublier

que ces dernières années ont vu à la fois le déclin de la notion de programmation militaire et l'impuissance des responsables politiques à respecter les objectifs cependant modérément ambitieux qu'ils avaient assignés eux-mêmes à leur politique militaire.

C'est pourquoi l'année 1982 ne pourra être le terme, comme cela avait été prévu, de la loi de programmation. Les retards dans l'exécution de la loi de programmation affectent la quasi-totalité des programmes et pèsent lourdement sur l'efficacité de nos forces.

Les différents secteurs des armées ont été inégalement touchés. Un redéploiement à l'intérieur du titre V a permis à la force nucléaire stratégique de ne pas connaître d'insuffisances de financement.

La marine a eu un volume de crédits suffisant. Mais l'armée de l'air et l'armée de terre ont dû affronter des difficultés sérieuses. La gendarmerie a dû recourir, à partir de 1977, à des opérations de transfert du titre V au titre III pour maintenir son niveau d'activité de 1976.

L'insuffisance permanente de ses crédits de fonctionnement n'a pas permis l'augmentation des effectifs cependant prévue par la loi de programmation. En juin dernier, le déficit atteignait 6 598 emplois.

En fait, on a privilégié les objectifs fixés par la loi sans pour autant les atteindre tous. Les programmes majeurs, tel l'équipement de nos forces aériennes en Mirage 2000 et de nos forces terrestres en canons à grande cadence de tir et en armes de 5,56, sont en retard d'au moins deux ans.

Pour ce qui n'était pas dans la loi, quelques exemples révèlent la gravité de la situation. 60 p.100 des casernements de l'armée de terre sont toujours vétustes, les stocks de crise sont très faibles et 40 p.100 seulement des avions disposent d'un abri.

Les retards ainsi accumulés devront être comblés en 1982 et 1983, années qui correspondent à la période du Plan intérimaire.

Il était, monsieur le ministre, un autre point que vous aviez à modifier : l'héritage d'indifférence pour le Parlement. Votre prédécesseur avait exactement décrit la situation alors qu'il était parlementaire, dans un très intéressant article de la revue de *Défense nationale* de septembre 1977.

Il ne m'est pas possible de citer intégralement les passages de cet article relatifs à l'héritage d'indifférence pour le Parlement, je rappellerai simplement les conclusions qu'avait présentées M. Le Theule dans la définition de la politique de défense... Le Parlement n'exerce guère son droit d'initiative, ne constitue pas suffisamment ce contrepoids, cette force de contestation de l'action gouvernementale poussant à une remise en cause des conditions de notre défense, et cela faute sans doute d'en avoir réellement les moyens, mais aussi par manque de volonté. »

Voilà donc où nous en étions.

Il convient donc de vous féliciter de tout ce que vous avez déjà accompli ou de ce que vous annoncez pour améliorer l'information du Parlement. Vos prédécesseurs, même les mieux intentionnés en ce domaine, vous ont laissé beaucoup à faire.

Dans certains cas, il suffit d'appliquer les textes. Je pense notamment à cet article de la loi du 30 juin 1952 qui prescrit l'information des commissions parlementaires compétentes sur les accords intergouvernementaux provoquant l'ouverture d'autorisation de programme sur les crédits budgétaires de la défense.

Grâce à vous, cette disposition, qui était restée lettre morte, y compris, il faut bien le reconnaître, sous la IV^e République, va enfin pouvoir être appliquée.

Dans d'autres cas, il faut modifier les textes. A plusieurs reprises, avant le 10 mai 1981, l'attention des responsables de la défense a été attirée sur la nécessité de respecter l'article du décret sur le comité des prix de revient des fabrications d'armement, qui prescrit la publication annuelle d'un rapport sur les réunions de ce comité. Cette obligation n'a pas toujours, il s'en faut, été respectée.

De plus, il faut que cesse le paradoxe d'un mandat confié à un parlementaire par ses collègues et dont celui-ci n'a pas le droit de rendre compte auprès de l'assemblée à laquelle il appartient : tel est cependant le cas du parlementaire membre du comité des prix de revient des fabrications d'armement. En mettant fin à l'anomalie d'un mandat exercé sans possibilité de rendre compte aux mandataires, vous contribueriez également à améliorer l'information du Parlement.

Ce qui a été refusé pendant des années devient soudain possible, sans que la sécurité de la nation et de sa défense soient le moins du monde menacées.

Des visites, sinon impromptues, du moins avec un préavis limité, l'audition des principaux chefs militaires par les commissions parlementaires — surtout celle de l'Assemblée nationale — hors de la présence de responsables politiques, la communication d'informations jusqu'ici tenues plus ou moins secrètes, la liberté d'expression accordée récemment aux cadres d'active dans les tribunes libres des revues militaires : un climat nouveau est créé, qui ne suffit pas à lui seul, mais qui permet d'espérer que le Parlement cessera d'être le parent pauvre du débat sur la politique de défense, celui qui n'est jamais consulté et qui est, en général, informé en dernier lieu.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, attirer une nouvelle fois — car cela a déjà été fait — votre attention sur le point particulier suivant : votre collègue, M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a proposé que, désormais, les veuves de policiers morts en service commandé aient droit à une pension de 100 p. 100. C'est une juste mesure qui fera l'objet d'un projet de loi. Mais il ne serait pas équitable qu'elle ne soit pas étendue aux gendarmes. Est-il dans vos intentions, monsieur le ministre, de proposer l'application de cette disposition aux veuves de gendarmes pour assurer la parité entre gendarmerie et police ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, j'interviens ici au nom d'un grand nombre de mes collègues et en ma qualité de président du groupe d'études des problèmes des militaires retraités et de leur famille constitué sous l'égide et le contrôle de notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Ce groupe d'études s'est réuni le jeudi 19 novembre pour entendre, comme il le fait chaque année avant l'examen du budget, les délégués des associations de militaires retraités, officiers, sous-officiers ou hommes du rang des trois armées et de la gendarmerie.

Notre collègue M. Francis Palmero m'a cédé une partie de son temps de parole, car il désire entretenir le Sénat et vous-même, monsieur le ministre, de questions analogues concernant les retraités de la gendarmerie.

Leurs demandes, déjà connues et réitérées, portent sur le remodelage des échelles de solde, l'obtention de la pension d'invalidité au taux du grade, la situation des veuves titulaires d'une allocation forfaitaire et non d'une pension de réversion parce que leur veuvage est antérieur au 1^{er} décembre 1964, la majoration pour enfants des pensions des retraités proportionnels d'avant le 1^{er} décembre 1964, et enfin — j'allais dire surtout — la seconde carrière des militaires.

A ces points, considérés comme « prioritaires depuis 1976 », s'ajoutent des situations sur l'injustice desquelles notre attention a été plusieurs fois attirée. Il s'agit des questions suivantes : assimilation des grades supprimés ou transformés aux grades existants ; indemnité familiale d'expatriation en Allemagne ; augmentation progressive du taux de réversion des pensions des veuves ; répartition de la pension de réversion entre les conjoints divorcés ; infirmières militaires ; enfin, cotisations assurance-maladie prélevées sur les pensions de retraite.

Vous connaissez la somme des problèmes ainsi soulevés, elle est considérable. Nous aurions été prêts à traduire notre volonté de voir apparaître une solution favorable à ces problèmes par le dépôt d'amendements au présent projet du budget ; nous serions d'ailleurs prêts à proposer de nombreuses mesures de financement pour son application. Hélas ! la formule de l'amendement, telle que nous l'avons déjà pratiquée précédemment, risquerait bien, une fois de plus, d'être neutralisée par l'application de l'article 40, quitte, d'ailleurs, pour le Gouvernement, à reprendre en tout ou partie nos propositions par voie réglementaire en cours d'exercice, ce qui a été fait par un Gouvernement précédent, monsieur le ministre ; et là j'évoque des questions que vous connaissez bien, vous qui êtes un ancien parlementaire.

C'est pourquoi nous demandons avec la plus grande insistance au Gouvernement d'apporter une attention particulière au règlement de ces problèmes qui, s'ils n'ont pas tous la même importance et les mêmes implications, n'en sont pas moins la manifestation d'injustices parfaitement irritantes. Il n'est pas sain, en effet, de laisser pourrir certaines situations de ce

genre, surtout lorsqu'elles concernent — c'est le cas des veuves en particulier — des personnes que la vie a durement frappées et qui n'ont guère de moyens de se défendre !

Il nous est apparu que nous devons apporter une attention toute spéciale, dans les circonstances actuelles, au problème du versement simultané d'une pension de retraite militaire et du salaire d'une « deuxième carrière » ou, plus crûment dit, au problème du droit au travail des militaires pensionnés.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Jacques Genton. Rien de précis, en matière législative ou réglementaire, n'a encore été décidé à ce sujet. Nous avons obtenu, à plusieurs reprises, des apaisements du ministre et des précisions ; cependant, depuis assez longtemps, on a pu constater, parfois, que des clauses restrictives dans des conventions collectives empêchaient l'embauchage d'anciens militaires, encore jeunes, dans certaines entreprises.

De même, des bruits ont couru avec insistance sur la possibilité de décisions qui abaisseraient la limite d'âge au-dessous de laquelle les anciens militaires peuvent cumuler retraite et salaire, et qui l'abaisseraient plus bas que pour les travailleurs civils.

En un mot, si le terme de « malaise » a un sens, il semble bien qu'en l'occurrence il prenne ici, chez les divers intéressés, sa pleine et entière signification.

J'ajoute immédiatement, quitte à y revenir dans un instant, que ce « malaise », qui touche bien entendu les personnes bénéficiant déjà de pensions proportionnelles, atteint à un autre niveau, à mon avis beaucoup plus grave, les cadres de l'armée actuellement en exercice.

Il serait fastidieux de reprendre ici une fois de plus la longue argumentation que nous connaissons tous et qui se fonde sur le fait que les limites d'âge de nombreux militaires, sous-officiers surtout, sont particulièrement basses par rapport à celles des secteurs civils d'activité.

Nous savons tous que ces limites d'âge risquent de frapper des hommes jeunes, en plein forme physique et, dans une grande majorité, d'une grande capacité technique, donc très capables d'apporter une contribution intéressante à l'économie du pays. Nous connaissons, d'autre part, les mesures d'incitation au départ qui ont été prises pour maintenir dans les armées un personnel jeune et dynamique et qui s'adressent plus particulièrement aux officiers.

Si le résultat de ces dispositions est que, actuellement, environ 20 000 militaires quittent chaque année les armées à un âge encore jeune, ils sont en revanche remplacés, automatiquement, nombre pour nombre, par 20 000 autres qui y rentrent. A ce titre, d'ailleurs, l'armée peut ainsi apparaître comme d'un des tout premiers créateurs d'emplois en France. Quel est le secteur qui crée annuellement 20 000 emplois ?

Or, non seulement ce système libère des hommes jeunes et capables, mais encore il s'assortit de l'attribution de pensions qui ne peuvent être calculées que sur la base d'un service accompli, en l'occurrence d'un service d'une durée relativement courte. Il n'est nullement impossible de voir un adjudant-chef ou un jeune maître principal quitter l'armée ou la marine avant quarante ans, une fois accomplis les quinze ans d'activité qui leur donnent droit à une pension proportionnelle, mais une pension dont le montant n'atteindra pas 3 000 francs.

Et ces hommes, dans la plupart des cas, ont encore de lourdes charges de famille auxquelles ils doivent évidemment faire face. Ils n'admettraient d'ailleurs pas, à leur âge, de rester sans rien faire. Ils sont contraints d'ajouter, à l'assez maigre pension à laquelle ils ont un droit absolu, la rémunération que leur vaudra un travail pour lequel, pratiquement dans tous les cas, ils donnent parfaite satisfaction et sont difficiles à remplacer !

Parler ici de « cumul » semble non seulement abusif mais très nettement exagéré. Il y a une addition de rémunérations, non un cumul. Il n'y a surtout pas un cumul d'emplois alors que, pour d'autres catégories de citoyens, des cumuls d'emplois ou même des cumuls d'avantages, néfastes en temps de chômage, existent au vu et au su de tout le monde.

Il convient de ne pas perdre de vue que, du fait de la mobilité de la carrière des officiers, leur foyer est en général condamné à ne recevoir qu'un seul salaire, l'épouse ne pouvant exercer aucune autre activité rémunératrice. Faut-il ajouter aussi que, pour les officiers comme pour les sous-officiers, la

réglementation en vigueur ne leur permet pas de bénéficier de l'aide au logement pour préparer leur habitation au moment où ils devront quitter les cadres ?

Voilà pourquoi nous demandons instamment au Gouvernement une analyse très fine de la situation de ces hommes, afin qu'ils puissent être sûrs de ne pas être l'objet d'injustices flagrantes dans leur deuxième carrière et de se voir traiter de la même façon que tous les autres citoyens. C'est d'ailleurs leur revendication essentielle, j'allais dire quasiment unique à l'heure actuelle. Il convient de ne pas se laisser impressionner par quelques cas exceptionnels lancés en pâture à l'opinion publique, qui permettent d'entretenir une légende et qui ne correspondent pas du tout à la réalité.

Il est enfin un argument très important en faveur d'un règlement équitable de ce problème des prétendus cumuls : il s'agit, ce qui est grave — et je reprends l'allusion que je faisais il y a quelques instants — de ne pas porter atteinte au moral de l'armée.

Aussi bien en ma qualité de membre de notre commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées qu'en tant que rapporteur, depuis plusieurs années, de sujets militaires fort importants comme la loi de programmation ou la section commune du budget de la défense, je considère comme de mon devoir — de même que mes collègues — de venir dire à cette tribune quelles sont nos préoccupations.

Tous les intéressés, en effet, attirés par la carrière militaire, l'ont embrassée tout en sachant que, statutairement, elle serait courte ; ou bien encore ils ont répondu aux incitations au départ bien avant leur limite d'âge. Mais tous avaient l'assurance qu'ils pourraient, dans le civil, reprendre un travail comme n'importe quel Français capable de travailler.

Maintenant, au contraire, que de sous-officiers jeunes commencent à s'inquiéter, commencent à douter de l'avenir qui les attendrait si on leur interdisait, sous prétexte de « cumul », de reprendre une activité civile après leur départ de l'armée ! Combien de jeunes gens pourraient maintenant hésiter avant de choisir le métier militaire qui, de plus en plus, est un métier de jeunes que l'on quitte jeune !

Bien entendu, ces hommes comprennent parfaitement que, pour nombre de raisons tenant à la situation économique, ils puissent être amenés à cesser de travailler à l'âge d'une deuxième retraite ; mais ils ne comprendraient pas que cet âge soit inférieur à celui qui est fixé, par exemple, par les règles de la sécurité sociale, règles qui doivent s'appliquer à tous les citoyens sans distinction. Ils ne supporteraient pas de faire l'objet d'une discrimination injuste et imméritée pour la seule raison qu'ils ont commencé leur vie active dans les armées.

Monsieur le ministre de la défense, vous nous avez affirmé que vous veilliez avec beaucoup de sollicitude sur la solution qui sera donnée à ce problème. Nous en avons tous pris acte avec satisfaction.

Vous savez bien pourquoi nous appelons sur cette question l'attention du Sénat et la vôtre aujourd'hui, au cours de l'examen de ce budget. Ne connaissant pas encore quelle sera la procédure employée à cette fin et supposant, d'après ce que nous pouvons apprendre, que ces mesures pourraient faire l'objet d'ordonnances, nous demandons avec fermeté et insistance que la loi d'orientation, dont le Gouvernement nous annonce qu'elle interviendra avant qu'il ne légifère par ordonnances, comporte une clause formelle et indiscutable affirmant l'égalité de tous les Français devant le droit au travail. Cette demande, monsieur le ministre, s'adresse à vous, notre interlocuteur habituel, mais, à travers vous, au-delà de vous, elle s'adresse aux plus hautes instances de l'Etat.

En conscience, nous ne pouvons envisager de prendre une autre position et nous nous devons de vous exposer ainsi qu'à nos collègues du Sénat, comme je viens de le faire, les grands traits d'un problème dont nous souhaitons qu'il soit résolu au plus tôt. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Tout à l'heure, notre collègue M. Louis Longequeue évoquait la mémoire de Joël Le Theule. Nous pouvons l'évoquer en effet aujourd'hui puisque, voilà à peu près un an jour pour jour — à quarante-huit heures près — il était à votre place, monsieur le ministre. Je crois que le fait d'évoquer sa mémoire, c'est, en même temps que lui rendre hommage, dire les grandes qualités de cet homme qui avait des amis sur tous les bancs de cette Assemblée comme de l'autre Assemblée. (*Applaudissements.*)

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je voudrais dire que je m'associe d'autant plus à cet hommage que, dès l'annonce du décès de M. Le Theule, j'ai immédiatement et publiquement dit ma douleur et fait savoir combien j'en étais peiné. (*Applaudissements.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Voilquin.

M. Albert Voilquin. Le 24 septembre dernier, M. le Président de la République, chef des armées, indiquait que l'effort de défense ne se relâcherait pas. Seul l'équilibre des forces préserve la paix, rappelait-il, ajoutant que le territoire national serait défendu contre toute agression par tous les moyens dont nous disposons.

Le 14 septembre, lors de la séance d'ouverture de la 34^e session de l'Institut des hautes études de la défense nationale — je ne crois pas inutile de rappeler certains faits, même s'ils ont déjà été évoqués précédemment — M. le Premier ministre déclarait de son côté : « Pour le Gouvernement, la défense, comme la menace, est globale. Elle ne peut être étudiée du seul point de vue militaire. Avant même de parler stratégie, avant même de parler armement, il convient de savoir s'il existe, au sein de la communauté nationale, un esprit de défense, le service national étant l'une des expressions de la solidarité nationale. »

Plus loin, il ajoutait que « la politique de la France n'est en rien neutraliste », que « les moyens de notre autonomie de décision, c'est la décision nucléaire » et que, « dans ce contexte, l'objectif de la force de dissuasion française demeure de décourager préventivement un adversaire de se livrer à une agression contre nos intérêts vitaux et, en premier lieu, contre le territoire national. »

M. le Premier ministre poursuivait : « Une stratégie n'est cependant pas immuable et doit s'adapter à l'évolution des menaces et des technologies. L'erreur nous est interdite, compte tenu de l'étroitesse de nos moyens, car elle ne peut être compensée comme le ferait une superpuissance et, d'autre part, une rentabilisation des industries d'armements est indispensable. »

Je constate que, sur ce point, il y a une continuité, au moins en ce qui concerne le présent budget.

De votre côté, monsieur le ministre de la défense, dans ce même institut, vous vous êtes félicité, et vous avez eu raison, de constater que la politique française en matière de défense se situait parmi les rares à recueillir le consentement de la plupart des Français appartenant à presque tous les horizons politiques. Il s'agit, d'ailleurs, de la confirmation des grandes options qui avaient été décidées en leur temps par le général de Gaulle et continuées par ses successeurs, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing.

Plus que jamais nous pensons qu'il faut continuer à accorder la priorité absolue à notre force de dissuasion nucléaire stratégique dans ses trois composantes, dont la modernisation continue, entre autres stratégie anticipée, modernisation de l'équipement et des structures : le besoin de défense et les possibilités des armées en déterminant le « format », en conséquence de quoi — j'y reviendrai — le service militaire doit être adapté à ce format, et non l'inverse, ce qui laisse apparaître que la durée d'un an semble un minimum indispensable aux besoins et à la cohérence des unités, ce qui ne contredit pas, au contraire, le besoin et la nécessité de le moderniser pour le rendre plus efficace en le modulant et aussi, éventuellement, en le différenciant.

D'ailleurs, à propos de service différencié, je voudrais rappeler que, voilà quelques années, avec mon collègue M. de Bennetot, lorsque j'étais président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, la marine elle-même a bénéficié, monsieur Bourges, de cette nature de service militaire différencié qui lui a rendu service.

M. Yvon Bourges. Bien sûr !

M. Albert Voilquin. La France, grâce à sa force de dissuasion nucléaire indépendante, a été jusqu'alors à même de faire respecter l'intégrité de son territoire. La France doit aussi continuer

à disposer d'une « force d'assistance rapide » — changement et continuité de la force d'intervention — en présentant sa composition et ses missions, sans perdre de vue pour autant que cette politique ne pourra être menée et poursuivie que si l'on peut s'appuyer sur une économie solide et en progrès.

Je voudrais aborder maintenant un problème qui me tient à cœur depuis très longtemps, même si je diverge à ce sujet avec l'opinion d'un certain nombre des mes collègues : celui de la bombe à neutrons. Mes collègues communistes m'excuseront si je ne suis pas d'accord avec eux — M. Garcia aura l'occasion de me répondre éventuellement ce soir — mais la France ne doit pas renoncer à la bombe à neutrons.

Vous serez le gouvernement qui sera responsable de la mettre en œuvre, dans l'intérêt de notre pays, dans le cadre des orientations, assignées par M. le Premier ministre, de la stratégie française, celle de la dissuasion du faible au fort, c'est-à-dire une stratégie qui ne peut être qu'anticipée et elle doit s'adapter à l'évolution des menaces et des technologies. « Il convient de suivre les progrès techniques en adaptant et en modernisant périodiquement les vecteurs et les armes de notre armement nucléaire tactique... » Evoquant la bombe à neutrons, il ajoutait : « Les armes neutroniques sont des armes nucléaires tactiques du même type que les autres... C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de poursuivre les études dans ce domaine. »

Cette bombe à neutrons garantit la paix. Il n'est pas question d'abandonner le principe de la dissuasion réciproque... Or, pour nous, la seule défense par la dissuasion entend que nous soyons prêts à tirer les premiers... Bien des points d'interrogation se posent. Alors, remplaçons-les par la bombe N !

Il ne faut pas se laisser distancer, car le passé, à ce propos, est une leçon et, comme l'a écrit Paul-Marie de la Gorce, « quelles que soient les voies explorées et leur habillage doctrinal, il s'agit toujours de rendre « jouable » une guerre nucléaire ». La bombe à neutrons en est l'un des moyens les plus significatifs. Tel est le fond des choses.

Il est bien clair que les partenaires européens de l'Amérique ne peuvent accepter la perspective de changer l'Europe en champ de bataille et que les gouvernements ne peuvent la faire accepter par leurs peuples... Et il ne sert à rien de déplorer leur « pacifisme » ou de vitupérer, comme c'est la mode aujourd'hui, contre ce que l'on appelle leur « neutralisme », car c'est la réalité politique et stratégique de l'Europe occidentale qui l'enferme dans cette contradiction et provoque les réactions que l'on voit.

On sait que la France s'en est dégagée, en faisant choix d'une stratégie de dissuasion nucléaire nationale, à laquelle les événements montrent à quel point il est vital de se tenir.

Mais les autres pays d'Europe n'ont pas fini d'avoir à faire face aux conséquences des options stratégiques auxquelles ils sont maintenant confrontés.

A ce propos, il faut savoir que tout missile stratégique peut être doté d'une telle ogive.

La bombe à neutrons est une bombe redoutable et tout pays possédant la capacité militaire nucléaire peut et pourra, dans un délai assez bref, doter ses missiles stratégiques de la bombe N.

Comme on l'a écrit — il faut surtout en prendre conscience — la bombe à neutrons est l'arme terrifiante et de chantage politico-stratégique la plus adéquate mise au point jusqu'à maintenant.

C'est un nouvel équilibre dans la terreur, certes, mais je pense qu'en matière de défense, même si l'on n'a pas à s'en servir et surtout pour ne pas avoir à s'en servir, il est interdit de faire une impasse, car, pour empêcher les hostilités, tout doit être employé, y compris le thermonucléaire et le neutronique...

Il importe de prendre conscience, comme cela a été écrit, que la bombe à neutrons doit être mise au point et fabriquée, afin que nul n'ignore que, le jour où notre pays serait, malgré lui, amené à utiliser cette arme redoutable, cela voudrait dire que c'est le dernier coup de semonce avant le déclenchement du feu de l'enfer nucléaire, ce qu'à Dieu ne plaise !

Changeant de sujet, je voudrais, au nom de groupe de l'U. R. E. I., successivement aborder certains problèmes à la suite de deux de mes collègues — qu'ils m'en excusent, mais enfin *bis* et même *ter repetita placent* — ceux de la gendarmerie, puis du droit au travail des militaires et, enfin, un peu plus longuement du service national.

Nul n'ignore, monsieur le ministre, l'intérêt que vous portez à la gendarmerie, puisque, fils de gendarme à cheval vous-même, vous êtes né dans une gendarmerie de Quimper. (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Comme vous l'avez dit, les gendarmes, dont j'ai eu à me préoccuper pendant de nombreuses années à l'Assemblée nationale, en qualité de rapporteur, depuis 1959, représentent un corps d'élite : des hommes disponibles, de caractère, désintéressés, animés d'un idéal et ayant foi dans leur métier.

Ils deviennent des soldats de la loi, certes, et continuent à être dans le pays les garants de la légalité républicaine.

Certains collègues, comme notre ami le rapporteur, M. Gauthier, et d'autres par la suite, ont insisté à juste titre sur l'importance de la place et du rôle du gendarme chez nous... toujours prêt, plus préventif que répressif, efficace, sachant mener de pair les missions importantes qui sont les siennes : renseignement, ordre, aide à ses concitoyens, rapprochant, lui aussi, l'armée de la nation, puisque vivant au milieu de la population, qui lui accorde aide et estime. Aussi convient-il de continuer, chaque année, comme vous le faites et comme on l'a fait précédemment, à renforcer les effectifs de la gendarmerie.

Ainsi, s'il est militaire à part entière, et même davantage, si je puis dire, ne doit-il pas être oublié dans les avantages qui peuvent être dévolus aux militaires, y compris en ce qui concerne les retraités, mais aussi convient-il de maintenir cette parité police-gendarmerie, dont vous avez parlé tout à l'heure. S'il est vrai que des avantages, comme la prise en compte « des indemnités de sujétions spéciales », font partie des mesures prises en faveur des policiers, il est bien entendu que la gendarmerie ne saurait être, ni oubliée, ni écartée.

Dans la négative, vous savez aussi bien que moi combien seraient ressenties les conséquences morales d'une telle façon de faire par l'ensemble des personnels et anciens de l'arme.

J'ajouterai enfin que je me réjouis de la nomination d'un général de corps d'armée au titre de l'arme et je pense qu'il serait bon aussi d'envisager la nomination d'un général de division par région militaire.

J'aborde maintenant, après un certain nombre de collègues, plus spécialement notre ami M. Genton, le problème concernant le droit au travail et le cumul de la rémunération de l'activité résultant de leur seconde carrière. Certes, il ne peut être réglé par le seul ministre de la défense, mais vous avez reçu les associations de retraités, le 17 juillet, puis le 11 septembre.

La question du cumul est un problème extrêmement délicat. Pourquoi les salariés et les pensionnés, et eux seuls, en particulier les anciens militaires, qui seraient les premiers visés, devraient-ils en subir les conséquences ? Un plafond doit être constitué ; il doit l'être pour tout le monde en tenant compte de toutes les ressources, quelles qu'elles soient. Le secteur nationalisé serait ainsi injustement atteint, avec les plafonds d'âge fixés.

Je ne nie pas que le problème du chômage soit un problème préoccupant, sans oublier au passage les nombreux cas de ceux qui se complaisent dans leur situation de chômeur et d'assisté, refusant l'offre qui leur est faite, sous prétexte qu'ils gagneront autant, et parfois plus, à ne rien faire qu'à travailler.

Je voudrais ici citer un passage de M. Nicol de Montauban, dans son ouvrage « Pour abolir le chômage et l'esclavage en Occident » :

« Le cumul authentique est le fait d'exercer plusieurs emplois en même temps, ce cumul, illicite dans de nombreux cas, abusif et antisocial dans tous les cas, n'a absolument rien à voir avec le cumul d'une pension militaire et d'un traitement. En effet, nous n'exerçons pas simultanément notre activité militaire et une profession civile, et il est bon de souligner qu'à l'âge de soixante à soixante-cinq ans chacune des deux pensions dont nous sommes bénéficiaires n'est, en fait, qu'une pension proportionnelle... »

La seconde carrière pour les retraités militaires — 0,72 p. 100 de l'ensemble des salariés — est une nécessité, en raison de leur âge. Ce problème doit être traité avec équité et sans aucune complaisance.

Les plus faibles et les plus diminués, parce que leurs voix ont moins de résonance ou que leurs moyens de défense sont plus réduits, ne doivent pas subir la loi des plus forts.

Les militaires sont prêts à s'associer à un effort de solidarité nationale, mais nous ne saurions admettre la mise en place d'une réglementation qui, sous couvert de mesures générales, feraient qu'ils seraient les seuls à être atteints et donc les seuls injustement frappés.

J'en arrive à une question qui me tient à cœur depuis longtemps : le service national.

« Il n'est pas de salut sans une part de sacrifice, ni de liberté nationale qui puisse être pleine, si on n'a travaillé à la conquérir soi-même », écrivait M. Marc Bloch dans *L'Etrange Défaite*.

Pourquoi conserver des forces classiques ?

Pourquoi maintenir la conscription ?

Des forces classiques sont nécessaires pour assurer la protection des forces nucléaires. Elles sont nécessaires pour faire face à une agression, avec la détermination de défendre nos intérêts vitaux ou de participer à des conflits plus éloignés mettant en cause nos intérêts.

La conscription ? Une défense ne saurait être nationale et indépendante si les citoyens ne l'assumaient pas directement et s'en remettaient à quelques professionnels pour la sécurité de tous.

Le service national a pour finalité de répondre aux besoins de la défense selon trois critères : efficacité, effectifs et coût.

Efficacité : quoi qu'en pensent certains — notre expérience le confirme — une armée de conscription peut être d'excellente qualité, au point de vue tant général que moral ou technique. Les appelés peuvent atteindre assez rapidement une bonne qualification. C'est la durée qui conditionne l'efficacité d'une armée de conscription.

L'instruction de base est de deux mois, puis elle est complétée par l'instruction au niveau des groupes, avec une cohésion et un entraînement suffisant de quatre mois. Les six derniers mois composent les unités disponibles, avec un niveau suffisant d'activité opérationnelle.

N'oublions pas que, souvent, sans nier que cela existe, le temps dit « perdu » est consacré à l'entretien des matériels.

Quant aux effectifs, de 250 000 à 280 000 hommes sont utilisables, en ne perdant pas de vue que le service national comporte d'autres formes que le service militaire.

En ce qui concerne le coût, la rémunération des appelés est relativement modeste, mais elle a été améliorée encore récemment, ainsi que ses conditions d'exécution grâce aux mesures prises voilà quelques jours. Mais cela représente aussi en fait, pour un grand nombre — pas pour tous cependant — un impôt en nature. Il ne faut pas perdre de vue que l'apport du service pour l'appelé est enrichissant, sur le plan aussi bien physique que professionnel, moral et social.

Le service national est pour tous les jeunes un moyen irremplaçable de brassage social et de contact avec d'autres milieux.

Certes, une modification — je le soulignais tout à l'heure — a été entreprise par vos soins ; mais cette rénovation ne peut se faire dans la précipitation, ni permettre une sorte de désarmement momentané de la France. Vous savez qu'une majorité de nos compatriotes est à vos côtés pour le maintien d'un service d'un an. Ce ne sont pas les 3 000 jeunes, garçons et filles, qui ont défilé l'autre jour dans les rues de Paris, non plus que la centaine d'excités, porteurs de drapeaux noirs, aux cris de « A bas les armées ! », qui pourront nous faire changer, ni vous faire changer d'avis. Le débat reste ouvert.

De nombreuses améliorations ont déjà été apportées et point n'est besoin de recevoir de leçons de certains organismes ou ligues pour surveiller l'exécution du service national. Pourquoi pas non plus l'intervention du Tiers ordre de saint François ?

Non, le ministre reste le garant du respect des droits de l'homme, de ceux qui sont sous ses ordres.

A propos des objecteurs de conscience, soyez prudents. Il ne faut pas que les mesures prises aient un aspect provocant à l'égard de ceux qui servent la Patrie, qui demeure une entité réelle, ni qu'elles soient un encouragement pour les intéressés.

J'ajoute, à ce propos, que nous sommes en complet désaccord avec Mme le ministre délégué de la jeunesse et des sports, dont la proposition de faire des objecteurs de conscience des animateurs de multiples associations d'éducation populaire constituerait un défi aux citoyens de ce pays.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Très bien !

M. Albert Voilquin. Pourquoi ne pas s'employer à leur redonner bonne conscience, au lieu d'en faire des directeurs de conscience ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. André Morice. Très bien !

M. Albert Voilquin. J'ajoute qu'il faudra aussi bien doser l'attribution des permissions, de façon que, comme nous l'avons vu dernièrement, la sécurité des casernes ou des centres mobilisateurs ne soit pas remise en cause. Sinon, il faudrait mettre : « Prière de s'abstenir de tout conflit et de toute agression les samedi et dimanche » sur la porte de nos établissements militaires.

J'ajoute enfin que depuis bientôt vingt-trois ans, et plus particulièrement lorsque j'étais président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, parlant du service national et de son obligation, je me suis trouvé en désaccord avec des personnalités éminentes, comme M. Messmer ou M. Chevènement, ayant déjà dit à l'époque mon hostilité complète à une armée de métier, trop onéreuse et trop dangereuse, et répété, à qui voulait l'entendre, qu'il conviendra toujours, demain comme hier et comme aujourd'hui, que Gavroche défende Marianne.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Albert Voilquin. Les rapporteurs du budget de la défense ont montré le retard du présent budget par rapport à la loi de programmation.

J'ai moi-même souligné combien, pour l'armée de l'air, le retard du Mirage 2000 aurait des conséquences néfastes si on ne le rattrapait pas.

Notre ami M. Yvon Bourges a souligné lui-même que le budget militaire de 1982 prolongeait l'effort entrepris pour nos armées depuis 1975, mais, hélas ! le ralentit.

Il terminait, d'ailleurs, en disant qu'il ne visait pas la personne de M. Henu, dont il appréciait le rôle qu'il a joué dans la prise de conscience qui, pour être tardive, a néanmoins permis une meilleure appréciation de la politique de défense par le parti socialiste ; il disait, enfin, que l'incertitude que laisse peser le budget de 1982 sur la politique de défense appelle sa vigilance. Il ajoutait que le ralentissement de l'effort engagé depuis 1975, et singulièrement pour l'équipement des armées, appelle sa condamnation.

Tout en regrettant ce ralentissement, je redis également que ce budget 1982 ne remet pas fondamentalement en cause l'effort entrepris et le bond en avant considérable fait par notre défense. Certains manques sont à souligner et à critiquer.

Aussi, si la majeure partie du groupe des républicains et des indépendants du Sénat s'abstiendra dans le vote des crédits de votre budget, il est évident que le rapporteur que je suis, membre de la commission, et un certain nombre d'amis, nous voterons votre budget en déplorant certains retards dont vous nous parlerez certainement tout à l'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en mai et juin les Françaises et les Français se sont prononcés pour une politique qui prenne en compte leurs aspirations économiques, sociales et politiques.

Celles-ci s'expriment aussi dans le besoin d'une politique extérieure nouvelle et dans l'assurance que la France aura une défense indépendante lui permettant, en dehors des pressions extérieures, d'assurer son développement, d'œuvrer à la paix, au désarmement et à la coopération avec tous les pays.

Telle est la raison fondamentale qui nous amène à attacher une importance primordiale à la défense de la France. Nous l'avons fait dans le passé, nous le faisons aujourd'hui. Le parti communiste a maintes fois affirmé sa volonté de donner à la France les moyens de sa défense indépendante.

Dans les 131 propositions de Georges Marchais, lors de la campagne électorale, il est dit clairement : « Tout en luttant sans relâche pour le désarmement, la France doit assurer sa sécurité, elle doit disposer d'une défense efficace. »

Nous retrouvons la même idée dans l'accord signé par le parti communiste et le parti socialiste.

Dans le monde que nous connaissons, il est nécessaire que la France ait une défense capable d'assurer sa sécurité et son indépendance, de sauvegarder sa souveraineté, sans contradiction avec les initiatives qu'elle peut, qu'elle doit prendre en faveur de la paix et pour le désarmement.

Nous pensons qu'agir pour le désarmement s'oppose à toute idée de désarmement unilatéral qui affaiblirait la sécurité du pays. Mais il est non moins exact que notre souveraineté, notre

indépendance, objectifs de la défense nationale, peuvent être consolidées par toute contribution de la France en faveur de la réduction générale, simultanée, équilibrée et progressive des armements. Le respect de nos alliances s'en trouverait favorisé.

La base de la stratégie de défense de la France doit demeurer la stratégie de la dissuasion. C'est tout le contraire de la « guerre nucléaire limitée » dont le président Reagan vient d'avouer qu'elle est devenue la sienne.

Avoir les moyens de cette défense, mais créer les conditions pour ne pas avoir à s'en servir, telle est la conception de la dissuasion qui n'est pas seulement nucléaire, mais englobe l'ensemble de l'activité militaire française. C'est pourquoi nous attachons une grande attention aux forces dites classiques.

La dissuasion dépend aussi — pourquoi ne pas le dire ? — d'abord de l'adhésion et de la participation du peuple à la politique et à l'organisation militaire qu'il se donne. Or, cela comporte des exigences auxquelles un peuple, déterminé à assurer l'indépendance de la nation, à vivre libre et en paix, doit apporter des réponses actuelles.

En effet, l'adhésion et la participation ne vont pas de soi. L'esprit de défense nationale se porte bien dans le pays quand les orientations gouvernementales le servent, quand existent des acquis et des perspectives dans les domaines sociaux et culturels et dans celui des libertés, accompagnés de propositions sérieuses pour la détente internationale et une coopération diversifiée et équilibrée avec tous les peuples.

Notre défense à partir d'un réel équilibre des forces armées dans le monde ne peut être efficace que dans la mesure où notre pays joue un rôle indépendant.

L'allocation du Premier ministre à l'Institut des hautes études de défense nationale a constitué un exposé d'ensemble dans lequel ont été données des indications sur la politique militaire qu'entend conduire le Gouvernement. Elle méritait donc une attention particulière de la part de tous les représentants de la nation.

Elle la méritait d'autant plus que, sur plusieurs points, il amorçait des idées intéressantes, nouvelles par rapport aux orientations du pouvoir précédent.

Ainsi, notons, à propos de l'esprit de défense qui conditionne toute efficacité militaire nationale, cette remarque essentielle : « Avant de pouvoir demander à des citoyens d'assumer leurs responsabilités à l'égard de la société, il convient que celle-ci garantisse leurs droits et, en premier lieu, leur droit au travail. »

Ainsi, notons encore l'importance primordiale accordée à la conscription et la reprise d'une idée qui nous est chère : pendant son service militaire « le citoyen remplit, certes, un devoir mais exerce surtout son droit d'apprendre le métier des armes ». Il doit donc y trouver « une authentique formation ».

« La France entend conserver l'autonomie de ses décisions en matière militaire. » Celle-ci, ajoutait le Premier ministre, est « l'ultime recours des relations extérieures », et non plus « le dernier recours de la société libérale », comme l'affirma un ministre de la défense de l'ancien régime.

La tonalité des passages consacrés à la stratégie était tout autre que celle du discours giscardien de 1976 devant le même Institut.

En bref, on pourrait dire que si le discours giscardien corrigéait l'orientation de la politique militaire gaullienne dans le sens de l'allégeance à l'égard des Etats-Unis, le discours du Premier ministre va dans le sens d'une correction de la politique militaire giscardienne.

Pour terminer sur ce point, je voudrais apporter l'accord des communistes à la déclaration du Président de la République. N'a-t-il pas rappelé « qu'il y a une sorte d'incompatibilité » entre la stratégie de la dissuasion française et « la stratégie qui consisterait à organiser la bataille de l'avant et à faire jouer ensemble nos forces nucléaires pour un autre objectif que la défense sacrée de notre territoire... » ?

Monsieur le ministre, au cours des vingt-trois dernières années, le capital privé a progressivement accaparé l'industrie nationale d'armement. Il a tiré d'énormes profits de la vente d'armes aux quatre coins de la planète.

Pour assurer la continuité de leurs profits, les entreprises privées vendeuses d'armes ont financé des journalistes, des idéologues, quand ils n'ont pas directement pris en main les journaux, les stations de radios, la télévision.

L'exemple de Matra, acheteur d'Hachette est particulièrement significatif de cette orientation.

L'intention était d'accréditer un certain nombre de vérités contestables telles celles-ci : l'industrie d'armement favorise la recherche et l'emploi ; « elle apporte des devises » ; « elle diminue le coût des armes nécessaires à notre défense ».

Vous avez, monsieur le ministre, dans votre intervention de ce matin, montré le rôle de l'industrie d'armement. Vous avez, à juste raison, montré les liens qui existent entre la nation et l'activité militaire.

Ainsi s'est posée et se pose la question de la fabrication et du commerce des armes. Le Président de la République avait déclaré le 18 avril 1981 : « Demain, les peuples du tiers monde ne se batront plus par armes françaises interposées. » « Une politique internationale doit être fondée sur un certain nombre de principes et leur respect est la condition de la grandeur de la France. L'un de ceux-ci sera de remplacer notre commerce de guerre par un commerce de paix. »

Nous savons que cette question du commerce des armes est devenue actuelle. Bien des polémiques ont été ouvertes sur cette question. La vente des armes est-elle favorable ou non à notre économie ? Est-elle ou non favorable à long terme à notre économie ?

Le syndicat C. G. T. des travailleurs de l'Etat a pu dire que le commerce des armes n'est pas créateur d'emplois. En effet, alors que le chiffre d'affaires réalisé dans ce secteur a augmenté de 200 p. 100 depuis 1974, moins de 1,5 p. 100 d'emplois par an y ont été créés. En revanche, les profits y ont été multipliés par 2,35 en trois ans. Je donne ces chiffres pour éclairer le débat.

La privatisation des fabrications militaires a réellement joué un rôle parasitaire. La part des arsenaux de l'Etat n'est plus que de 8 p. 100 de ce marché, celle des sociétés nationales de 16 p. 100. Ainsi, les établissements de l'Etat sont dessaisis des technologies nouvelles au profit des sociétés privées qui acquièrent le monopole des secteurs de pointe d'armements, fer de lance de l'exportation : aéronautique spatiale, électronique.

L'ampleur prise dans l'exportation par l'ensemble de la production française d'armement, le fait que les intérêts privés couvrent les trois quarts de ce secteur faisaient que la production d'armement en France n'avait plus pour objectif premier de répondre à nos besoins nationaux de défense mais de sacrifier, au contraire, ceux-ci aux besoins des clients étrangers.

Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, nous ne sommes pas opposés à la coopération, y compris dans le domaine des armements, mais seulement dans la mesure où elle assure l'indépendance de notre pays pour la fabrication des gros matériels. Nous avons, là encore, un objet de débat intéressant pour une politique nouvelle de défense.

D'ailleurs, n'est-ce pas les contribuables qui ont financé les profits des entreprises exportatrices d'armes ?

C'est le budget de l'Etat qui a financé pour l'essentiel les études et recherches destinées au matériel exporté, ce qui revient en fait à payer les profits réalisés par les entreprises privées. De plus, l'Etat s'est, de cette façon, interdit de bénéficier de l'exportation pour baisser le coût du matériel destiné à l'armée française. Il s'est interdit la création d'emplois dans son propre secteur de production, c'est-à-dire les arsenaux.

Certains économistes affirment donc qu'aucun effet positif sur notre balance commerciale n'est apporté par l'exportation d'armes, au contraire.

Les ventes d'armes s'opèrent sous forme de prêts consentis par les banques nationalisées — la Sofrantem, société créée par le groupement industriel des armements terrestres, est une filiale des banques nationalisées — prêts qui constituent au départ un doublement du coût du matériel exporté pour les finances publiques françaises et, ensuite, un moyen de pression politique sur les gouvernements acheteurs, qui sont plus ou moins contraints de rembourser suivant que leur politique correspond ou non à ce qu'en attendent les exportateurs.

Toutes les observations que je viens de faire montrent la nécessité de nationaliser l'industrie d'armement. C'est ce qui a été entrepris par le Gouvernement, et nous considérons comme un fait positif que soit engagé le processus de nationalisation des industries d'armement.

Il est en effet choquant et irrationnel que dans un domaine qui concerne la vie ou la mort du pays et de sa population, quelques firmes privées, souvent multinationales, fassent la

pluie et le beau temps selon leur intérêt égoïste, qu'elles puissent réaliser des bénéfices exorbitants grâce aux crédits et aux moyens que l'Etat leur accorde, alors que lui-même en manque pour satisfaire certains besoins des armées et de la population.

La nationalisation était donc un impératif pour garantir que les équipements seront conçus et réalisés pour assurer vraiment la défense de notre pays, permettre la réduction des coûts et un meilleur équilibre du budget.

C'est pourquoi ce processus positif de nationalisation doit être poursuivi et conduit à son terme. Il doit s'accompagner, bien sûr, de dispositions permettant de résoudre les problèmes des travailleurs des établissements concernés et aussi des militaires et des retraités.

En tout premier lieu, la condition des appelés devrait être améliorée. Je vous rappelle, monsieur le ministre, que la commission « armée-jeunesse » a proposé que le prêt du soldat soit au moins égal à 20 p. 100 du Smic.

Nous considérons, là encore, comme positives les mesures que vous avez prises allant dans ce sens et qui portent le prêt à 12,50 francs par jour à partir du 1^{er} janvier 1982, puis à 13,50 francs à partir du 14 juillet de la même année.

Il reste une revendication importante pour les jeunes soldats, qui peut être satisfaite dans de bonnes conditions. Il s'agit de la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau métropolitain.

Vos services ont sans doute pu évaluer le coût d'une telle mesure portant sur l'ensemble du territoire métropolitain et l'ensemble des appelés. Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous me donner connaissance de l'estimation qui a été faite par vos services à ce sujet ?

Défendre les soldats du contingent, c'est légitime ; plus encore, c'est favoriser l'osmose entre la nation et son armée.

Nous sommes à l'opposé de l'antimilitarisme. Nous voulons une armée liée au peuple, capable matériellement et politiquement de défendre les conquêtes populaires.

La politique de professionnalisme menée par le pouvoir de la droite était à l'opposé de cette orientation. Le contingent était de plus en plus orienté vers le rôle de « valet d'arme » sous la pression de la sécurité militaire qui était devenue, je l'affirme, une véritable police politique. Dans ces conditions, il est compréhensible que la répression et les brimades antidémocratiques se soient développées. Nous considérons avec satisfaction votre décision de refondre, en la limitant à ses seules missions, la sécurité militaire et de supprimer les tribunaux militaires, qui seraient remplacés par des juridictions civiles spécialisées dépendantes du ministère de la justice.

Une autre question importante concerne les retraités. Nous avons constaté que, dans votre budget, les crédits pour le personnel retraité marquaient une progression de 10,7 p. 100 ; mais nous savons que l'inflation tourne actuellement autour de 12,9 p. 100. Il me semble que des efforts importants devraient être faits, en particulier pour les retraités des militaires de carrière de grade inférieur qui se trouvent aujourd'hui en grande difficulté.

A ces difficultés s'ajoutent celles de l'emploi après quinze années de service. Nous nous sommes prononcés depuis déjà bien longtemps pour que les sous-officiers puissent travailler normalement à la fin d'une brève carrière. C'est une mesure de justice qui, dans le passé, n'a jamais été prise en compte.

Chaque année, le groupe communiste intervenait pour que soit améliorée la situation des gendarmes dans les domaines du service et des conditions de vie.

Nous avons enregistré avec satisfaction les mesures que vous avez prises et qui vont dans le sens souhaité par les gendarmes.

Débarassés du rôle répressif que leur faisait jouer la droite, les gendarmes, dont les conditions de vie se seront améliorées, pourront mieux se consacrer à leur mission qui consiste à assurer la sécurité et la protection des citoyens.

En conclusion, le budget qui nous est présenté assure les conditions d'une défense nationale indépendante dont notre pays a besoin. Il amorce le changement dans le domaine des conditions de vie des soldats du contingent et des sous-officiers. Ce sont là des éléments positifs. Forts de ces remarques, les communistes voteront le budget de la défense.

Avant d'en terminer, monsieur le ministre, je tiens à protester contre le fait que la commission des affaires étrangères et de la défense, dans sa majorité, ait refusé de confier à des élus socialistes et communistes...

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Serge Boucheny. ... des rapports sur la défense et les affaires extérieures. Ainsi se perpétue une tradition qui illustre plus qu'un long discours, me semble-t-il, le caractère et les pratiques antidémocratiques et totalitaires de la droite. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Machefer, dernier orateur inscrit.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me livrerai d'abord à quelques remarques sur le budget de la défense, j'envisagerai ensuite divers aspects de doctrine militaire, et je dirai enfin quelques mots sur le service national.

Observons en premier lieu que, dans le programme de défense pour 1982-1983, les ressources continueront de croître suivant les normes fixées par la loi de programmation militaire, corrigées par l'actualisation de 1979.

Le budget de 1982 représente 3,895 p. 100 du produit intérieur brut marchand, en progression de 0,045 p. 100. Cette progression n'atteint pas les 0,09 p. 100 du P.I.B.M. prévu par la loi. Un certain ralentissement se manifeste. Il s'agit de se prononcer sérieusement sur les choix à opérer en matière de programmes majeurs à venir, de porter l'achèvement de la loi de programmation sur deux ans. Les 3,94 p. 100 du P.I.B.M. prévus pour 1983 permettront donc ce rattrapage.

C'est sous le même angle que l'on appréciera l'évolution des dépenses d'équipement du budget total, qui passent de 46,66 p. 100 à 46,81 p. 100, alors que l'objectif fixé était, il est vrai, plus ambitieux.

Les rapporteurs de notre commission, parmi lesquels on me permettra également de regretter de ne trouver aucun membre de la majorité présidentielle, c'est-à-dire de la minorité du Sénat, ce qui contraste avec les usages de cette assemblée, ont suffisamment développé leurs analyses statistiques du budget pour que je me borne à formuler et à corriger éventuellement certaines interprétations politiques.

Alors que, sur la base 100 en 1974, le prix des carburants est passé à l'indice 650 aujourd'hui, j'ai noté avec satisfaction, monsieur le ministre, que les crédits de carburants sont en hausse de 25 p. 100 dans le budget de 1982 par rapport au budget de 1981. Je l'ai dit à Saint-Dizier, je le répète ici : c'est dans la mesure où l'entraînement de nos aviateurs, de nos marins, de nos hommes de l'armée de terre pourra se poursuivre avec le nombre d'heures requis que notre armée sera maintenue en état opérationnel. Votre budget, monsieur le ministre de la défense, le permet.

Ce budget, monsieur le ministre, est aussi un budget de lutte pour l'emploi. Les créations nettes d'emploi seront de l'ordre de 1 700, dont 900 pour la gendarmerie et 408 pour la marine. Je regretterai cependant l'insuffisance de créations d'emplois dans le service de santé : trois emplois seulement de médecin seront créés.

Le relèvement du prêt du soldat peut paraître minime, mais nous allons dans la bonne direction quand, en le hiérarchisant, vous incitez les hommes à prendre des responsabilités dans les unités.

Au titre V, le budget pour 1982 comprend avant tout les dotations nécessaires au maintien de notre potentiel. Mais les autorisations de programme, qui engagent l'avenir, progressent insuffisamment. Dans l'armée de terre, la priorité reste accordée à l'équipement des engins blindés et aux armes anti-chars du type Missile H. O. T. Il nous faut constater que les retards se sont accumulés, retards que vous allez avoir la charge de rattraper.

Mais ces forces blindées ont besoin de s'entraîner. Un camp, comme celui de Sissone, est traversé en quelques heures. Il faut à l'armée des champs de manœuvre. Ira-t-elle les chercher ailleurs que sur le sol métropolitain ? Il lui faut des champs de dimensions adaptées aux nécessités du combat moderne.

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Machefer. A ceux qui se disent écologistes, mais qui ne plantent leurs tentes sur les terrains qu'au plein cœur de l'été et pour quelques heures seulement et qui n'y remettent jamais les pieds, je dirai que l'armée a assuré et continue d'assurer dans ces camps une authentique protection de l'environnement.

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Machefer. Le potentiel de l'aviation de combat est maintenu, notamment par la commande de 25 Mirage 2000. Sans nier l'intérêt évident du Mirage 4000, je pense exprimer une opinion partagée en formulant le vœu que l'effort reste, dans les années qui viennent, prioritairement fixé sur le Mirage 2000.

Mais je m'inquiéterai du retard persistant qui est le nôtre dans le domaine des radars de protection à basse altitude. Dans la marine, les attermolements relatifs au sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ont fait perdre une partie de sa crédibilité à cette composante essentielle de notre dissuasion.

La question se pose de savoir qu'elles seront la nature, l'armement, l'adaptation aux nouvelles techniques de discrétion des sous-marins nucléaires à venir et comment sera préparée la relève de notre force dans sa structure actuelle.

Comme je l'ai indiqué lors de votre audition par la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées du Sénat, je désirerais que, dans le respect de cette priorité, l'effort soit également maintenu en faveur des autres forces classiques de la marine, dans la perspective des missions extérieures qu'elle peut être amenée à assumer.

Une armée n'est pas un corps de figuration qui doive, dans quelque version contemporaine du Rivage des Syrtes ou du Désert des Tartares, attendre à l'abri d'une grande muraille les inéluctables affrontements que nous laisse prévoir le destin troublé de cette fin de siècle. La force nucléaire, certes absolument indispensable, ne saurait être cependant, aux yeux d'une opinion inerte, la répétition du mythe de la ligne Maginot.

La paix ne repose pas sur l'abdication, je veux dire sur le désarmement unilatéral. Nous pouvons avoir à faire face à des situations qui ne justifieraient pas, de la part de la France, une menace de riposte nucléaire.

Quels moyens comptez-vous mettre à la disposition de nos régiments d'infanterie, de votre gendarmerie et des réserves mobilisables ? Quelles missions spécifiques assignez-vous à la défense opérationnelle du territoire ?

La France ne se réduit pas au seul territoire européen de la nation. Outre-mer, aux antipodes, elle est, et entend, demeurer présente. De quels moyens entendez-vous doter les forces d'intervention française ? J'emploie cette formule, parce que celle de force d'assistance rapide ne recouvre pas, à l'instant, ma pensée.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Philippe Machefer. Revenons donc sur le budget de la marine.

Tout en me réjouissant de ce redressement, j'attirerai l'attention, comme je l'ai fait pour les quatre budgets précédents, depuis mon entrée dans cette assemblée, sur le vieillissement de notre flotte. Est-ce compatible avec nos alliances ? Est-ce compatible avec nos obligations dans l'océan Indien et l'océan Pacifique ? Est-ce compatible avec le souci de sécurité de nos approvisionnements ?

La doctrine en vigueur établit que la menace de représailles nucléaires constitue le principal moyen d'assurer la sécurité d'un Etat, et dans le cas français, c'est une dissuasion minimale visant à arrêter un adversaire beaucoup plus fort en lui infligeant des pertes démographiques insupportables.

La bataille est refusée en tant que moyen de sécurité du territoire national, mais sa notion est incluse dans la mission de l'armée de terre, dont le rôle est de participer à la défense de l'Europe.

Une nation, en effet, doit généralement se protéger d'un certain nombre de menaces, tout en comprenant, dans la zone de ses intérêts, plusieurs régions d'importance inégale. Les zones nationales sont sanctuarisées, mais les possibilités existent de conflits dans les zones non protégées qui constituent des théâtres. La possibilité que l'Europe devienne un champ de bataille, alors que les Etats-Unis d'Amérique resteraient à l'abri des conséquences directes d'un conflit, a même été récemment envisagée.

Dans ce contexte, quelle serait la situation de la France ? En tant que nation bénéficiant d'une dissuasion stratégique nucléaire, elle constitue un sanctuaire distinct du théâtre européen. Mais, située sur le continent européen, elle ne peut échapper aux conséquences d'hostilités qui auraient lieu à ces frontières.

Il s'agit donc de protéger la zone européenne sans augmenter le risque pour le sanctuaire, ce qui implique la participation de la France à la bataille en dehors du territoire national, mais avec deux limites. La première, c'est le refus de tout combat sur le territoire national et le recours automatique à la force de dissuasion. La seconde, c'est le rejet catégorique d'un affrontement nucléaire en Europe.

Tout emploi par la France des armes nucléaires constitue, en effet, une phase préalable à l'utilisation de cette dissuasion stratégique : nucléaire tactique et nucléaire stratégique se trouvent donc étroitement couplés.

Dernier point : si une nation, même possédant l'arme nucléaire, veut protéger ses intérêts dans le monde, elle devra accorder une grande importance au développement d'une force militaire classique. Ainsi, les armes nucléaires permettent l'action par d'autres moyens, c'est-à-dire conventionnels, dans le reste du monde quand la sécurité du territoire national, dans son ensemble, est immédiatement menacée.

Le fait que l'utilisation de la force nucléaire soit quasi civile ont conduit à négliger cet aspect de la défense comme immédiate sur ordre du chef de l'Etat et exclue la notion de durée du conflit, le coût exorbitant d'un programme de défense pouvant faire douter l'adversaire de notre détermination à faire usage de l'arme nucléaire stratégique. Or ni les Etats-Unis d'Amérique, ni l'Union soviétique n'écartent, dans leur système, l'hypothèse d'une guerre nucléaire et cette donnée ne saurait nous laisser tout à fait indifférents.

De plus, on peut penser que la riposte ennemie a une frappe française sera d'autant moins probable que l'efficacité de notre défense civile sera plus grande.

Enfin, nous devons prendre en compte le recours à des stratégies indirectes, c'est-à-dire à des actions diffuses visant, par exemple, les installations civiles essentielles, dont la neutralisation pourrait paralyser la vie du pays et entraver la liberté d'action du Gouvernement.

Cette assemblée, depuis longtemps, s'est préoccupée de cet aspect des choses. J'en prendrai pour témoignage le rapport qu'elle a rédigé, sous la direction de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, sur l'intérêt de doter notre pays d'une véritable protection civile.

Je me féliciterai aussi tout particulièrement, des paroles que M. le Premier ministre a prononcées lors de la séance inaugurale de l'Institut des hautes études de défense nationale, dont on aura décidément beaucoup parlé dans ce débat.

« Il est indispensable — disait M. Pierre Mauroy — de concevoir une organisation de grande ampleur chargée de former la population aux mesures préventives et curatives qui amoindrieraient considérablement les pertes dans le cas d'attaque nucléaire. En dehors du fait qu'une telle organisation augmenterait notre dissuasion en affichant une très réelle prise en compte du risque nucléaire encouru par les populations, elle trouverait son utilité en temps de paix en participant à la lutte contre les calamités naturelles ou accidentelles. »

Lors de cette même séance, M. Pierre Mauroy déclarait — mon cher collègue Voilquin, nous avons les mêmes sources — « Avant même de parler de stratégie, avant même de parler d'armements, il convient de savoir s'il existe, au sein de la communauté nationale, un esprit de défense. »

Le service national symbolise cet esprit de défense. Il marque l'adhésion de la nation à sa défense. Intact dans son principe, il ne peut rester identique à lui-même dans sa forme. Certes, sa durée est commandée par les impératifs mêmes de formation d'un spécialiste. Il faut dix mois pour faire un tireur de char, mais il faut davantage, il est vrai, pour former un pilote.

S'il apparaît conforme aux impératifs techniques et stratégiques de la défense que la durée du service armé demeure de l'ordre de douze mois, il subsiste la nécessité d'améliorer l'efficacité du service national en favorisant, entre autres, une plus grande incitation des jeunes à acquérir une authentique formation que l'on ne saurait réserver à la seule partie masculine de la population.

Cette obligation du service de la Nation doit-elle s'opérer selon les mêmes modalités dans l'espace et dans le temps ? Le service national ne comporte-t-il pas déjà certaines variations quant à sa durée ? Ce qui compte, c'est le contenu même du service national. Il doit être plus dense et plus mobilisateur. Il doit offrir des possibilités multiples de lier la vie de l'armée à celle de la nation.

Une condition fondamentale, pour cela, c'est de faire à l'armée la place qui lui revient dans la nation. Par ses valeurs civiques, l'armée est et doit demeurer un incomparable outil de formation un corps dont le système de valeurs doit être préservé d'abord et surtout dans sa discipline.

Nous lui devons le respect de nos engagements envers elle. Si nous incitons les jeunes à s'engager dans l'armée et à y faire une carrière — et je parle maintenant de l'armée de métier — il faudrait, monsieur le ministre, rendre ces carrières plus attractives. Et surtout, si nous admettons — et c'est notre souhait — que ces carrières soient courtes afin d'assurer l'efficacité de notre encadrement militaire, nous devons reconnaître le droit de poursuivre leur vie professionnelle sous d'autres formes.

Non, monsieur le ministre, nous ne manquerons pas de parole à ces officiers et sous-officiers auxquels nous avons ouvert les carrières de l'armée et nous ne leur dirons pas qu'ils sont ou vont être des « cumulards ». La loi doit reconnaître la spécificité de ce que l'on appelle, d'une manière bien inexacte, « la seconde carrière des militaires ».

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Machefer. Monsieur le ministre, grandes sont les difficultés que la France connaît et que le Gouvernement auquel vous appartenez doit affronter.

Sans défense efficace, il n'est pas d'action gouvernementale qui tienne. Vous vous refusez à toute démagogie ; vous êtes soutenu. Il ne s'agit pas d'affronter les dangers du monde contemporain par des paroles de congrès, ni pour les uns ni pour les autres. Il convient d'agir en hommes responsables, en hommes d'Etat.

Je vous rends cet hommage, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous soutiendrai en votant le budget de la défense nationale.

Je n'en ferai pas l'objet de stériles polémiques entre minorité et majorité. Parce que nous sommes socialistes, nous sommes attachés à la défense de la patrie. Nous ne prétendons pas en avoir le monopole. En effet, l'armée — je l'ai dit en d'autres temps et je suis heureux de pouvoir le répéter dans les conditions d'aujourd'hui — n'est ni la chose d'une majorité, ni celle d'une minorité ; c'est la chose de toute la France. (*Applaudissements sur de très nombreuses travées.*)

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je viens d'écouter avec intérêt — et ce n'est pas une formule de politesse — les différents rapporteurs et tous les orateurs qui ont demandé à intervenir sur le budget de mon département.

Au risque de vous surprendre, je répondrai davantage avec ma bonne foi et mon cœur qu'avec beaucoup d'arguments techniques. C'est, en effet, la première fois que je présente la politique du Gouvernement devant votre haute assemblée, et il m'est agréable de vous dire que j'ai écouté toutes vos interventions avec beaucoup d'attention, car toutes ont été de grandes qualités. Je veux dire par là que je continue — en vous écoutant — d'apprendre beaucoup de choses car je crois que ce n'est pas en six mois qu'un ministre de la défense, effectivement, peut tout connaître. J'essaierai donc de répondre avec modestie et aussi complètement que possible, sans abuser de votre temps, aux observations des uns et des autres.

Monsieur Francou, monsieur Genton, vous avez bien voulu prendre acte de la volonté du Gouvernement de maintenir la priorité aux forces nucléaires stratégiques.

Je suis heureux que ce principe fondamental de la politique gouvernementale rencontre votre adhésion. Je ne parle que du principe, car j'ai bien compris ce que vous avez pu dire d'autre à cet égard.

Cependant, vous avez exprimé des craintes quant à la diminution des crédits affectés aux forces nucléaires tactiques. Sur ce point, messieurs Genton, Francou et Bourges, je vais tenter de vous rassurer et de vous faire partager mes convictions.

Les programmes d'armement nucléaire tactique sont, en effet, arrivés à maturité ; les cinq régiments dotés de Pluton sont opérationnels ; les deux porte-avions sont maintenant équipés pour recevoir l'arme nucléaire tactique. J'ai même pris, en ce domaine, de nouvelles décisions.

La diminution des crédits, en réalité, ne fait que traduire ce que vous avez appelé la pause. Cependant, le dernier conseil de défense a décidé de donner un successeur au missile Pluton et 50 millions de francs en autorisations de programme sont inscrits à cet effet dans le budget de 1982, pour permettre le démarrage de cette opération.

Mais il est vrai qu'en ce qui concerne les armes tactiques — M. Machefer vient d'y faire allusion — nous avons la volonté de poursuivre le programme. Cela dit, je mentirais si je disais que ne se posent pas, à cet égard, un certain nombre de problèmes tenant à des choix politiques. Quant à la théorie de la bataille de l'avant — à l'avant du Rhin, c'est-à-dire sur le sol de la République fédérale d'Allemagne — il nous faut l'étudier de très près avant de nous engager politiquement.

Pour le Gouvernement auquel j'appartiens, les armes nucléaires tactiques ne sauraient, en aucun cas, être dissociées des armes nucléaires stratégiques. Pour nous, tout ce qui est nucléaire est politique, et doit être considéré et analysé globalement.

Vous vous êtes également interrogés sur l'équipement de nos forces classiques, et vous avez évoqué notamment le Mirage 4000.

Il se passe peu de jours, rue Saint-Dominique, sans que je n'entende parler du Mirage 4000. L'achat de cet appareil, dont les premiers frais de développement ont été supportés exclusivement par la société des avions Marcel Dassault-Breguet aviation, n'est pas envisagé actuellement par l'armée de l'air. Si des marchés étrangers s'ouvraient pour cet avion, je ne dis pas que le Gouvernement n'étudierait pas, avec les éventuels acquéreurs, les modalités selon lesquelles un programme de Mirage 4000 pourrait être mené à bien, mais à condition, bien entendu, que chacun paie sa part et que la France n'assume pas, seule, tous les frais.

Par ailleurs, nous continuons à explorer les voies d'une coopération européenne pour la construction du futur avion de combat tactique. Sur ce point, la réponse est donc — comme disent les militaires — affirmative !

Monsieur Legouez, je puis vous assurer que l'état d'esprit de l'armée est excellent et qu'il n'est pas dans mes intentions de procéder, dans la précipitation, à des réformes qui mettraient en cause sa disponibilité permanente.

Vous avez également parlé des gendarmes et vous avez souligné, monsieur le rapporteur, ainsi que M. Gautier, l'importance des mesures prises par le Gouvernement en leur faveur.

Toutes les brigades, comme vous l'avez signalé, sont maintenant portées à six et je n'ai pas l'intention — vous le pensez bien — de m'arrêter là.

J'ai omis de vous dire ce matin que j'avais décidé que les escadrons de gendarmerie mobiles qui, depuis 1968, se trouvent dans cet état « bizarre » du point de vue légal de réquisition permanente quitteront Paris pour la province afin de fournir indirectement des effectifs supplémentaires aux brigades territoriales.

Monsieur Legouez, le ministre de la défense partage tout à fait vos préoccupations : il nous faut, dans les années à venir, accentuer notre effort pour améliorer les conditions de vie des appelés.

D'autre part, nous allons constituer des commissions régionales comprenant des élus locaux qui seront saisies des problèmes touchant à l'affectation des soldats.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. L'expérience débutera dans quelques régions. J'en analyserai les résultats et verrai si elle peut être étendue, dans l'optique de notre politique de décentralisation, à l'ensemble des régions françaises.

En tout état de cause, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous confirme que nous tenons le plus grand compte, chaque fois que cela est possible et, ajouterai-je, compatible avec les exigences de la défense, des cas sociaux et des situations familiales particulièrement dignes d'intérêt.

A cet égard, je remercie l'ensemble des parlementaires, car, depuis six mois que je suis ministre, le nombre de lettres qu'ils m'adressent concernant les affectations des militaires a été divisé par huit et celui des interventions a diminué dans des proportions très importantes. Je leur suis gré de ne me signaler que les cas qu'ils jugent essentiels ; c'est un fait nouveau. Cela me permet de leur répondre au mieux en faisant étudier chaque situation.

Je souhaite réformer en profondeur le contenu du service national ; je suis attaché à ce que les jeunes gens du contingent effectuent un service actif valorisant. C'est dire que je ne veux pas de soldats « manœuvres balai » qui, au lieu de porter les armes, remplissent les tâches que les autres ne veulent pas exécuter.

En revanche, la présence d'appelés dans les forces d'assistance humanitaire ne peut que rencontrer mon accord. Vous savez bien, par exemple, que la F.I.N.U.L. — la force intérimaire des Nations Unies au Liban — compte des appelés du contingent, tous volontaires. De même, si la France doit envoyer une force au Sinaï, celle-ci comportera des volontaires du contingent. Mon intention est de faire en sorte que puissent participer aux forces d'assistance rapide, dont je parlerai tout à l'heure, tous les appelés qui le désireraient.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les sondages. Je constaterai, sans forfanterie, qu'ils confirment les orientations prises. En effet, quand on interroge les jeunes de dix-huit à vingt ans sur le service national, ce qui les intéresse, d'abord, c'est le contenu de ce service et non sa durée. Il ne faut donc pas faire dire aux sondages, voire aux faux sondages qui ne sont parfois que des enquêtes faites dans des conditions un peu suspectes, ce qu'ils ne disent pas.

En ce qui concerne l'assistance militaire technique, je pense répondre aux préoccupations de M. Legouez en lui disant que, suivant le souhait du Président de la République, le ministère de la défense, en 1982, ouvrira plus largement encore ses écoles et ses unités aux stagiaires étrangers, notamment africains.

Je voudrais vous rappeler, mesdames et messieurs les sénateurs, qu'au moment même où je vous parle se trouvent, dans nos unités, 3 800 stagiaires étrangers auxquels il convient d'ajouter les 3 000 officiers étrangers qui suivent des stages dans l'industrie privée, soit un total de près de 7 000 stagiaires.

Je suis persuadé qu'il faut faire encore plus, mais cela suppose que soient résolus un certain nombre de problèmes et, d'abord, celui du degré de connaissance de la langue française que possèdent les élèves. Mieux vaut qu'ils parlent bien notre langue avant d'entrer dans nos écoles militaires. Or, une telle acquisition nécessite du temps.

Ensuite, permettez-moi de vous dire, même si je dois choquer certains d'entre vous, qu'il existe des seuils qui ne doivent pas être dépassés, sous peine d'entraîner une diminution de la qualité de l'enseignement militaire français.

Un certain nombre de dispositions, sur lesquelles nous travaillons en ce moment, doivent être prises. Je pourrai bientôt, avec le secrétaire d'Etat M. Lemoine, en parler devant vos commissions. Ces mesures sont étudiées non seulement par le ministère de la défense, mais aussi par d'autres ministères également concernés, tels celui des relations extérieures ou celui de la coopération. Il convient que ces stages se déroulent dans les meilleures conditions possible, mais nous veillerons également à ce que les autres ministères concernés n'oublient pas de nous régler leurs dettes à cet égard.

En tout cas, le problème que vous avez posé est important, car il y va effectivement de l'influence de la France dans le monde. A cet égard, monsieur Legouez, permettez-moi de m'associer à l'hommage que vous avez rendu aux personnels en poste à l'étranger, qui œuvrent pour le service du pays au sein de l'assistance militaire technique.

Il nous faut prendre des mesures pour que les officiers qui sont en poste à l'étranger ne soient pas victimes de leur affectation ; ils doivent pouvoir bénéficier des avancements normaux. En effet, quand on est loin de Paris, on a parfois tendance à vous oublier ! Or, les attachés militaires sont des officiers qui font excellemment leur devoir.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. M. Genton a parlé de l'école de santé militaire de Bordeaux. Remettons les choses à leur place !

Tout à l'heure, nous avons rendu un hommage, auquel je me suis associé, à M. Le Theule. Après lui, il y a eu M. Galley et, avant lui, il y avait eu M. Yvon Bourges.

Or, la décision de construire l'école de santé militaire à Lyon-Bron a été prise par vous, monsieur Bourges, et non par moi !

M. Yvon Bourges. Mais j'ai décidé, en même temps, de construire une école à Bordeaux et j'ai fait réserver le terrain !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Oui mais, quand vous l'avez décidé, la communauté urbaine de Bordeaux dont vous savez qui était le président de l'époque, n'a pas réagi alors que la communauté urbaine de Lyon, elle, l'a fait beaucoup plus vite.

Comme je suis membre de la communauté urbaine de Lyon, je connais bien le problème. Elle a aussitôt offert le terrain à Bron, avec l'accord du maire. Et, si ce que j'appelle aujourd'hui « l'académie médicale des armées » est construite sur le territoire de cette commune de Bron, c'est à la suite d'un vote de la communauté urbaine de Lyon auquel j'ai participé.

Il n'y a pas place en France, aujourd'hui, pour deux académies médicales des armées. Or nous avons cette chance d'avoir à proximité de l'académie médicale des armées de Lyon-Bron un aéroport ; mon intention est donc de faire en sorte que puissent se poser sur cet aéroport les Transall et qu'ainsi nous puissions mettre en œuvre un véritable corps expéditionnaire et humanitaire susceptible de donner une certaine image de ce qu'on est nos armées.

En ce qui concerne Bordeaux, nous avons simplement décidé de ne pas y reconstruire l'école. Mais nous prenons toutes les mesures nécessaires — les études sont en cours — pour que, lorsque les élèves auront fini leurs études et que tout aura été regroupé dans l'académie médicale des armées de Bron, on puisse, en accord avec la communauté urbaine de Bordeaux, monsieur Genton, y ouvrir une école, soit à destination de l'outre-mer, soit pour prêter main-forte aux populations victimes de catastrophes.

L'académie médicale des armées est donc installée à Bron et elle a été inaugurée il y a quelques jours.

M. Yvon Bourges. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Yvon Bourges. Monsieur Hernu, je ne peux laisser dire, cette mesure ayant été prise alors que j'étais ministre de la défense, que la décision de construire à Lyon-Bron une nouvelle école militaire impliquait la suppression de celle de Bordeaux car cela n'est pas vrai.

Il s'agissait seulement de permettre à la ville de Lyon de disposer des bâtiments où est installée actuellement l'école de Lyon et de transférer celle-ci à Lyon-Bron.

Cela est si vrai que, dans le même temps, un terrain avait été réservé à l'extérieur de Bordeaux à proximité du campus universitaire, pour y construire une nouvelle école.

Monsieur le ministre, je ne partage pas votre point de vue sur la fusion des deux écoles, sur le transfert de celle de Bordeaux à Lyon et lorsque vous estimez qu'il n'y a pas place pour deux écoles. En effet, les élèves faisant leurs études de médecine dans les facultés de médecine, rien n'empêchait d'avoir deux écoles ayant une vocation particulière. Or, l'école de Bordeaux avait une vocation spécifique qui concernait d'une part, la santé de la marine et, d'autre part, les maladies tropicales et était surtout destinée aux médecins que nous envoyons en coopération.

Je regrette qu'on ait pu ainsi sacrifier — mais je suis sûr que vous allez nous rassurer à ce sujet — cette formation tout à fait souhaitable et utile, en particulier pour nos coopérateurs.

Je le répète, tant que j'ai été ministre de la défense, jamais il n'a été envisagé de supprimer l'école de Bordeaux. J'ajoute, monsieur le ministre, que personne ne m'a proposé de prendre une telle décision.

A partir du 1^{er} octobre 1980, je ne sais pas ce qui s'est passé. J'ignore qui en a pris la responsabilité mais je ne peux pas laisser dire que la construction de l'école de Lyon-Bron impliquait la suppression de celle de Bordeaux, parce que cela n'est pas exact.

M. le président. Veuillez poursuivre vos réponses, monsieur le ministre !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous en donne volontiers acte. Je vais vous rassurer sur un point mais vous inquiéter sur un autre.

La communauté urbaine de Lyon a été plus rapide à réagir que celle de Bordeaux qui n'était guère tentée par la reconstruction de l'école. De plus, il n'y a pas place, en France, actuellement, pour deux académies médicales des armées. Peu à peu, les élèves de santé navale viendront à Lyon-Bron dans une grande école. Pour la médecine tropicale, il ne faut pas oublier les installations qui existent à Marseille, au Pharo notamment, et auxquelles nous portons la plus grande attention.

Il n'est donc pas question — et là je vais vous décevoir — de reconstruire l'école de Bordeaux. Je suis prêt à examiner — et les études sont déjà en cours — ce qu'il est possible de faire à cet égard. Je vais vous donner une nouvelle rassurante : les personnels de l'académie médicale des armées « prêteront » bien volontiers leurs médecins à ce qui se fera dans l'avenir à Bordeaux. En tout état de cause, il n'est pas question qu'il y ait une école militaire à Bordeaux et nous démilitariserons celle qui existe.

Monsieur Genton, vous m'avez posé un certain nombre de questions sur la direction « protection, sécurité, défense ». Cette direction qui succède à la sécurité militaire aura pour unique mission la protection, la sécurité et la défense des personnels et des installations du ministère de la défense.

De ce fait, elle n'aura pas à s'occuper de la situation individuelle, de la vie privée, de la religion ou de la philosophie des personnels de la défense ou de personnes qui n'ont absolument rien à voir avec la défense.

M. Bourges m'a posé une question à ce sujet. Il sait qu'existait, de fait, une hiérarchie parallèle aux armées qui était scandaleuse...

M. Yvon Bourges. Oh !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. ... dans la mesure où des sous-officiers et des soldats pouvaient établir des rapports sur leurs officiers. Ces renseignements étaient portés sur des fiches. Je peux même vous dire que le nombre de fiches que vous avez gérées, monsieur Bourges, s'est élevé à 1 800 000.

M. Yvon Bourges. Je ne suis absolument pas d'accord.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Expliquez donc cela aux dirigeants de la sécurité militaire !

M. Philippe Machefer. Ah ! Ah !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Cette décision se traduit au plan budgétaire, monsieur Genton, par une diminution des crédits alloués initialement et effectivement à la défunte « sécurité militaire » devenue « protection, sécurité, défense ».

Il s'agit bien de la protection, de la sécurité et de la défense de notre pays et des personnels qui sont affectés à ses installations et il convient de maintenir le système des habilitations, y compris pour les soldats qui sont affectés à certains postes.

Cela dit, quand on arrive à un tel total de fiches, il s'agit non plus d'un fichier militaire — qui, certes, nous est utile — mais d'un fichier qui dépassait de loin les besoins des armées.

C'est pourquoi les crédits affectés à cet égard seront ramenés de 28,2 millions de francs à 21,2 millions de francs.

Quant à l'arme à rayonnement renforcé, ma réponse sera très nette : le Gouvernement entend poursuivre les études mais n'a pas pris la décision de la fabriquer et, *a fortiori*, de la déployer.

Enfin, monsieur Genton, le calcul des crédits inscrits à titre provisoire pour hausses des rémunérations — 1 670 millions de francs — repose sur une hypothèse de hausse moyenne des prix relativement élevée puisque nous l'avons calculée sur la base de 12,9 p. 100.

Il est donc probable que, compte tenu, d'une part, du niveau élevé de la provision et, d'autre part, de la politique gouvernementale d'accompagnement de la dévaluation par un plan de lutte contre l'inflation, cette provision sera suffisante pour couvrir les hausses éventuelles de 1982.

Monsieur Chaumont, nous avons tenu compte du rapport de la commission sénatoriale sur le service national. Je suis heureux de constater que les mesures prises rejoignent sur ce point les suggestions de la Haute Assemblée.

A votre observation sur la suppression des tribunaux militaires des forces armées, je répondrai que la cour de sûreté de l'Etat a été effectivement supprimée et que sa compétence, dans le domaine de la sûreté extérieure de l'Etat, a été transférée provisoirement aux tribunaux permanents des forces armées dans l'attente de la réforme d'ensemble de la justice militaire.

Lorsque ceux-ci seront supprimés, leur compétence sera dévolue à des juridictions civiles spécialisées. Dans cet esprit, j'étudie un projet de loi avec mon collègue M. Badinter, garde des sceaux. Il a même été envisagé de donner une formation militaire à ces magistrats civils.

Pour juger les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, la cour d'assises aura une composition particulière ; elle comprendra uniquement des magistrats, eu égard à la nature particulière de ces infractions.

Monsieur Chaumont, ces éléments devraient répondre à vos préoccupations dans l'attente du projet de loi en cours d'élaboration.

MM. Chaumont et Machefer m'ont interrogé sur les discussions américano-soviétiques relatives aux armes nucléaires de théâtre.

J'ai pris note avec intérêt et espoir des changements intervenus dans le climat international depuis le discours prononcé à Washington par le président Reagan. En tant que ministre de la défense — mais aussi en tant que citoyen — je n'ai pu qu'enregistrer avec satisfaction les différents signes qui donnent à penser que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques vont, du moins je l'espère, entamer des négociations sérieuses et constructives tendant à aboutir à des mesures de réduction de leur arsenal nucléaire à moyenne portée.

De même, nous fondons des espérances sur le démarrage, au début de 1982, de négociations sur la réduction des armements stratégiques sanctuarisés des deux Super-Grands.

Des négociations concomitantes sur les armes nucléaires de théâtre, d'une part, et sur la force stratégique à longue portée, d'autre part, ouvriraient la perspective d'un équilibre américano-soviétique à un plus haut niveau d'armement.

Les arsenaux nucléaires des Super-Grands permettraient aujourd'hui de rayer la civilisation du globe ; leur réduction négociée est donc un objectif souhaitable.

Ma doctrine en la matière est simple : que les deux Super-Grands, qui sont les plus armés, commencent ! Personnellement, je suis pour le désarmement le plus large possible des Grands, sans sécurité moindre pour ma patrie, sans sécurité moindre pour la France. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*) Telle doit être notre règle.

Monsieur Chaumont, vous avez évoqué la décision de l'O. T. A. N. de nous soutenir et vous voulez savoir si cela ne nous entraîne pas vers des négociations sur les forces stratégiques françaises. Cette question rejoint celle qu'a posée M. Boucheny.

Le Gouvernement a indiqué, à plusieurs reprises, que la France soutenait l'effort entrepris par les pays de l'O. T. A. N. en vue d'assurer le maintien de l'équilibre des forces. Cette décision, prise par nos alliés au mois de décembre 1979, comporte deux volets : d'une part, l'installation de missiles de croisière et de fusées Pershing II américaines sur le territoire des pays membres de l'O. T. A. N., d'autre part, une négociation visant à faire disparaître les menaces nouvelles — qui sont sans équivalence aucune en Europe aujourd'hui — constituées par les fusées mobiles SS 20 à triple ogive, armes à la fois anti-cités et anti-forces.

La France — j'énonce là une vérité de La Palice — n'est pas membre de la structure militaire de l'O. T. A. N. Elle dispose donc, en toute liberté, de sa force de dissuasion nucléaire, ultime recours pour les Français pour la protection du territoire national. Elle ne se trouve donc pas dans la situation de ses alliés qui, pour la plupart, dépendent, en dernier ressort, de la protection américaine.

Mais la France appartient à l'Alliance atlantique et elle est, dans l'Alliance atlantique, un partenaire loyal. La France n'est donc pas neutre. Sa sécurité est forcément concernée par les événements ou les menaces qui affectent la sécurité de ses voisins européens et alliés. C'est clair, et s'il fallait que je le dise, je l'ai dit.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Aussi est-il logique de favoriser ce qui permet la sécurité de tous. (*Très bien ! applaudissements sur diverses travées.*)

Pas plus qu'hier ce constat ne saurait être contesté ; il ne saurait mettre en cause le caractère spécifique de nos forces nucléaires stratégiques.

Notre force de dissuasion est destinée à la protection du sanctuaire national et des intérêts vitaux de la France. En cela, elle est comparable aux armes à longue portée protégeant les sanctuaires soviétique et américain.

En revanche, à la différence des systèmes centraux américain et soviétique, les forces françaises ont une dimension strictement adaptée aux besoins nationaux et se trouvent, de ce fait, près de la barre en deçà de laquelle elle ne serait plus crédible. Elle ne saurait donc être mise en jeu dans une négociation entre l'ensemble des puissances nucléaires indépendantes sans qu'au préalable les forces stratégiques des deux super-grands n'aient subi des déductions profondes. Il n'est donc pas question d'ajouter nos mégatonnes à celles d'un super-grand, quel qu'il soit.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. M. Chaumont m'a questionné sur l'adaptation des unités au combat en atmosphère contaminée par des moyens chimiques ou biologiques.

Je voudrais dire que les armées sont actuellement dotées de moyens de protection individuels, de moyens d'alerte, de contrôle, de décontamination, que j'estime relativement efficaces. En outre, et je l'ai constaté, nos forces sont sensibilisées à cette menace. La poursuite de l'équipement en ce domaine est un objectif majeur.

J'ajouterai que si notre pays respecte les engagements auxquels il a souscrit en adhérant au protocole de Genève de 1925 sur l'emploi en premier des armes chimiques, d'autres pays poursuivent, eux, un développement important en ce domaine. C'est pourquoi cette menace fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie, non seulement au sein du ministère, mais également au sein du Gouvernement.

Vous m'avez questionné aussi, monsieur Chaumont, sur les régiments N.B.C. — nucléaire, bactériologique, chimique — à l'échelon du corps d'armée.

Actuellement, chacun des corps d'armée possède une batterie de défense N.B.C., qui est mise sur pied lors de la mobilisation à partir d'unités servant essentiellement à l'instruction des personnels. Cette situation n'est pas satisfaisante car, comme dans les autres domaines, la défense N.B.C. doit être assurée par des unités permanentes disposant de moyens puissants.

Des études tendant à la création d'un régiment de défense N.B.C. dans chaque corps d'armée sont menées par l'armée de terre. Ces régiments auraient une capacité permettant, d'une part, la reconnaissance des neuf itinéraires correspondant à la zone d'engagement du corps d'armée, d'autre part, la mise en œuvre d'une dizaine de postes de décontamination, chaque poste étant capable de décontaminer une unité élémentaire, soit, si j'ai bonne mémoire, cent cinquante personnels, vingt véhicules, et cela en trois heures.

M. Gautier, M. Longequeue et d'autres m'ont interrogé sur le respect de la parité entre policiers et gendarmes.

La parité des conditions de rémunération entre les personnels de la police et ceux de la gendarmerie est constante depuis 1949. Elle s'est manifestée à la fois sur le plan indemnitaire et sur le plan de l'échelonnement indiciaire.

Sur le plan indemnitaire, l'indemnité de sujétions spéciales de police, qui répond à la nécessité d'accorder aux personnels de la police et de la gendarmerie une contrepartie aux astreintes particulières auxquelles ils sont soumis et aux risques qu'ils affrontent, a été instituée la même année pour les deux catégories de personnel : par un décret du 29 mai 1958 pour la police et par un décret du 28 juillet 1958 pour la gendarmerie nationale. Cette indemnité remplaçait les indemnités de risques et les primes de danger, qui étaient à parité dans ces deux corps depuis 1949.

Sur le plan de l'échelonnement indiciaire, cette parité s'est concrétisée, en 1957, par la publication d'un décret octroyant à la gendarmerie les mêmes déroulements de carrière indiciaires que ceux de la police.

Inversement, la révision des grilles indiciaires des personnels de la gendarmerie, conséquence de la revalorisation de la condition militaire de 1976, s'est traduite par une révision corrélative des indices des fonctionnaires de police.

Or, comme vous le savez, l'année 1983 verra le lancement d'un plan décennal d'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales dans les bases de calcul des pensions versées aux policiers, ainsi que l'a annoncé M. Laurent Fabius à l'Assemblée nationale.

Mon collègue, M. Anicet Le Pors, en réponse à une question écrite, vient d'indiquer que l'intégration dans le traitement des primes et indemnités va dans le sens de ses préoccupations.

Je m'efforcerai, en concertation avec les ministres concernés, de faire en sorte que le principe de la parité entre les fonctionnaires de la police et les personnels de la gendarmerie soit respectée, car, personnellement, j'y tiens.

Je suis attaché comme vous tous, mesdames, messieurs les sénateurs, à ce que nos gendarmes, qui courent les mêmes risques que leurs collègues policiers dans leur difficile tâche de sécurité des populations, aient le même traitement, et, croyez-moi, j'y veillerai.

M. Louis Perrein. Excellent !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. M. Longequeue m'a également posé une question sur le taux de réversion de la pension des veuves de gendarmes tués en service.

La parité entre les conditions de rémunération des personnels de la police et de la gendarmerie répond à une égale sujétion dans la vie quotidienne et à des risques identiques encourus dans leurs activités.

Il est certain que ces sujétions et ces risques particuliers ne sont pas sans conséquence sur la vie familiale, notamment, monsieur Longequeue, lorsque des personnels, qui sont aussi chefs de famille, sont victimes de leur devoir. Dans la gendarmerie, depuis deux ans, le nombre de ces victimes s'est considérablement accru.

J'estime donc tout à fait opportun que soit recherchée la possibilité de venir en aide aux veuves de ces victimes et je demanderai que le ministère de la défense soit associé à l'examen de tout projet qui irait dans ce sens.

MM. Philippe Machefer et Louis Perrein. Très bien.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Voilquin, je vous ai répondu par avance sur les commandes de matériel aérien.

Vous avez noté ainsi que, d'ores et déjà, était pris l'engagement d'inscrire au budget de 1983 la commande de 30 Mirage 2 000, et je précise : 30 Mirage 2 000, au moins.

Je partage pleinement le jugement que vous portez sur le programme Mirage 2 000, sur son intérêt et sur tous les problèmes que vous avez évoqués. Les Mirage 2 000 doivent effectivement voir devant, dessus et dessous.

Ne laissons pas les chiffres et leur sécheresse nous égarer, voiler les vrais problèmes. Notre volonté de défense est, croyez-le, monsieur Voilquin, totale. Je ferai tout à fait miens, à ce sujet, les propos de M. Machefer.

Monsieur Max Lejeune, je voudrais vous donner une information à laquelle, j'en suis sûr, vous serez très sensible : le Premier ministre a déclaré hier devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale qu'il n'était pas « concevable que les arsenaux restent en dehors des contrats de solidarité ». J'en déduis que lesdits contrats de solidarité vont s'appliquer à nos arsenaux. Je m'appliquerai donc à traduire aussi rapidement que possible cette orientation dans les faits.

En ce qui concerne les porte-avions à propulsion nucléaire, que vous avez évoqués, ainsi que d'autres sénateurs, je rappelle que le projet de budget qui vous est soumis contient les crédits nécessaires à la poursuite des études sur la chaufferie nucléaire. Ainsi est préservée la liberté de décision du conseil de défense et du chef de l'Etat lorsqu'ils auront à se prononcer sur ce sujet.

Pour me faire bien comprendre — mais vous m'avez déjà compris — j'indique que j'ai pris dans le budget une « précaution » avant cette décision.

Monsieur Bourges, deux mois après avoir été élu, le Président de la République, M. François Mitterrand, a fait part de ses sentiments sur le septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Quatre mois après son élection à la présidence de la République, la décision était prise, ainsi que plusieurs autres dont l'importance stratégique ne vous a pas échappé.

Peut-on parler, dans ces conditions, comme vous l'avez fait — et je ne cherche aucune polémique, vous non plus, je crois — comment peut-on parler, dis-je...

M. Yvon Bourges. Je constate !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. ... d'hésitations, de tergiversations de la part du Gouvernement et du chef de l'Etat ?

M. Yvon Bourges. Je n'ai pas employé ces mots.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Sans reprendre les mots que vous avez prononcés, j'évoque les mêmes idées que vous.

Lorsque M. Valéry Giscard d'Estaing a pris des décisions importantes en matière de défense, il a fallu attendre dix-huit mois. M. Mitterrand n'a attendu que quatre mois. C'est donc qu'il sentait très bien les courants d'air qui passaient par la « fenêtre de vulnérabilité » dont vous avez parlé.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. L'axe essentiel de la défense reste bien la dissuasion nucléaire sous toutes ses formes et dans toutes les armées. De ce point de vue, notre dissuasion nucléaire demeure et demeurera au-dessus des risques.

Trois S. N. L. E. seront en permanence en mer et cela avant la mise en service de *L'Inflexible*. Vous avez très bien compris comment j'allais faire, puisque vous y avez fait allusion.

Vous avez parlé des forces d'assistance, il s'agit en vérité des forces d'assistance rapide. Vous vous êtes interrogé sur ce changement. Ce n'est pas un gadget, nous n'avons pas changé cette expression pour le plaisir. Nous avons voulu marquer une différence avec les gouvernements qui nous ont précédés.

La France entend non pas mener une politique d'intervention, mais assister tout pays allié qui le lui demande dans le respect de l'indépendance de ce pays. Il s'agit non seulement d'accéder à la demande de ces pays, mais aussi d'assister nos coopérants, et même tous les Français qui sont dans ces pays, en respectant la neutralité de ceux-ci.

Je voudrais ajouter que la France, vous le savez bien, ne pose pas de conditions politiques aux pays auxquels elle est amenée à vendre des armes.

Monsieur Bourges, vous prétendez également que le projet de budget ne respecte pas la loi de programmation telle qu'elle a été fixée par la loi de 1976. Puis-je vous rappeler qu'en francs courants la loi avait fixé le montant du budget de la défense pour 1982 à 114 575 millions de francs. C'est donc un supplément de plus de 8 milliards de francs qui est alloué aux armées pour reprendre une argumentation que vous aviez développée l'an passé.

Cela étant, si le Gouvernement a décidé de se donner une année supplémentaire pour exécuter la loi de programmation, c'est pour la mener à son terme et atteindre ainsi tous les objectifs fixés. Dans ces conditions, n'est-ce pas respecter la programmation ? Nous aurions pu décider de cesser d'exécuter cette loi en 1982 sans nous soucier des retards accumulés au cours des années écoulées, que cette procédure nous aurait permis de mettre en lumière, monsieur Bourges.

Cela aurait été une polémique contraire aux intérêts des armées, et vous avez remarqué que, pour ma part, je ne m'y suis pas livré ici.

Lorsque vous dites que le budget de 1982 enregistre — le mot est à la mode — une « pause » dans l'effort de défense, permettez-moi de vous répondre, monsieur Bourges, en citant de nouveau l'effort fait en faveur de la force de dissuasion nucléaire, qui demeure pour nous — je vous l'assure — prioritaire.

Les crédits consacrés aux forces nucléaires s'élèveront à 20 135 millions de francs en autorisations de programme et à 16 994 millions de francs en crédits de paiement. Les autorisations de programme connaissent une progression de 20 p. 100 et leur part dans le total du budget d'équipement passe de 25,9 à 27,8 p. 100.

Pour l'avenir, monsieur Bourges, je ne pense pas que le Gouvernement, suivant votre expression, « baisse les bras ». Les décisions du dernier conseil de défense sont là pour prouver le contraire, et je puis vous assurer, mesdames, messieurs les sénateurs, que cet effort sera poursuivi par la future loi de planification militaire.

Monsieur Genton, en ce qui concerne le cumul, vous m'avez posé un certain nombre de questions. Pour confirmer ma position, je reprendrai les déclarations que M. le Premier ministre a faites hier devant la commission de la défense à l'Assemblée nationale : « A aucun moment, le Gouvernement n'a pensé que la règle du cumul pouvait s'appliquer aux militaires qui quittent l'armée à l'âge de trente-cinq ou quarante ans par exemple. Le problème de la règle du cumul ne se pose donc pas avant l'âge de soixante ans. Au contraire, le Gouvernement devra faciliter l'insertion dans les activités civiles des anciens militaires de trente-cinq à quarante ans. »

A partir de là, les intentions du Gouvernement sont les suivantes : au-delà de soixante ans, la loi n'interdira pas l'exercice d'un emploi, mais une ponction sera effectuée sur les revenus.

A M. Boucheny, je voudrais indiquer que, ce matin, en lisant *l'Avant-Garde*, organe des jeunesses communistes, j'ai constaté qu'une partie de ce numéro était consacrée à nos armées et aux positions des jeunesses communistes vis-à-vis du service militaire. Tout est fort bien dit, notamment en ce qui concerne la nécessité d'associer la nation à l'armée. Je souhaiterais qu'un tel langage responsable soit tenu plus souvent sur tous les bancs.

Vous avez repris ces arguments, monsieur Boucheny, et, pour ma part, je vous en félicite.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir en la matière.

Quand je constate que certains journaux donnent des leçons de patriotisme émanant de gens qui, en ce moment, exportent leurs capitaux à l'étranger, je dis que ces gens-là feraient mieux de se taire et de regarder l'effort de l'ensemble de la gauche. (*Très bien ! applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Il est vrai, monsieur Boucheny, que l'on ne peut pas séparer les problèmes de défense des problèmes économiques. Les guerres passées en sont l'exemple. Vous avez eu raison de le souligner.

Vous m'avez posé une série de questions sur le commerce des armes. J'y ai répondu en partie. Je connais la position de la C.G.T., à laquelle vous avez fait allusion. Il est vrai que les arsenaux doivent retrouver leur rôle, ainsi que tous les établissements d'Etat. Ce sera d'autant plus facile que les industries d'armement seront, vous l'avez souligné, nationalisées. La France quand elle vend des armes ne pose pas de conditions politiques. Les ventes d'armes font partie d'une forme de coopération et d'assistance, je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point.

Vous m'avez posé une question extrêmement précise sur l'indexation du prêt des appelés. Je tiens à vous indiquer que la fixation du prêt à 20 p. 100 du Smic entraînerait une dépense supplémentaire de 968 millions de francs, soit un accroissement de 71 p. 100 par rapport aux crédits prévus au projet de budget pour 1982.

Le Gouvernement ne m'aurait pas suivi sur ce point, et vous le comprendrez.

Je répondrai à M. Machefer qu'en ce qui concerne les camps de manœuvres nécessaires à l'entraînement de nos unités, il est certain que nos armées ont besoin de grands espaces et que les grands camps militaires ne suffisent plus. Un certain nombre de palliatifs seront donc apportés à moyen terme.

D'abord, dans le domaine du tir, c'est, d'une part, la mise au point de munitions d'instructions à portée réduite, pouvant être tirées dans des camps de moyenne superficie et, d'autre part, le développement d'un programme de simulateurs de tir permettant une instruction technique très poussée et, corollairement une réduction du volume des tirs réels.

Dans le domaine de la manœuvre, comme vous le savez, le nombre des exercices en terrain libre sera augmenté dans les régions favorables. D'ailleurs chaque fois que des manœuvres ont lieu, la coopération entre les soldats, les élus locaux et la population illustre l'immense accord qui règne entre la nation et son armée.

M. Philippe Machefer. C'est exact.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous avez parlé de la paix. Il n'y a que deux hypothèses : l'escalade ou la négociation, la médiation et le désarmement. Je crois, comme vous, à la paix et je partage totalement votre point de vue. Le désarmement unilatéral de la France serait une abdication, à laquelle le Gouvernement français n'entend pas participer. Soyez rassuré à ce sujet.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous ai présenté le budget et répondu à vos questions ; c'est un cadre austère, technique et inerte, qui permet à des hommes et à des femmes de vivre et de servir dans nos armées. Car l'armée, tout le monde en a parlé et donné une définition, c'est peut-être avant tout un état d'esprit.

Pendant longtemps, on a considéré que l'armée avait pour tâche de « faire » du jeune homme un homme adulte. D'où un état d'esprit « initiatique » qui exigeait du jeune Français que, après avoir satisfait aux épreuves intellectuelles — le certificat d'études, le baccalauréat — il s'endurcisse en passant par les drapeaux.

L'armée nouvelle dont je rêve doit fuir ce vieux cliché. Il ne s'agit pas pour moi de fabriquer des hommes et des femmes. Il s'agit de veiller à ce que les jeunes gens des deux sexes comprennent les missions de la France, une France qui n'a pas de volonté offensive, une France qui, par sa dissuasion nucléaire, dit non à la guerre. C'est un paradoxe difficile que l'on demande à l'armée aujourd'hui d'assumer : se préparer totalement à une guerre qu'elle a pour mission d'éviter.

J'ajoute que nous ne pouvons pas demander aux jeunes gens du contingent, à leurs sous-officiers, à leurs officiers de se substituer à tout le monde, à tout ce qui doit être fait avant, à l'école, à l'université et, après, au travail, et que la préparation au service militaire doit se faire par l'enseignement de l'histoire, par l'enseignement de l'instruction civique dans les écoles par l'éducation physique. Ensuite, il faut qu'à la sortie du service militaire, les jeunes puissent être assurés de trouver du travail afin que, pendant leur présence sous les drapeaux, ils sachent que le service national est l'occasion, à un moment de leur vie, de faire d'eux des citoyens responsables.

On dit, ici ou là, que je souhaite transformer le contenu du service national. C'est vrai. Mais, croyez-moi, le transformer, c'est pour moi essentiellement faire des jeunes Françaises et des jeunes Français qui sont sous les drapeaux des citoyens responsables, conscients que la France, — quel que soit son gouvernement — que la République française cela vaut la peine d'être défendu et que, pour cela, il faut faire tout l'effort nécessaire pour nos armées. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la défense, figurant aux articles 44 et 45.

Article 44.

M. le président. « Art. 44. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 994 200 000 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 7 513 490 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'attention du Gouvernement a déjà été appelée sur la situation de nombreuses catégories sociales dont, notamment, les militaires et les gendarmes qui sont astreints à un logement de fonction ou à une mobilité professionnelle.

En effet, ne pouvant habiter immédiatement et à titre principal le logement qu'ils souhaitent faire construire, ils ne peuvent accéder aux mêmes sources de financement. Effectivement, il n'est pas possible, en l'état actuel de la réglementation, de bénéficier de prêts pour réaliser une accession à la propriété sans habiter son logement à titre de résidence principale.

Lors du récent débat au Sénat sur le logement, rien de neuf n'a été apporté quant aux positions du Gouvernement en la matière. Le ministre de l'urbanisme et du logement se contenta simplement de poser la question de savoir si, un jour, une solution pourrait être trouvée.

Certes, en l'état actuel de la réglementation, quelques dispositions d'ordre secondaire ont été prises pour atténuer cette rigueur. C'est ainsi que le futur accédant peut, par une savante prévision, prévoir son accession à la propriété quatorze ans avant la retraite !

Par ailleurs, il est envisagé qu'il puisse louer son logement après avoir signé avec l'Etat une convention conforme à une convention type pour une durée de neuf ans. Dans la meilleure hypothèse et compte tenu des précisions précédentes, il serait donc possible d'envisager une accession à la propriété un grand nombre d'années avant la retraite.

Une telle prévision est totalement irréaliste, d'autant que la convention type prévue depuis 1977 est toujours à l'étude dans les ministères concernés.

De nombreux foyers souhaitent accéder à la propriété et sont, en l'état actuel de la réglementation, exclus de cette possibilité.

La sagesse incite à proposer que chaque Français puisse effectivement, s'il le souhaite, accéder à la propriété. Il suffit de définir — et de contrôler — cette accession à la première propriété et de lui réserver le concours des prêts aidés.

Ma question est simple : pouvez-vous, monsieur le ministre, prendre l'initiative d'une concertation utile avec votre collègue chargé du logement pour permettre aux militaires de carrière et aux gendarmes d'être, en matière d'accession à la propriété, des Français à part entière ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, le vœu que vous venez de présenter a déjà reçu un commencement de réalisation. J'ai en effet écrit, voilà trois semaines, à mon collègue ministre de l'urbanisme pour lui demander que soit assouplie cette notion de résidence principale ; et je l'ai fait avec beaucoup d'insistance.

J'ai également demandé à M. le Premier ministre de provoquer une réunion interministérielle à ce sujet.

En outre, nous sommes en train d'étudier, au sein du ministère de la défense, un certain nombre de dispositions qui permettraient de ralentir cette noria excessive de notre encadrement, ce qui est un deuxième élément de réponse à votre question.

M. le président. A l'article 44, je suis saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 518, présenté par MM. Bourges, Tomasini, Poncelet, Fortier, Jacquet et les membres du groupe du R.P.R., tend, au paragraphe II de cet article, à réduire les crédits de 340 000 000 de francs.

Le deuxième, n° 519, déposé par MM. Bourges, Tomasini, Poncelet, Jacquet, Fortier et les membres du groupe du R.P.R., vise, à ce même paragraphe II, à réduire les crédits de 15 000 000 de francs.

Le troisième, n° 505, présenté par MM. Longueuec, Machefer, Belin, Gaud, Andrieux, Madrelle, Matraja, Pontillon, Spénale et les membres du groupe socialiste et apparentés a pour objet, toujours au paragraphe II de cet article, de réduire les crédits de 1 000 000 de francs.

La parole est à M. Bourges, pour défendre les amendements n° 518 et 519.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, nous avons écouté avec beaucoup d'attention M. le ministre de la défense et je dois dire que celui-ci a répondu à notre préoccupation.

En déposant ces amendements, nous souhaitons qu'il soit bien entendu que les officiers et sous-officiers de gendarmerie bénéficieront du même régime que celui qui sera appliqué à la police et que, par conséquent, les primes de sujétion qu'ils perçoivent aujourd'hui seront intégrées pour le calcul de la retraite.

M. Hernu nous a dit — c'est du moins ainsi que je l'ai compris et je lui demande de me le confirmer — qu'il prenait, au nom du Gouvernement, l'engagement que la gendarmerie connaîtrait le même sort que la police.

S'il en est bien ainsi, je retirerai ces amendements.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le sénateur Bourges, votre demande d'intégrer l'indemnité de sujétion spéciale de police des officiers et des gendarmes dans les traitements soumis à pension s'inspire, à l'évidence, de la disposition envisagée au profit des personnels de la police nationale.

M. Yvon Bourges. C'est exact.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je suis bien d'accord avec vous. Vous vous référez implicitement, dans votre texte, au principe de parité entre policiers et gendarmes, principe qui s'applique de façon ininterrompue depuis 1949.

Pour ma part, je confirme mon attachement à ce principe et je mettrai tout en œuvre pour qu'il soit respecté lorsque s'appliquera le plan du ministère de l'intérieur visant à intégrer progressivement l'indemnité de sujétion spéciale dans les bases de calcul des pensions de retraite versées aux policiers.

Je pense avoir ainsi répondu à vos préoccupations, monsieur Bourges. Dans ces conditions, peut-être pourriez-vous retirer vos amendements ?

M. le président. Monsieur Bourges, acceptez-vous la proposition du Gouvernement ?

M. Yvon Bourges. Je comprends très bien monsieur le ministre. Il m'a dit qu'il partageait mon avis, mais qu'il ne pouvait pas prendre d'engagement. Or je lui demande, précisément, de prendre un engagement au nom du Gouvernement. Il s'agit de savoir si, oui ou non, les gendarmes seront traités de la même façon que les policiers. Dans l'affirmative, nous retirerons ces amendements.

M. Charles Hernu *ministre de la défense.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense.* Ma réponse ne peut être que celle-ci : je me concerterai avec mon collègue du budget pour arriver à ce que vous souhaitez, monsieur Bourges.

M. le président. La parole est à M. Longequeue, pour défendre l'amendement n° 505.

M. Louis Longequeue. Cet amendement a le même objet que les amendements précédents. Il vise à accélérer l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale dans les bases de calcul de la retraite servie aux gendarmes et à faire bénéficier les veuves de gendarmes tués en service commandé d'une pension à 100 p. 100.

Toutefois, compte tenu de ce qu'a déclaré M. le ministre, et lui faisant confiance pour mener à bien la négociation dont il a parlé, je retire cet amendement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 505 est retiré.

Monsieur Bourges, qu'en est-il de vos amendements ?

M. Yvon Bourges. Eh bien, monsieur le président, je fais confiance, moi aussi, à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

J'espère qu'encouragé par nos prises de position, il emportera cette décision qui n'est que justice, car il pourra se fonder sur le sentiment unanime du Sénat.

En lui exprimant notre confiance, nous retirons donc ces deux amendements.

M. le président. Les amendements n° 518 et 519 sont retirés.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense.* Je voudrais remercier MM. Longequeue et Bourges pour la confiance qu'ils me témoignent. Le retrait auquel ils viennent de procéder ne rendra ma position que plus forte pour négocier avec mon collègue et pouvoir ainsi leur apporter satisfaction.

A cette occasion, monsieur le président, je tiens à dire que je me félicite de l'accueil, de l'atmosphère et de la compréhension que je trouve dans cette Haute Assemblée et auxquels je suis très sensible. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'article n° 44.

M. Jacques Genton. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier pour les réponses que vous avez apportées à toutes les questions que j'avais posées au nom de la commission.

Etant donné que je me propose de voter pour votre budget, j'expliquerai ce vote par avance.

Je crois avoir compris, par votre dernière réponse concernant les cumuls, qu'une ponction sera faite sur les revenus des personnes qui, bénéficiant d'une pension au-delà de soixante ans, exerceraient une activité. Cette ponction sera-t-elle opérée par la voie fiscale normale ou par une voie exceptionnelle ? Telle est la question que nous sommes un certain nombre à nous poser.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense.* Il est encore un peu tôt, monsieur le sénateur, pour que, me substituant au Gouvernement, je vous dise quelle sera la nature — fiscale, ou autre — de cette ponction. Tout ce que je puis vous dire — et c'est ce qui est important pour les militaires — c'est que cette ponction, quel que soit son caractère, ne s'effectuera qu'après soixante ans.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission des finances.* Monsieur le président, mes chers collègues, un certain nombre de nos collègues m'ont demandé quelle était la position de la commission des finances. Traditionnellement — et nous ne manquerons pas à la tradition — la commission des finances a toujours demandé le vote du budget. Et, cette fois-ci, nous sommes heureux de pouvoir dire que ce vote a été demandé non seulement par la majorité de la commission des finances, mais par l'unanimité de ses membres, ce qui est à peu près sans précédent. Ce qui prouve, mon cher ministre, que les sénateurs estiment votre politique en ce qui concerne la défense.

M. Francou, notre rapporteur, a d'ailleurs écrit ceci : « Pour le moment, prêtant au nouveau pouvoir la bonne foi qui lui est due, nous recommanderons à nos collègues de voter le projet de budget militaire pour 1982, dans la forme adoptée par l'Assemblée nationale. »

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 44.

(*L'article est adopté.*)

Article 45.

M. le président. « Art. 45. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. — Equipement	72 112 450 000 F.
« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	185 500 000

« Total

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V. — Equipement	18 580 820 000 F.
« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	143 500 000

« Total

— (*Adopté.*)
Nous allons examiner maintenant les crédits concernant le budget annexe du service des essences et figurant aux articles 47 et 48.

Article 47.

M. le président. « Services votés. — Crédits : 4 086 679 000 F. » — (*Adopté.*)

Article 48.

M. le président. « Mesures nouvelles. — I. — Autorisations de programme : 83 600 000 F. » — (*Adopté.*)

« II. — Crédits : 941 154 000 F. » — (*Adopté.*)

Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heure trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt et une heure trente minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, l'administration des P. T. T. — vous le savez — constitue un vaste réseau de communications au service du public. Qu'il s'agisse de la poste, des télécommunications ou de la télédiffusion, le bon fonctionnement de ces réseaux conditionne profondément — on l'a vu il y a quelques jours à Lyon — la vie quotidienne de la population tout entière. Il détermine, pour une part non négligeable, l'opinion qu'elle se fait de l'administration en général et donc de l'Etat.

C'est un budget considérable qui vous est soumis aujourd'hui. Je souligne d'ailleurs qu'il enregistre une progression de 22 p. 100, l'une des plus importantes pour les budgets que vous avez à examiner.

Pour les crédits de fonctionnement, le budget annexe des P. T. T., avec 92,3 milliards de francs de crédits, représente 15,8 p. 100 des crédits de fonctionnement du budget général. En classant les divers ministères en ordre décroissant par l'importance de leur budget de fonctionnement, le ministère de l'éducation nationale se place en tête avec 132,7 milliards de francs ; les P. T. T. viennent en seconde position, avant la défense — 88 milliards — et la solidarité nationale — 75,6 milliards.

Pour les crédits d'investissements, le budget annexe des P. T. T., avec 27,7 milliards de francs, représente 33,7 p. 100 des autorisations de programme du budget général qui vous sont proposés pour un montant de 82,2 milliards de francs. Encore faudrait-il tenir compte des concours attendus des sociétés de financement, qui seront cette année de 2 milliards de francs.

Bien entendu, le budget d'investissement de la défense nationale vient en tête, avec 72,4 milliards de francs cette année. Mais les P. T. T. arrivent en seconde position, avant l'urbanisme et le logement et bien avant l'éducation nationale.

Les effectifs budgétaires des P. T. T. tels qu'ils ont été arrêtés par la loi de finances pour 1981 sont de 461 000 agents, soit 23,6 p. 100 des effectifs budgétaires de l'Etat, hors P. T. T., qui comptent au total 1 951 000 agents. Les créations d'emplois réalisées au titre du collectif 1981 et celles qui sont proposées dans le projet de budget qui vous est soumis ont permis ou permettront l'embauche de 17 650 agents, ce qui représente une progression de 3,8 p. 100 des effectifs.

Mais je me dois de citer également les chiffres significatifs relatifs au budget de Télédiffusion de France, dont j'ai la tutelle, qui s'établira en 1982 à environ 1 800 millions de francs pour le fonctionnement et qui comprendra 710 millions de francs de crédits d'investissement. Avec ses 3 500 agents, cet organisme joue — vous le savez — un rôle essentiel dans la diffusion, sur tout le territoire national, mais aussi dans le monde, des programmes de la radio et de la télévision.

Certains problèmes à régler par T. D. F. vous sont connus : il s'agit de l'installation de réémetteurs sur tout le territoire, avec les difficultés techniques liées à la résorption des zones d'ombre. Mais T. D. F. participe aussi à la préparation de notre avenir sur le plan technique et culturel avec, d'une part, un important programme franco-allemand de satellite de télédiffusion directe et, d'autre part, une action en matière de télévision interactive ; je veux parler du programme *Antiope*, qui a permis à T. D. F. de faire une percée appréciable aux Etats-Unis, percée qu'il s'agit de confirmer, car il serait prématuré de faire preuve d'un triomphalisme excessif en ce domaine.

En érigeant à nouveau au rang de ministère l'administration des postes et télécommunications, le Gouvernement a rendu sa juste place à ce grand service public et a confirmé son choix de le restaurer dans son unité et dans sa dignité.

Ce rôle de service public avait été perdu de vue dans la branche d'activité des télécommunications. Dès la nomination du nouveau directeur général des télécommunications, je lui ai assigné pour mission de tout mettre en œuvre pour satisfaire sans discrimination les besoins de l'ensemble des usagers, qui cesseront d'être considérés comme des « clients », par définition inégalement intéressants. Je lui ai, au contraire, demandé de développer les actions de solidarité en faveur des plus démunis. En indiquant clairement que les programmes d'équipe-

ment devront être poursuivis à un rythme au moins égal au rythme actuel et en utilisant les techniques les plus modernes, je lui ai prescrit de mener, en liaison avec les ministères intéressés, une politique hardie de développement général des moyens de communication.

A cet égard, j'estime que le ministère des P. T. T. peut et doit participer activement à l'action gouvernementale visant à développer l'emploi, notamment dans les industries de l'électronique : accroissement des exportations de matériels et de savoir-faire, développement d'une filière française de l'électronique et élargissement du secteur nationalisé.

Dans la branche d'activité de la poste et des services financiers, l'attitude adoptée par le précédent gouvernement a eu pour résultat de freiner son développement en ne lui donnant pas — et de très loin — les moyens nécessaires à l'exercice normal de ses missions. Une telle situation a conduit à une régression du service public, notamment une diminution de la qualité du service offert aux usagers de la poste. J'ai donc prescrit au directeur général des postes de préserver et de développer les missions traditionnelles de la poste, en restaurant son rôle de service public, notamment en accélérant la modernisation, la mécanisation et la rénovation des services ou des installations, en ayant en vue l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et celle des conditions de travail du personnel.

Concernant la qualité du service, j'ai en particulier demandé que des remèdes appropriés soient apportés sur des points tels que l'attente aux guichets, l'adaptation des heures d'ouverture en fonction des besoins et la desserte postale en zones rurales.

J'ai également demandé la mise en œuvre de rapports de coopération efficace entre les deux branches, s'incrimant dans le cadre d'un plan général des communications : téléphone, télex, télécopie, téléconsultation et téléimpression. Ce plan sera d'ailleurs étendu aux services susceptibles d'être offerts par Télédiffusion de France.

En lançant ces nouvelles directives, dans le cadre des orientations générales que j'ai rappelées tout à l'heure, j'ai invité les responsables des P. T. T. à faire de la concertation avec les représentants des syndicats de personnel un préalable indispensable à tous les niveaux, à tous les stades de l'élaboration d'une décision. Cette concertation peut prendre les formes les plus diverses, mais l'une d'elles consiste à redonner vie aux organismes paritaires.

Quant aux usagers, la haute idée que nous nous faisons du service public implique qu'ils soient, eux aussi, consultés et écoutés.

Pour aider à résoudre le difficile problème de la facturation téléphonique, j'ai constitué trois groupes de travail, auxquels doivent participer les représentants des usagers comme ceux des représentants des syndicats.

Pour la poste, il va de soi que les élus, les maires, nombreux dans cette Haute Assemblée, les chambres consulaires sont des interlocuteurs à part entière. Mais il faut aussi rechercher tous les dialogues possibles avec les différentes formes de la vie associative.

Concrètement, un certain nombre d'initiatives seront prises dans les mois à venir sur des sujets touchant aux différents aspects du service public. Devraient être examinés de façon concertée aussi bien l'organisation du service de la distribution que d'éventuels aménagements aux heures d'ouverture des bureaux de poste, voire la conception même des locaux qui accueillent le public. Il s'agit là d'une voie nouvelle, très riche de développements, qui se concrétisera, dans le courant de l'année à venir, par des expériences : celles-ci devraient permettre d'envisager la mise en place, dans un proche avenir, des structures permanentes de concertation, à l'échelon local, régional et même national.

Ce besoin impérieux de concertation se fait sentir tout particulièrement dans le domaine de la télématique. Les produits et services nouveaux tels que l'annuaire électronique, Télétel, Antiope pourraient, très vite, connaître d'importants développements. Mais ces développements doivent être maîtrisés, car il s'agit de concilier les préoccupations légitimes, mais parfois antagonistes, du concepteur de ces produits, soucieux de les voir se diffuser rapidement, des industriels qui les fabriquent et des supports actuels de l'information, c'est-à-dire principalement la presse écrite.

C'est dans le sens de cette indispensable conciliation et conformément à un engagement que j'avais pris dès septembre 1981 que j'ai décidé de relancer récemment la commission du suivi

des expériences télématiques. J'en ai élargi la composition aux représentants des forces sociales de notre pays et j'ai cru nécessaire de préciser et d'étendre les objectifs de cette commission.

Tels sont donc les principaux axes de l'action que j'ai engagée à la tête du ministère des P. T. T. Le projet de budget de 1982 qui vous est soumis me paraît de nature à permettre à l'administration des P. T. T. de réaliser les objectifs ambitieux que je lui ai assignés.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce budget. MM. les rapporteurs vous soumettront des rapports oraux très circonstanciés. Ils vont, je pense, vous apporter dans leurs exposés des éléments d'appréciation complets sur le budget qui vous est soumis.

Je me contenterai donc de relever les données qui me paraissent essentielles.

Ce budget apporte en premier lieu à l'administration des P. T. T. des moyens de fonctionnement d'un niveau décent — ce qui n'avait plus été le cas depuis plusieurs années — et nous nous attacherons à les mettre en œuvre de manière dynamique.

En ce qui concerne les créations d'emplois, je relève que M. le sénateur Blin, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, s'il formule des réserves sur les créations d'emplois dans l'administration, approuve l'effort qui a été entrepris dans ce domaine par des ministères tels que la santé et les P. T. T.

Mais il est de fait que les 5 650 créations d'emplois prévues au budget de 1982 ne permettront pas de répondre complètement aux besoins liés à la réduction à trente-neuf heures de la durée hebdomadaire du travail, qui va devenir effective le 1^{er} janvier prochain, sauf à accepter une dégradation de la qualité du service offert aux usagers.

Je suis pleinement conscient de cette situation et j'ai entrepris les démarches appropriées pour obtenir que des solutions satisfaisantes, tant pour le personnel que pour les usagers, puissent être mises en œuvre, de manière concertée, dans des délais acceptables. Aussi bien je compte lancer, dans le courant de ce mois, une concertation pour mettre en œuvre la réduction du temps de travail à trente-neuf heures au 1^{er} janvier prochain.

Outre les créations d'emplois déjà obtenues qui, je vous le rappelle, permettent 17 650 embauches nouvelles, le projet de budget comporte des crédits de fonctionnement augmentés de manière sensible. Ils progressent de 915 millions de francs pour la poste et de 715 millions de francs pour les télécommunications. L'accroissement global de 1 630 millions de francs est à comparer au coût des créations d'emplois supplémentaires, qui s'élève à 460 millions de francs.

Voilà donc, très concrètement évalués, les moyens budgétaires permettant à l'administration des P. T. T. d'être moins démunie que dans le passé. Et vous savez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, que le retard était tel, par rapport aux réseaux, partiellement concurrents, que constituent dans le domaine financier les caisses d'épargne dites de « l'Ecureuil », le Crédit mutuel et le Crédit agricole, que ce n'est qu'une très minime partie du handicap que nous pourrions ainsi commencer à combler.

J'ajoute que, dans le cadre de ce budget de fonctionnement, nous prévoyons de faire un effort particulier en matière de formation du personnel.

Les progrès techniques, le progrès social qui doivent les accompagner, mais aussi l'accomplissement satisfaisant des multiples tâches quotidiennes du service exigent en effet que la formation permette aux agents des P. T. T. de maîtriser un nombre croissant d'outils et de processus. La bonne qualité du service, l'amélioration des conditions d'accueil des usagers est à ce prix.

D'ores et déjà, les dispositions ont été prises pour que tout agent nouvellement recruté reçoive la formation initiale la plus complète possible. Des actions de formation complémentaire doivent dorénavant être entreprises lorsqu'un fonctionnaire change de grade ou de fonction, ou lorsque des modifications techniques interviennent.

J'ajouterai qu'un plan de rattrapage sera défini pour ceux des personnels qui n'ont pas bénéficié, par le passé, des actions nécessaires.

Ce doit être un principe qu'un effort particulier soit poursuivi pour que la promotion interne, qui honore l'administration des P. T. T., soit renforcée.

Pour ce qui est des investissements, les crédits les plus importants sont, bien entendu, ceux des télécommunications : 27 200 millions de francs leur seront consacrés.

Ce budget permettra de réduire les délais de raccordement et de diminuer le nombre des demandes en instance. A l'horizon de 1985, nous allons viser l'objectif du « téléphone pour tous » — pour tous les volontaires, s'entend, car, bien entendu, il ne s'agit pas de l'imposer — avec, environ vingt-quatre millions de lignes installées.

Mais ce budget comporte également d'importants crédits pour les services et les produits dits nouveaux.

La télématique, dont il est tant question, n'en constitue qu'un élément avec, en particulier, l'annuaire électronique. A côté d'elle, nous finançons des actions considérables telles que les fibres optiques ou les liaisons par satellite.

Pour la poste et les services financiers, nous avons obtenu un budget d'investissement enfin convenable. Le précédent gouvernement avait laissé s'accumuler les retards dans ce domaine. Le budget de 1982 s'établit à 2 500 millions de francs, contre 1 850 millions de francs en 1981, comme en 1980, puisqu'il n'avait pas progressé.

Ce budget d'investissement de la poste nous permettra en particulier de construire ou de reconstruire 66 bureaux de poste en 1982, contre seulement 30 en 1981 ; d'en réaménager 2 000 en 1982 contre 1 500 seulement en 1981 ; d'accélérer l'automatisation du tri postal en acquérant, en 1982, 1 030 postes d'indexation, contre 660 en 1981.

Bien entendu, l'équilibrage d'ensemble du budget annexe est affecté sensiblement par deux innovations dont il a déjà été amplement question.

La première, qui doit désormais constituer une règle permanente, consiste dans la prise en charge par le budget général d'une partie du déficit résultant de l'acheminement et de la distribution de la presse.

La seconde, qui, elle, est exceptionnelle, est constituée par la participation de 3 200 millions de francs qui a été demandée au budget annexe des P. T. T. au profit du budget général pour contribuer, en 1982, à l'effort national de lutte contre le chômage.

A l'occasion du débat à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre, par une lettre en date du 6 novembre, a nettement confirmé le caractère exceptionnel de ce prélèvement.

L'objet d'une charte de gestion à moyen terme, dont il est également question dans cette lettre, précise que cette charte comportera un « volet social », afin de répondre aux aspirations légitimes des travailleurs des P. T. T.

Pour conclure, je dirai que le projet de budget qui vous est présenté appelle des jugements nuancés.

La branche d'activités constituée par la poste et les services financiers continue d'évoluer de manière préoccupante, à cause même des charges qui, vous le savez, sont imposées à ce service par la distribution et l'acheminement de la presse à des tarifs qui ne sont pas, bien entendu, ceux du tarif général.

Il est vrai que les documents qui vous sont soumis n'enregistrent pas les répercussions du relèvement à 8,5 p. 100 du taux d'intérêt à servir aux titulaires de livrets de la Caisse nationale d'épargne. De ce fait, le déficit d'exploitation de cette branche passe, en première analyse, de 2 500 millions de francs environ à 4 500 millions de francs. Quant au besoin de financement, il se trouverait porté de 5 500 à environ 7 500 millions de francs.

La branche d'activité des télécommunications supporte, bien entendu, la charge exceptionnelle du prélèvement dont j'ai parlé tout à l'heure. Mais son taux d'autofinancement des investissements reste confortable, comparé à d'autres organismes publics, tels que Electricité de France.

La gravité de la situation financière de la poste est, d'abord, due à l'insuffisance du taux de rémunération versé au titre des chèques postaux par rapport au coût de revient de la gestion de ce service. Elle est devenue inquiétante du fait de l'apparition, pour la première fois, d'un déficit d'exploitation au niveau de la Caisse nationale d'épargne. L'ampleur des problèmes posés de ce fait conduit dès maintenant à repenser les mécanismes financiers correspondants. En vérité, c'est bien la place des comptes chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne au sein du secteur bancaire élargi qui devra être revue au cours des prochains mois.

Il est prématuré de préjuger les solutions qui pourront être proposées et retenues. Le budget qui vous est soumis comporte, j'en suis conscient, une certaine marge d'incertitudes. Mais

d'autres chiffres, d'autres montants seraient, finalement, tout autant que ceux qui vous sont soumis, sujets à caution.

Au-delà des problèmes strictement comptables, l'essentiel, en définitive, est que le présent budget permette aux P. T. T. de retrouver leur rang et leur dignité, qu'ils disposent des moyens leur permettant de redevenir le service public exemplaire qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être et que, notamment par les investissements en matière de télécommunications, ils continuent à apporter un soutien actif aux entreprises du secteur concerné. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.* — M. Descours Desacres applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement issu des élections de mai et juin derniers a-t-il amené les changements que nous attendions dans les domaines qui nous intéressent ce soir ?

Certes, la transformation du secrétariat d'Etat en ministère des P. T. T. est déjà une indication. Mais le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre des P. T. T., répond-il à l'attente maintes fois rappelée par le Sénat d'un service public à la fois plus performant et plus dynamique, mais aussi d'un service public à l'écoute de l'opinion publique ?

La commission des finances de la Haute Assemblée a examiné avec un particulier intérêt ce projet de budget pour 1982.

Après les désillusions et les espoirs déçus des années précédentes, elle a noté un certain nombre de points forts dans les propositions du Gouvernement, mais vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'elle ait émis quelques réserves et formulé des propositions pour l'avenir.

Vous permettrez, en outre, à votre rapporteur spécial de faire quelques autres commentaires, après avoir analysé rapidement les grandes lignes du budget proposé. Pour plus de détails, je vous renvoie à mon rapport écrit.

En brut, ce budget atteint 147 035 millions de francs, soit plus 18,7 p. 100 par rapport à celui de 1981.

En net, la progression est de plus 22,1 p. 100 ; progression tout à fait remarquable si on la compare à la stagnation déplorée l'an passé en francs courants, stagnation qui se transformait en régression en francs constants.

En valeur nette, recettes et dépenses s'équilibrent à 122 405 millions de francs, faisant de ce budget le deuxième budget de l'Etat.

Toutefois, l'excédent d'exploitation prévu en 1981, était de 6 272 millions de francs contre seulement 3 508 millions de francs pour ce projet de budget de 1982.

Première observation : l'excédent prévu diminue de 43,5 p. 100, d'une année sur l'autre.

Deuxième observation : la dotation à la caisse nationale d'épargne, qui n'était que de 77 millions de francs en 1981, est prévue pour 1982 pour un montant de 130 millions de francs, soit une augmentation de 68,8 p. 100, d'où une plus grande possibilité d'investissement.

Troisième observation : à la page 43 du « bleu », on note que 3 200 millions de francs vont être versés par le budget annexe des P. T. T. au budget général. Veuillez vous référer au tableau de la page 37 de mon rapport écrit.

Arrêtons-nous quelques instants sur cette innovation que certains ont qualifiée de singulière, d'autres d'inacceptable, voire de scandaleuse.

Notons au passage que l'excédent d'exploitation sans ce prélèvement aurait été de 6 708 millions de francs, c'est-à-dire sensiblement identique à celui qui était prévu pour 1981. Comme il est prévu que l'excédent d'exploitation soit affecté en totalité aux investissements, il est clair que ce versement au budget général diminue d'autant les capacités d'autofinancement.

Les investissements envisagés seront couverts pour une somme sensiblement égale par l'emprunt, d'où un accroissement de l'endettement, endettement d'ailleurs supportable, comparé au chiffre d'affaires des P. T. T., je vous l'accorde, sauf pour la poste — j'en parlerai plus loin.

Mais je voudrais faire quelques commentaires sur cette question, un des points sensibles de ce projet de budget. Premièrement, il n'est pas scandaleux que le budget des P. T. T. qui a bénéficié, ces dernières années, d'un effort considérable de la

collectivité nationale pour les équipements, notamment pour les télécommunications, ne participe pas exceptionnellement — comme vous l'avez dit, monsieur le ministre — cette année, à l'effort de solidarité pour résorber le chômage.

Deuxièmement, quoi qu'on en ait dit, l'opération est parfaitement régulière. S'il n'y a pas, à ma connaissance, de précédent, le code des P. T. T. — articles R 91 et R 55, quatrième alinéa — contient des dispositions sur l'affectation des excédents d'exploitation : d'abord, au remboursement des avances du Trésor ; ensuite, au fonds de réserve ; enfin — c'est ce qui nous concerne — au budget général.

En outre, contrairement à ce que l'on a dit, il n'y a pas novation législative. En effet, la loi de finances pour 1979, en son article 62, adoptée par le Sénat après l'Assemblée nationale, prévoit que les résultats dégagés au titre des exportations sur les comptes de commerce, « fabrication d'armement » et « constructions navales », feront l'objet d'un versement au budget général égal à 50 p. 100 du résultat annuel à compter de 1978.

Il faut bien reconnaître que, s'il y a novation pour le budget des P. T. T., c'est peut-être dans le rapprochement que l'on pourrait faire avec l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Monsieur le ministre, en présentant votre budget au conseil supérieur des P. T. T., vous souligniez que ce prélèvement était exceptionnel. Vous venez de le confirmer, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale. Donc il est hasardeux et sans doute prématuré de dire qu'il y a similitude avec l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, bien que les P. T. T., administration d'Etat, se proclament volontiers service public industriel et commercial.

En revanche, mes chers collègues, nous devons être attentifs aux recommandations de la Communauté économique européenne sur l'éventualité de l'assujettissement des prestations des télécommunications à la T. V. A.

S'il est vrai que cette disposition, actuellement à l'étude, peut permettre un abaissement des charges des entreprises par le truchement de la récupération de la T. V. A., il est évident qu'elle accentuerait le caractère industriel et commercial du service public des P. T. T.

Je reprends l'analyse du projet de budget en soulignant, dans les comptes d'exploitation, l'augmentation prévue des recettes : 31,9 p. 100 contre seulement 9,2 p. 100 l'an dernier.

Cette progression intègre une amélioration du trafic — plus 2 p. 100 pour la poste et plus 10 p. 100 de lignes principales aux télécommunications — mais également les hausses de tarifs intervenues en 1981 et celles qui sont prévues en 1982.

Quant aux dépenses, elles progressent en 1982 de 25,9 p. 100 par rapport à 1981, alors qu'elles n'ont crû, cette année, que de 13,3 p. 100 par rapport à 1980.

Arrêtons-nous quelques instants sur le compte d'exploitation. Il est clair que les dépenses de fonctionnement envisagées sont nettement supérieures à celles qui étaient prévues l'an dernier.

Mais s'il y a volonté de rattrapage — plus 19,5 p. 100 pour les frais de personnel et plus 17 p. 100 pour les travaux et fournitures notamment — on ne pourra, monsieur le ministre, qu'amorcer les redressements nécessaires après les coups de frein intervenus en 1980 et 1981.

Les crédits pour le personnel oscillent, chaque année, autour de 47 p. 100 des charges de fonctionnement. Cette année, ils intègrent les créations d'emploi intervenues au « collectif » — 8 000 emplois nouveaux — et les 5 649 emplois prévus pour le prochain exercice.

Monsieur le ministre, ces moyens nouveaux en personnel vont vous permettre d'améliorer la qualité du service et l'accueil du public. Nous nous en réjouissons avec les usagers et les organisations professionnelles. Mais, sauf erreur de ma part — vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre, — ils ne tiennent pas compte des mesures annoncées en faveur de la diminution de la durée hebdomadaire du travail. Nous comptons sur un « collectif » budgétaire pour compléter les créations d'emplois prévues dans ce projet afin de respecter les engagements du Président de la République.

En outre, je déplore l'insuffisance des mesures indemnitaires. Il est vrai que nous connaissons votre volonté de voir clair dans le maquis des multiples indemnités. Afin de proposer les réformes nécessaires pour plus de justice, nous savons que vous avez créé, auprès de vous, une commission des indemnités et nous vous en félicitons.

Je rappelle que la commission des finances s'interroge toujours sur les critères d'attribution de la prime de résultat d'exploitation, que vous nous proposez de majorer de 14,1 p. 100.

Par ailleurs, je regrette avec elle qu'aucune disposition ne soit prévue dans ce budget pour résoudre un certain nombre de problèmes catégoriels. C'est ainsi, notamment, que la situation des receveurs distributeurs n'est toujours pas réglée.

Ces fonctionnaires, qui remplissent une tâche éminemment sociale dans nos zones rurales, vont être appelés à exercer encore plus de responsabilités dans le cadre de la décentralisation administrative.

S'agissant des recettes d'exploitation, il me faut souligner l'intérêt que porte la commission à la participation du budget général, à hauteur de 1 136 millions de francs, au déficit des transports de presse.

Il s'agit là d'une intéressante novation. Il faut que l'Etat prenne à sa charge les moyens nécessaires pour préserver la pluralité des opinions et « dynamiser » la presse écrite. Si votre département ministériel ne doit pas être le seul à supporter cette charge financière, il a cependant un grand rôle à jouer pour que le développement des technologies nouvelles — je pense à la télématique — ne compromette pas l'existence de ces supports incomparables et irremplaçables pour la communication que constitue la presse écrite et le livre.

Analysant toujours les recettes d'exploitation, nous constatons le déséquilibre permanent et préoccupant du compte d'exploitation de la poste et des services financiers.

Je rappelle que l'endettement de ce service est de 30 milliards de francs, soit plus de 90 p. 100 de son chiffre d'affaires. Depuis de nombreuses années, contre toutes les règles budgétaires communément admises, la poste a dû couvrir son déficit, provoqué essentiellement par les charges indues, en recourant à l'emprunt.

Il est, en outre, étrange et choquant que le Trésor se refuse toujours à rémunérer au taux du marché les fonds mis à sa disposition par la C. N. E. — caisse nationale d'épargne — et les chèques postaux. Le 6 octobre de cette année, vous déclariez, monsieur le ministre, que « le Gouvernement a estimé ne pas pouvoir faire droit à la demande présentée par le ministre des P. T. T. visant à réajuster la rémunération allouée pour couvrir les frais d'exploitation des chèques postaux ».

Quelques semaines plus tard, nous apprenions que les difficultés de trésorerie de votre ministère, nées du refus du ministre de l'économie et des finances d'ajuster les tarifs des télécommunications à la date prévue du 1^{er} octobre, seraient couvertes par une avance du Trésor au taux de 10 p. 100 alors que ce dernier ne rémunère les fonds libres des services financiers qu'au taux de 6,5 p. 100.

Je crains fort que le compte d'exploitation pour l'exercice en cours — je veux parler de 1981 — ne se termine sur un déficit ou, du moins, sur un excédent fortement amputé.

Ces pratiques motivent en partie l'inquiétude des représentants du personnel qui ont souhaité, au dernier conseil supérieur des P. T. T., qu'un contrat de législation passé avec l'Etat précise les objectifs et fixe les moyens à mettre à la disposition des P. T. T.

Je compléterai l'analyse du budget par quelques commentaires sur les autorisations de programme.

Les crédits proposés sont majorés de 12,6 p. 100 par rapport à 1981. Nous nous réjouissons de ce retournement de la tendance passée, qui consistait à diminuer les autorisations de programme en francs constants.

Si les télécommunications se taillent la plus grosse part, nous nous interrogeons sur la stagnation des crédits qui leur sont attribués : seulement plus 10,7 p. 100 par rapport à l'an dernier. Espérons que les économies réalisées sur certains équipements plus spectaculaires qu'utiles permettront, néanmoins, les investissements nécessaires en matière de réseaux et de commutation.

L'annexe 4 de mon rapport est très éloquente : depuis 1979, les autorisations de programme baissent en francs constants et les sociétés de financement, qui ne seront autorisées à construire des équipements qu'à hauteur de 2 milliards de francs, ne combleront certainement pas le retard prévisible.

La commission a apprécié que, enfin, la poste soit mieux dotée que par le passé avec une progression en pourcentage de 36,2 p. 100. Cela va vous permettre, monsieur le ministre, de construire quelques nouveaux bureaux de poste et centres de tri, et d'équiper les guichets — vous en avez parlé tout à l'heure — mais le retard pris ces dernières années est tel qu'il vous faudra poursuivre cet effort sur plusieurs exercices.

La commission des finances a enregistré avec satisfaction la création, au sein de l'administration des P. T. T., d'une commission pour l'amélioration des services de la distribution et de

l'acheminement du courrier. Elle souhaite être informée des conclusions que vous avez retenues pour promouvoir une meilleure qualité de la poste.

Je souligne pour le Sénat que nos collègues, membres du groupe d'étude sur l'avenir de la poste, ont particulièrement apprécié, monsieur le ministre, les explications que vous leur avez fournies et les projets que vous leur avez exposés pour redonner à ce grand service son lustre d'autrefois. Pour le reste, mes chers collègues, je me permets de vous renvoyer aux commantaires, tableaux et statistiques figurant dans mon rapport écrit.

Je terminerai en évoquant quelques aspects du fonctionnement des P. T. T. qui ont fait l'objet soit des réflexions de la commission des finances soit de mes propres commentaires.

Dans le domaine des télécommunications et du téléphone, en particulier, il faut souligner qu'aucune solution n'est encore effectivement apportée à l'épineuse question soulevée il y a déjà plusieurs années par les abonnés qui réclament avec insistance des factures détaillées.

Certes, l'établissement de la facture détaillée constituerait une charge d'exploitation énorme, sans commune mesure avec le nombre des contestations. Cependant, il pourrait être envisagé de mettre en place des dispositifs techniques permettant le contrôle, par l'abonné lui-même, de sa propre consommation. Il faut que les remarquables chercheurs et techniciens des télécommunications étudient ce problème. Le Sénat serait — vous n'en doutez pas, monsieur le ministre — intéressé par vos projets en ce domaine.

Par ailleurs, au niveau des principes, ne serait-il pas convenable d'introduire la notion de dialogue « institutionnalisé » entre l'administration et les usagers des télécommunications, mais aussi de la poste ? La commission des finances souhaite que le Parlement — le Sénat en priorité — soit saisi rapidement d'un projet de loi modifiant le code des P. T. T. en ce sens.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister devant le Sénat sur le grand intérêt que nous portons tous, avec l'ensemble des usagers et le personnel, à vos différentes interventions depuis que vous avez en charge ce grand service public.

Ce projet de budget, même imparfait, confirme par la reprise des créations d'emplois et des investissements, par une orientation nouvelle donnée aux services sociaux — je souligne, à cet égard, l'accord intervenu entre les P. T. T. et le ministère de la jeunesse et des sports — votre volonté d'améliorer la qualité du service, de consolider l'unité de votre maison, d'établir de nouveaux rapports entre les usagers et l'administration, mais aussi entre les personnels et le ministre.

Je veux souligner plus particulièrement devant le Sénat et l'opinion publique ce qu'il y a de profondément novateur dans la création d'une commission interministérielle finances-P. T. T., chargée d'étudier les innombrables problèmes que pose la gestion financière. Cette commission *ad hoc* devrait élargir sa réflexion par la recherche d'un juste équilibre entre les impératifs gouvernementaux d'une économie planifiée et la gestion industrielle et commerciale d'un grand service public. Ne faudrait-il pas s'orienter, enfin, vers une autonomie de gestion des P. T. T. plus conforme aux intérêts des usagers et des personnels ?

C'est avec non moins d'intérêt que nous avons appris que M. le Premier ministre avait réservé un très bon accueil à la proposition syndicale visant à élaborer une charte de gestion à moyen terme entre l'Etat et les P. T. T.

En outre, dans la perspective du changement — nous savons qu'il constitue votre ligne de conduite — permettez-moi de suggérer, monsieur le ministre, que soit envisagée une nouvelle gestion des services sociaux de votre ministère donnant une place prépondérante aux personnels, comme cela se fait dans les grandes entreprises.

S'agissant d'un problème qui préoccupe le Sénat depuis quelque temps, je tiens à vous remercier d'avoir enfin permis au rapporteur spécial d'engager ses travaux de recherche en matière de gestion des sociétés filiales des P. T. T.

Me conformant à la mission qui m'a été confiée par le Sénat en décembre 1980, une première étude vient d'être distribuée — je viens de vous en remettre un exemplaire, monsieur le ministre — aux membres de la commission des finances. Cette approche du problème sera complétée dans les prochaines semaines afin d'éclairer — je l'espère — le législateur sur l'ampleur du phénomène.

Je sais que vous vous préoccupez vous-même des conséquences du développement des sociétés filiales des P. T. T. et je souhaite

que vos conclusions soient soumises au Parlement — au Sénat en priorité, bien sûr — qui s'interroge sur l'intérêt et l'importance d'un démembrement de la puissance publique ou, au contraire, d'une extension sournoise du secteur public.

Dans un domaine voisin qui préoccupe également le Sénat, nous nous interrogeons sur la politique du Gouvernement en ce qui concerne le développement de ce que l'on appelle la télématique. Vous prévoyez un investissement de 600 millions de francs pour les fibres optiques et de 600 millions de francs pour les produits nouveaux des télécommunications.

Ces technologies nouvelles, certes prometteuses pour les industries électroniques de pointe, auront des conséquences imprévisibles sur la culture, l'emploi, les relations entre individus, bref dans tous les secteurs de la société.

Le Sénat — vous le savez — est très attaché à la liberté d'expression et, donc, à la pluralité de la presse écrite. Monsieur le ministre, vous connaissez l'inquiétude des entreprises de presse devant le développement de ces produits dits nouveaux. Nous nous faisons l'écho de ces préoccupations bien légitimes et je vous rappelle que le Sénat souhaite un grand débat sur la télématique.

Pour ma part, je vous remercie d'avoir affirmé devant notre commission des affaires économiques tout l'intérêt que vous portiez à ma proposition de loi relative à la création d'un conseil supérieur de la télématique. Il ne s'agit pas d'être frileux devant la science, mais de maîtriser l'avenir de l'homme et de sauvegarder les valeurs essentielles de l'humanité auxquelles nous sommes tous attachés.

Enfin, monsieur le ministre, je veux vous présenter une suggestion à propos de la gestion des services financiers.

Une loi de décentralisation est en cours d'approbation par le Parlement. Pourquoi ne pas décentraliser la caisse nationale d'épargne ? Pourquoi les organismes décentralisés ne seraient-ils pas habilités à prêter tout ou partie de leurs fonds aux collectivités locales, à un taux d'emprunt rémunérateur pour eux et avantageux pour elles ?

En outre, je suis sûr que les Français seraient incités à épargner s'ils étaient assurés de voir leur épargne investie dans des travaux d'utilité locale. La loi Minjoz serait utilement complétée et élargie.

Quel coup de fouet vous pourriez également donner à vos services financiers, si vous permettiez aux chèques postaux et à la caisse nationale d'épargne d'offrir des services similaires à ceux des établissements bancaires et d'épargne !

Mes chers collègues, la commission unanime propose au Sénat d'approuver ce budget. Elle souhaite, monsieur le ministre, que vous teniez le plus grand compte de ses observations et suggestions, dont je n'ai fait, dans ce très court laps de temps, que résumer l'essentiel.

Permettez-moi une dernière suggestion, à savoir que vous veniez vers le mois de juin faire un exposé au Parlement sur l'état d'exécution de ce budget.

Je terminerai sur une note un peu pessimiste. Le budget de 1980, qui avait été voté avec une prévision d'excédent de 9 250 millions de francs, s'est clos sur un excédent plus faible, soit 6 452 millions de francs.

Comme je l'ai déjà dit, qu'en sera-t-il de l'exercice qui se termine à la fin de l'année, surtout après les blocages temporaires des tarifs et des charges financières qui en résultent ?

Mais je ferai état aussi d'une note d'espoir, c'est que l'exercice 1982 tienne les promesses de votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique et de l'U. C. D. P.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Avec des dépenses en capital qui avoisinent les 30 milliards de francs, vous gérez, monsieur le ministre, le premier budget d'investissement de tous les ministères civils.

Conformément à sa vocation, la commission des affaires économiques et du Plan ne se borne pas à effectuer une analyse purement budgétaire des crédits de votre ministère. Elle s'en remet essentiellement, sur ce point, à la commission des finances et à la haute compétence de son rapporteur, M. Louis Perrein.

La commission des affaires économiques et du Plan s'attache à évaluer l'impact économique, c'est-à-dire les conséquences de

la politique du Gouvernement sur l'évolution de notre société et des secteurs de la production concernés par les postes et les télécommunications.

Avant d'entreprendre cette démarche, il importe de rappeler brièvement quelques chiffres significatifs du budget du ministère des P. T. T.

Au total, le budget des P. T. T. s'élèvera, en 1982 — cela a été rappelé voilà quelques instants — à 92 300 millions de francs pour les dépenses nettes de fonctionnement au lieu de 81 700 millions de francs pour le budget initial de 1981, soit une progression de 12,9 p. 100.

Les dépenses en capital regroupant à la fois les autorisations de programme et les engagements des sociétés de financement ne progressent que de 12,6 p. 100. Les dépenses définitives, qui augmentent, certes, de 22,1 p. 100, connaissent une progression sensiblement inférieure aux crédits d'équipement des autres ministères civils, lesquels s'accroissent de 29,2 p. 100.

Dans sa structure générale, le budget des P. T. T. présente un déséquilibre que traduit le déficit prévisionnel de 2 500 millions de francs de la poste ; et encore ce déficit initial a-t-il été ramené à ce chiffre grâce à la prise en charge à concurrence de 1 136 millions de francs par le budget général des pertes de recettes dues à l'acheminement des publications de presse. Ne convient-il pas d'envisager dès maintenant une revalorisation des taxes postales ? Une augmentation du prix du timbre est-elle prévue dans le budget soumis aujourd'hui à notre discussion ?

Concernant les activités financières des P. T. T. et en particulier de la Caisse nationale d'épargne, je voudrais que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, si l'augmentation d'un point de la rémunération des livrets de caisse d'épargne est prise en compte dans le présent projet de budget.

Les télécommunications auraient dû dégager un excédent de 9 200 millions de francs en 1982 ; mais cet excédent est amputé d'une somme de 3 200 millions de francs prélevé au profit du budget général. Est-il conforme à une bonne gestion des finances publiques de prélever sur les excédents des télécommunications, ce qui conduit ce service public soit à réduire ses investissements, soit à accroître le recours au marché financier, augmentent ainsi son endettement à des taux élevés ?

Cette pratique justifiée par la nécessité d'abonder les dotations du budget de l'Etat au titre de la solidarité interministérielle est-elle appelée à être renouvelée ? Quels sont, à cet égard, les résultats de l'arbitrage que devait rendre le Premier ministre ? Y a-t-il eu une réponse à la lettre de protestation que vous lui avez adressée à ce sujet et quels en sont les termes exacts ? Le caractère exceptionnel dont vous avez parlé à l'instant, monsieur le ministre, et qui apparaît dans la lettre du Premier ministre en date du 6 novembre dernier, signifie-t-il que pareil procédé ne sera plus utilisé ?

La commission des affaires économiques et du Plan a plus particulièrement fait porter ses recherches sur la politique menée par le Gouvernement en matière de télécommunications et de télématique.

Aussi ai-je consacré une partie de mon rapport à décrire les nouveaux produits qui mettent en jeu les télécommunications et l'utilisation des ordinateurs.

Parmi ces nouveaux produits relevant de la télématique, je vous indique, monsieur le ministre, mes chers collègues, que nous avons pu accéder au système Télétel installé à quelques mètres de notre salle des séances. Cette démonstration a pu nous faire entrevoir, mes chers collègues, les possibilités de la télématique, et nombreux sont ceux d'entre nous qui se sont servis de ce matériel, éprouvant ainsi la facilité de son emploi tout en testant les renseignements que nous pouvons en obtenir. Il s'agit d'ailleurs d'un instrument de travail que nous sommes susceptibles d'utiliser régulièrement d'ici peu au Sénat.

S'agissant des télécommunications et de la télématique, je me dois, monsieur le ministre, de souligner les risques qu'introduirait un relâchement des investissements dans les prochaines années.

Grâce à l'effort réalisé entre 1975 et 1980, nous avons pu doubler le nombre des lignes téléphoniques : 8 millions en 1975, 15,5 millions en 1980, la densité de raccordement étant, à présent, de quarante-quatre lignes principales pour 100 habitants et le taux d'équipement téléphonique des ménages étant de 67 p. 100 contre 14,8 p. 100 en 1970.

Malgré ce rattrapage, des efforts restent à mettre en œuvre pour répondre à la demande des usagers, lesquels, je le signale, sont de plus en plus composés de membres de catégories sociales modestes.

Simultanément, il convient d'améliorer la qualité des transmissions pour favoriser les échanges d'informations d'images et de données par les systèmes télématiques.

Enfin, il faut poursuivre la rénovation des installations anciennes, sauf à accepter une dégradation du service public.

Or, depuis quatre ans, le budget d'investissement des télécommunications a diminué de 31 p. 100 en francs constants.

Je vois dans cette évolution le risque d'une impossibilité à satisfaire la demande — un million de demandes de raccordement seront en attente à la fin de cette année — la certitude d'une diminution de la production de lignes de l'ordre de 100 000 en 1981, un allongement des délais moyens de raccordement, singulièrement dans les zones rurales où le téléphone est pourtant indispensable pour favoriser le désenclavement et permettre le maintien à domicile des personnes âgées.

Enfin, il est clair que, si notre pays ne dispose pas d'une infrastructure téléphonique dense et performante, la diversification des services publics des télécommunications vers les produits de la télématique ne pourra être réellement engagée.

Il me paraît donc impérieux de mettre un terme à cette tendance à la baisse des investissements réalisés dans le secteur des télécommunications.

A cet effet, il convient de s'interroger sur les causes de cette diminution. La première, me semble-t-il, est liée au prélèvement de 3 200 millions de francs que nous avons déjà évoqué. Cela a nécessité une augmentation de la taxe de base téléphonique de 5 centimes, augmentation mise en application depuis quelques jours.

La question que nous nous posons est de savoir si cette hausse est suffisante pour enrayer l'augmentation de l'endettement des télécommunications : 65 700 millions de francs à la fin de 1980, 73 milliards de francs à la fin de cette année, 80 milliards de francs à la fin de 1982, en ne tenant pas compte du dernier ajustement de tarif. Sinon, il faudra peut-être passer à une hausse de 10 centimes, soit un prix de la taxe de base de 60 centimes. L'avez-vous envisagée, monsieur le ministre, et, le cas échéant, à partir de quelle date ?

Par-delà le souci légitime de ne pas contribuer à l'accroissement du coût de la vie, la revalorisation régulière des tarifs publics conditionne le développement même des télécommunications et l'activité économique des entreprises qui leur sont liées.

Mes chers collègues, vous trouverez dans mon rapport écrit des développements sur la situation des industries des télécommunications et de la télématique.

Le ralentissement des investissements publics commence à se répercuter sur les activités des entreprises ; leur chiffre d'affaires stagne : 13 milliards de francs en 1978, 15 milliards, en francs courants, en 1980.

Certes, cette stagnation est due en partie aux gains de productivité réalisés grâce à la généralisation des microprocesseurs et de l'automation. Cela entraîne une situation de suremploi, l'excédent de main-d'œuvre pouvant être évalué à 3 700 emplois sur un effectif total de 78 000 personnes.

Sur ce point, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions sur le projet d'installation de la société canadienne Mitel dans les Vosges. Les Lorrains ne peuvent que se féliciter d'une telle implantation dans une région gravement affectée par la crise du textile. Les entreprises nationales de fabrication de matériel téléphonique redoutent, quant à elles, la venue d'un nouveau concurrent très agressif sur un marché en faible expansion.

L'avenir des industries de télécommunications est lié au développement des nouvelles techniques de communication d'écrits, de signes, de données, bref, à la généralisation dans le grand public et dans les entreprises de la télématique. Nous nous félicitons, monsieur le ministre, de constater votre volonté d'équiper vos services de tels matériels, et particulièrement de doter les bureaux de poste d'installations à hautes performances.

Encore aimerions-nous avoir des précisions sur votre projet d'équiper progressivement les bureaux de poste de terminaux annuaires électroniques laissés à la libre disposition du public. Ce dernier sera-t-il assisté par des préposés ? L'installation sera-t-elle faite dans des conditions de confort qui inciteront les usagers à s'en servir facilement ? Quels seront les services mis à la disposition des usagers en dehors de l'annuaire ?

Cependant, il est clair que l'industrie a besoin d'un marché porteur pour se développer. Seul le marché du grand public

présente une dimension suffisante pour favoriser la mise au point et la commercialisation à des prix compétitifs, du fait des grandes séries de fabrication de ces nouveaux produits.

Aussi, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan vous demande-t-elle de faire montre d'une attitude volontariste dans l'équipement des ménages en installations télématiques.

Vous avez déclaré vouloir privilégier le volontariat dans la diffusion de la télématique auprès du grand public. Mais ne considérez-vous pas qu'il y a lieu, en ce domaine, pour les pouvoirs publics et l'industrie, de précéder une demande qui n'est parfois pas explicite ?

Il y a environ vingt-cinq ans, un président du conseil — je fais allusion à M. Guy Mollet — déclarait que le téléphone était un service public réservé aux classes favorisées et que les pouvoirs publics n'avaient donc pas à en promouvoir le développement ! Vous connaissez le sort que le temps a fait à cette prédiction.

Prenons garde, mes chers collègues, que l'invasion de matériels importés d'Extrême-Orient ne vienne, dans quelques années, démentir les propos incroyables que l'on entend parfois sur l'avenir de la télématique !

Concernant la télématique, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan et le Sénat attendent que vous leur précisiez la politique du Gouvernement et l'utilisation du crédit de 600 millions de francs prévu pour financer des investissements en ce domaine.

Nous souhaitons également que vous nous indiquiez où en est le programme d'investissement — 600 millions de francs — engagé pour la fabrication des fibres optiques et quels sont, dans ces domaines, les changements par rapport aux programmes du précédent gouvernement.

Qu'advient-il de la commission du suivi de la télématique — vous avez parlé tout à l'heure de son nouveau mode de fonctionnement — et quels moyens envisagez-vous de donner au Parlement pour tester ces nouveaux services ?

Malgré les aspects positifs que comporte votre projet de budget, notamment la volonté de réhabiliter le service postal et de reconstituer l'effectif de ses agents, la commission des affaires économiques et du Plan exprime une réelle inquiétude face à la stagnation, voire à la diminution en valeur des crédits d'investissement consacrés aux télécommunications et à la recherche.

Cette inquiétude quant à ce qui pourrait apparaître comme un désengagement de l'Etat vis-à-vis des investissements en faveur des télécommunications et de la télématique a conduit la commission des affaires économiques et du Plan à soumettre l'approbation du budget annexe des P. T. T. à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 31 minutes ;
- groupe socialiste : 31 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 26 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 25 minutes ;
- groupe de la gauche démocratique : 24 minutes ;
- groupe communiste : 20 minutes.

La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous comprenons aisément que nos collègues, MM. Louis Perrein et Jean-Marie Rausch, n'aient pu aborder, dans leur exposé oral, tous les aspects positifs ou négatifs de ce projet de budget qui est soumis à notre appréciation.

J'ai pris connaissance du rapport écrit du rapporteur spécial, un document extrêmement dense. Quelles que soient les félicitations fort justifiées que nous puissions adresser à notre collègue, M. Perrein, ce dont souffre d'ailleurs, j'en suis certain, sa modeste coutumière (*Sourires.*), je formulerai tout de même un certain nombre d'observations et ferai quelques suggestions.

Dans le rapport de notre collègue, j'ai relevé, avec une certaine inquiétude, que la poste et les services financiers sont encore cette année lourdement déficitaires.

Selon le rapport écrit, le déficit d'exploitation sera, en 1982, de 2,5 milliards de francs et, à lui seul, le déficit dû aux tarifs de presse sera, en 1981, de 3,6 milliards de francs ; il sera sans doute plus important en 1982. Cela signifie en clair que si l'Etat prenait en charge la totalité du manque à gagner résultant des tarifs consentis aux services de presse la poste et les services financiers ne seraient pas en déficit.

Nous espérons, monsieur le ministre, que votre budget pour 1983 ne comportera pas ce déficit artificiel : vous aurez d'ici là fait disparaître — j'en suis sûr — avec votre collègue du ministère des finances, ce lourd handicap imposé à la poste.

Bien entendu, les socialistes souhaitent que les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises de presse soient étudiés, et ce, en concertation avec les responsables de la presse, comme vient de le dire le rapporteur spécial avec toute la compétence que nous lui connaissons.

J'en viens aux problèmes liés au développement de la télématique.

Il faudrait, monsieur le ministre, associer la presse aux recherches pour la maîtrise de l'électronique et, d'une manière générale, de la télématique.

Pour ma part, je me réjouis d'apprendre que la commission chargée du suivi des expériences Télétel de Vélizy a été réactivée en même temps que sa composition faisait une plus large place aux parlementaires, à la presse et aux syndicats. Nous pensons que les conclusions des travaux de cette commission feront l'objet d'une communication au Parlement et seront suivies d'un large débat.

Monsieur le ministre, je me permets de vous dire, et cela sans ambage, que le groupe socialiste du Sénat est très attaché à l'organisation, dans les prochains mois, d'une large discussion sur la politique du Gouvernement en matière d'électronique et de communications.

J'ai également été frappé, monsieur le ministre, par la situation des services financiers.

Les chèques postaux, et je cite le rapporteur, « seront en déficit d'exploitation d'un milliard de francs ». Pourtant, les fonds que mettent les P.T.T. à la disposition du Trésor ne sont rémunérés qu'au taux de 6,5 p. 100. Pourquoi n'exigeriez-vous pas un taux plus rémunérateur, qui permettrait au moins d'équilibrer votre gestion ?

Mon attention a également été attirée par la situation de la caisse nationale d'épargne. A ce propos, je voudrais faire une observation qui portera sur le taux versé aux épargnants.

Oui, monsieur le ministre, les socialistes se réjouissent de voir l'épargne populaire encouragée par un intérêt de 8,5 p. 100 ; les revenus de cette épargne étant exonérés d'impôt, cela équivaut à un rendement proche de l'inflation prévue pour 1982.

Mais est-il prévu dans votre budget une recette pour compenser la hausse de ce taux d'intérêt de 7,5 p. 100 à 8,5 p. 100 ? Comme le demande fort judicieusement le rapporteur, allez-vous financer cette dépense par un emprunt ou pensez-vous obtenir du ministère des finances et de la Caisse des dépôts une meilleure rémunération des fonds de la caisse nationale d'épargne qui seront mis à leur disposition ?

Monsieur le ministre, ainsi que l'a proposé M. le rapporteur spécial, pourquoi ne pas envisager une régionalisation des services de la caisse nationale d'épargne et des chèques postaux ? Je n'insisterai pas sur ce sujet, M. le rapporteur ayant été extrêmement clair.

Mais, puisque j'en suis à la régionalisation, donc à la décentralisation, je m'en voudrais, monsieur le ministre, de ne pas attirer votre attention sur la situation difficile des P. T. T. dans les départements et territoires d'outre-mer. Je ferai d'ailleurs un reproche amical à mon ami M. Perrein : Mon cher ami, je sais bien que les départements d'outre-mer font partie intégrante du territoire national et qu'il serait malvenu, voire mal compris, qu'ils fassent l'objet d'un développement particulier dans le rapport. Mais j'aurais aimé que le rapporteur fasse état de la grande misère de nos équipements, tant postaux que téléphoniques. Les bureaux de poste, notamment à la Guadeloupe, que je connais bien, ont un grand besoin, non seulement de rénovation, mais encore d'extension de leurs capacités d'accueil, de manière à les adapter aux besoins nouveaux créés par l'augmentation de nos populations.

Par ailleurs, si le téléphone a fait des progrès importants en métropole, il reste beaucoup à faire dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion, où les communications sont souvent de mauvaise qualité.

Le nombre de demandes de raccordement insatisfaites augmente chaque jour. Les créations d'emploi, non seulement amélioreraient la qualité du service dans les départements d'outre-mer, mais permettraient à de nombreux Antillais, Guyanais, Réunionnais, de retourner plus rapidement au pays, comme c'est leur vœu.

Je crois, monsieur le ministre, que vous devriez également accélérer la promotion des cadres originaires d'outre-mer. Un directeur des P. T. T. originaire des Antilles à Fort-de-France ou à Basse-Terre, pourquoi pas ? C'est vers cela que devrait tendre, monsieur le ministre, votre politique.

Voilà un instant, j'attirai votre attention sur l'insuffisance du développement de l'équipement téléphonique dans les départements d'outre-mer par rapport à la métropole. Cela me conduit tout naturellement, monsieur le ministre, à vous demander si les produits nouveaux dont il est de plus en plus question seront réservés uniquement à la métropole ou si les départements d'outre-mer en auront leur part légitime.

Je viens également d'évoquer le problème des créations d'emplois. Il me semble, si ma mémoire est bonne, que M. le Président de la République avait parlé de 50 000 emplois nouveaux dans les P. T. T. Je sais bien que vos services seraient en difficultés s'il leur fallait organiser concours et examens pour recruter 50 000 personnes en 1982. Mais un peu plus de 5 000 emplois dans le présent budget, même si c'est important, ajoutés aux 8 000 emplois créés par le collectif budgétaire, c'est tout de même insuffisant. C'est d'autant plus évident si, comme l'a dit notre rapporteur, vous pensez ramener la durée hebdomadaire du travail à trente-neuf heures au 1^{er} janvier prochain.

Dans ces conditions, envisagez-vous un collectif budgétaire pour faire face aux besoins nouveaux qui vont se dégager ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, je voudrais savoir comment vous pensez rétablir la pyramide des emplois, puisque seuls des emplois de débutants seront créés.

En outre, je me suis posé la question de savoir si vous envisagiez de diminuer l'appel à la sous-traitance au fur et à mesure des recrutements d'agents des P. T. T.

Je sais que les travailleurs des P. T. T. sont très désireux de voir réintégrer dans leurs attributions ce qui, abusivement parfois, a été confié à des entreprises privées. Mais on ne peut pas se voiler la face, monsieur le ministre. Vous héritez — je n'aime pas beaucoup ce mot, mais, que voulez-vous ? il n'en existe pas d'autre dans la langue française — vous avez hérité, dis-je, d'une situation difficile ; je considère toutefois qu'il faut élaborer un plan qui sauvegarde les intérêts légitimes des petites entreprises de sous-traitance, tout en réintégrant progressivement dans le secteur public tout ce qui n'aurait jamais dû en sortir.

Avant de terminer, je voudrais rendre un juste hommage aux cadres, techniciens et agents des télécommunications qui ont, en un temps record, neutralisé les effets de l'incendie qui a détruit le central Sévigné à Lyon. A ce propos, comme vous le faites avec plus d'ampleur cette année pour la sécurité des bureaux de postes, envisagez-vous de mettre en œuvre des moyens de protection des centraux téléphoniques ? Certes, nous n'ignorons pas qu'il est quasiment impossible de se garder totalement de tout risque. Mais le réseau téléphonique de plus en plus sophistiqué devient de plus en plus vulnérable. Un minimum de précautions devraient être prises, notamment contre les incendies.

Monsieur le ministre, ces quelques observations, après celles de M. Perrein dans son excellent rapport, n'empêcheront pas le groupe socialiste d'approuver votre projet de budget. Nous souhaitons simplement que, dans la voie du changement, votre projet de budget pour 1983 soit encore meilleur, dans l'intérêt de tous les usagers. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de quoi parlons-nous ce soir ? Du budget des P. T. T.

Le service public des P. T. T., qui emploie près de un demi-million de personnes, dégage un excédent financier de sept milliards de francs. C'est l'une des premières entreprises françaises.

Sait-on suffisamment que les P. T. T. occupent le deuxième rang, en bénéfiques, derrière la société pétrolière Elf, et représentent, en volume, le deuxième budget de l'Etat, après la défense, soit

122 milliards de francs pour 1982, en augmentation sur 1981 de 26 p. 100 pour le fonctionnement et de près de 7 p. 100 pour l'investissement ?

C'est dire combien ce secteur public déploie une dynamique incontestable dans la vie économique de notre pays.

C'est, par conséquent, une exigence que l'ensemble de ses services, si nécessaires à la bonne marche de notre société, continuent à jouer pleinement leur rôle en véhiculant l'information avec efficacité.

Efficacité pour la poste, dont le rôle séculaire reste important dans la vie quotidienne de chacun.

Efficacité pour les télécommunications qui, grâce au progrès technique, sont destinées à un développement fulgurant.

Je n'avais pas manqué, durant ces dernières années, de souligner les conséquences néfastes d'une politique qui, en accentuant l'effort sur le seul secteur des télécommunications, provoquait un déséquilibre préjudiciable au service de la poste, alors que celle-ci méritait d'être modernisée à l'image de l'évolution de notre société pour remplir pleinement sa mission.

Plutôt que d'opposer un secteur à l'autre, je préfère souligner la complémentarité de chacun. C'est la raison pour laquelle j'accueille favorablement le nouvel équilibre budgétaire que vous nous proposez, monsieur le ministre, pour le secteur de la poste et pour celui des télécommunications.

La poste est bien vivante et répond à un réel besoin. Je n'en veux pour preuve que l'augmentation régulière du trafic du courrier, qui atteint près de 3 p. 100 en 1981. En comparant ce chiffre au taux de progression de 0,5 p. 100 des effectifs en personnel mis en place la même année, on comprend les plaintes d'un certain nombre d'usagers, les encombrements dans l'acheminement du courrier, la suppression de la deuxième tournée, les difficiles conditions de travail des agents, en somme, une sensible dégradation des services depuis plusieurs années.

Les nombreuses questions posées régulièrement par les parlementaires au Gouvernement nous permettent de cerner l'ensemble de ces difficultés. J'ai moi-même été l'auteur de certaines de ces questions, car j'ai souvent été alerté par la situation préoccupante de plusieurs bureaux de poste de mon département.

La création de 17 000 emplois — nous espérons que les Yvelines en seront en partie bénéficiaires — est une mesure salubre et participe à l'effort national de lutte pour l'emploi. De même, le prélèvement de 3 200 millions de francs, s'il se justifie par la situation conjoncturelle présente, n'est acceptable que parce qu'il est exceptionnel.

Après la réunion du Conseil supérieur des P. T. T., où j'ai l'honneur de représenter les maires de France, j'ai pris connaissance avec soulagement, monsieur le ministre, de la lettre d'engagement du Premier ministre confirmant le caractère exceptionnel de ce prélèvement. C'est un fait acquis aujourd'hui.

Les créations d'emplois décidées étaient également indispensables pour rattraper le retard accumulé ces dernières années. Je crains néanmoins, et je rejoindrai l'appréciation de notre excellent rapporteur M. Louis Perrein, que ces emplois ne soient encore en nombre insuffisant pour améliorer durablement les conditions de travail des personnels des P. T. T. et le service rendu au public, car ces 5 650 nouveaux emplois ne permettront en fait que de compenser les effets de la réduction du temps de travail.

M. Louis Perrein a longuement évoqué ce problème, voilà quelques instants, en demandant un collectif budgétaire, et je le rejoins totalement sur ce point.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien veiller à ce que ces effectifs correspondent aux besoins réels que vous connaissez bien. Soyez assuré de notre aide à cet égard.

J'aborderai ensuite un point faible de votre budget : l'absence de mesures significatives pour l'amélioration du statut de certaines catégories de personnel.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, vouloir rendre leur dignité à ces fonctionnaires. C'est bien. Vous avez précisé ensuite que les statuts des agents des P. T. T. seront réexaminés à l'occasion de la réforme de la fonction publique. J'en prends acte, mais il faut reconnaître que l'impatience manifestée par certaines catégories est compréhensible, que certains salaires devraient être rapidement revalorisés, que la situation des auxiliaires reste précaire, que la non-reconnaissance des receivers-distributeurs comme comptables publics paraît injustifiée et discriminatoire, enfin que le remplacement des personnels absents reste insuffisant.

Certes, l'amélioration des conditions de travail passe aussi par la modernisation des moyens de la poste. A ce titre, les crédits prévus — 440 millions de francs — marquent bien votre volonté de rendre à la poste tout le dynamisme nécessaire à sa mission. De plus, l'accent mis sur le renforcement des tris postaux automatiques est bien de nature à améliorer la rapidité et la qualité du service. Mais cette modernisation nécessite sans nul doute un effort de renouveau dans la formation des personnels adaptée au recyclage indispensable pour qu'ils ne se sentent pas frustrés devant la machine.

Je souhaite, monsieur le ministre, que la volonté que vous avez manifestée voilà quelques instants — et je reprends vos paroles — de recherche du dialogue et de la concertation avec les personnels et avec les usagers soit exemplaire en ces domaines.

Avant d'aborder le chapitre des télécommunications, je tiens à rappeler combien il me paraît important de maintenir pour les communes rurales ce qu'on appelle « la tournée du facteur », dont le rôle s'étend bien au-delà de son service. Le facteur est l'un des animateurs de la « vie au pays », celui qui maintient le contact avec des gens souvent isolés dans leur campagne — les personnes âgées notamment — qui n'ont pas encore la possibilité de maintenir des contacts par la voie téléphonique.

Là est peut-être le contraste le plus frappant entre le service traditionnel de la poste et le modernisme.

Les ruraux ne sont pas encore, dans leur majorité, en contact avec les techniques les plus avancées. Parlez-leur du vidéotex, de la télécopie, de la téléimpression ou de la télématique, ils sont loin de ces préoccupations. Et, pourtant, tout cela existe et se développe à une très grande vitesse. Ils ne manqueront pas, certes, de bénéficier de ces progrès considérables dans la rapidité de la communication, mais, en attendant, le rôle du préposé reste essentiel. Le reste, pour beaucoup de Français, c'est encore, il faut le dire, de l'hébreu.

Cette réflexion m'amène à aborder le budget des télécommunications, dont l'implication est, en quelque sorte, « tentaculaire » puisqu'elle concerne un système industriel considérable, les commandes publiques s'adressant pour 98 p. 100 à des entreprises françaises et une partie non négligeable du marché allant aux P. M. E. et aux P. M. I. Le développement de l'industrie des télécommunications est donc un atout très important pour notre économie, donc pour l'emploi dans notre pays.

L'effort pour l'extension du réseau téléphonique, qui représente 2,4 millions de francs en crédits d'investissement, devrait permettre d'atteindre, à l'horizon 1985, l'objectif d'un taux d'équipement téléphonique supérieur à 90 p. 100 sur l'ensemble de notre territoire.

Un accent tout particulier doit être mis, dans l'immédiat, sur la diminution des délais de raccordement et sur la qualité du service. Si des interférences de lignes se manifestent encore occasionnellement, chacun reconnaît tout de même que le fameux sketch du « 22 à Asnières » est irrémédiablement dépassé.

En ce qui concerne la facturation individuelle pour les usagers — la presse reprend constamment ce problème — elle est, certes, demandée, mais, sachant que, pour la mettre en application, il faudrait changer 80 p. 100 des centraux téléphoniques pour un coût de 20 milliards de francs, il me paraît plus raisonnable d'étudier un système de compteurs individuels, volontairement acquis par l'utilisateur, afin de ne pas obérer définitivement les chances de développement du secteur des télécommunications.

Il existe encore un champ d'application important et varié des techniques nouvelles par l'utilisation des fibres optiques — mon collègue Dagonia en a longuement parlé tout à l'heure — des satellites, de la télématique, qui amélioreront considérablement l'efficacité dans la communication.

Quelles en seront les répercussions pour l'utilisateur ? Il en résultera une simplification évidente dans la vie quotidienne grâce à l'annuaire électronique, au Système Télétel — une expérience a été tentée au Sénat depuis quelque temps, M. Rausch y a fait allusion tout à l'heure — capable de donner des renseignements sur les transports, les spectacles, les parutions de livres offerts par les communes, les droits de chacun en matière de régime de retraite complémentaire, qu'il s'agisse des salariés, cadres ou non cadres, enfin des renseignements très divers.

Pour l'instant, soixante-dix entreprises et administrations participent à l'expérience qui a été réalisée à Vélizy. Bientôt, le système sera capable d'indiquer immédiatement les avions ou les trains circulant un jour de grève, l'état de votre compte en banque ou l'adresse d'un atelier de tôlerie ouvert le dimanche et acceptant les chèques.

On pourra réserver des places au restaurant ou au théâtre, demander la liste des appartements de trois pièces, avec ou sans ascenseur, avec chauffage individuel ou collectif, disponibles dans le quinzième arrondissement, voire à Nantes !

Je n'anticipe que très peu, à l'écoute de cette description, impatient que je suis d'obtenir de tels services.

C'est pourquoi si j'approuve votre souhait, monsieur le ministre, de ne pas imposer aux usagers de tels moyens, mais de prôner le volontariat, je vous demande de veiller à ce que l'information et la sensibilisation à ces nouvelles techniques soient largement faites par vos services, afin qu'aucun de nos concitoyens ne reste à l'écart du progrès.

A ce propos, voilà quelques instants, vous avez affirmé, monsieur le ministre, votre volonté de concertation avec les personnels, votre détermination de maîtriser les développements de ces techniques par la conciliation. Je prends acte de vos engagements. Il est nécessaire que vos services, grâce à la concertation et à l'information, fassent bien passer ce courant dans l'opinion publique.

Nous tenons compte de la volonté que vous avez clairement exprimée, d'améliorer, d'une part, le service de la poste qui a fait le renom, il ne faut pas l'oublier, des P.T.T. considérés comme exemplaires voilà quelques années, d'autre part, le statut et les conditions de travail des personnels, d'établir enfin des nouveaux rapports entre ceux-ci et les usagers.

Après ces quelques remarques, la formation des sénateurs radicaux de gauche votera vore budget, monsieur le ministre, parce qu'il porte l'espoir de réconcilier définitivement les usagers avec ce grand service qu'est celui des P.T.T.

Vous nous avez dit voilà quelques instants, monsieur le ministre, que vos objectifs étaient ambitieux. Soyez assuré que les radicaux de gauche vous aideront dans votre ambition. (*Applaudissements sur les travées des radicaux de gauche, sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à partir de 1974, la France a entrepris un exceptionnel effort d'investissements dans le domaine des télécommunications. Le retard considérable que nous avons pris en cette matière, nous reléguant au dernier rang des nations industrialisées, devenait catastrophique pour l'économie du pays.

De toutes parts, on réclamait un grand service public moderne, capable de satisfaire les besoins de la population. Robert Galley entreprit de le lui donner et Norbert Segard poursuivit ses efforts.

Depuis cette époque, les budgets des P.T.T. en portent la trace. Depuis 1975 même, par l'importance des crédits votés, ils ont toujours occupé une place de choix parmi les budgets civils de l'Etat, se situant, suivant les années, au premier ou au second rang.

Mais ces budgets, en privilégiant l'une des branches du service public, ont quelque peu négligé l'autre et, de ce fait, la poste, d'année en année, a pris un certain retard dans ses équipements. En revanche, les efforts consentis en faveur des télécommunications ont porté leurs fruits. Actuellement, le réseau a atteint un taux d'automatisation maximal. Il n'y a plus de délai d'attente pour la tonalité et le taux d'efficacité des appels s'améliore sans cesse. Bref, la qualité du service atteint des valeurs tout à fait convenables.

En outre, le parc de lignes principales a dépassé maintenant 16 millions de lignes. On mesure le résultat obtenu en rappelant qu'à la fin de 1975 le parc ne comptait que 7 millions de lignes principales. Ces résultats indiquent bien le redressement opéré.

Toutefois, la tâche n'est pas terminée. Le renouveau a fait naître des espoirs et une clientèle nouvelle s'est découverte plus nombreuse que prévu, notamment des personnes âgées pour qui le téléphone est un moyen de rompre l'isolement.

Il en résulte des saturations d'équipement dans les centraux et les artères les desservant et, à nouveau, les listes d'attente se gonflent, surtout en zone rurale où l'habitat est dispersé, isolé et situé à des distances appréciables du centre du village. En ces lieux, le téléphone devient un instrument de sécurité permettant d'appeler rapidement le médecin, les pompiers ou les représentants de l'ordre.

La demande étant plus difficile à satisfaire, puisqu'il s'agit de lignes longues, d'un coût élevé et d'un faible rendement, elle tend à devenir beaucoup plus forte.

Et puisque je parle de lignes longues, je ne puis m'empêcher de penser, monsieur le ministre, à ces affreux poteaux de fer qui enlaidissent nos campagnes. De grâce, revenez aux poteaux de bois qui s'allient si bien avec notre nature.

Les délais d'installation des postes téléphoniques sont souvent élevés et peuvent atteindre, dans certains secteurs, plusieurs semestres. L'administration, pour la desserte téléphonique des écarts, doit remplir son rôle de service public ; 240 000 lignes longues ont été construites en 1980. C'est un effort qu'il convient de poursuivre.

Vous avez manifesté, monsieur le ministre, l'intérêt que vous portiez à la desserte téléphonique en zone rurale isolée en déclarant que le parallélisme devait subsister entre l'évolution du nombre total des raccordements et celui des installations en milieu rural. Pourriez-vous me faire connaître, monsieur le ministre, l'objectif de votre administration pour 1982 en ce qui concerne les lignes longues ?

Je voudrais rappeler ici un triste fait divers relevé tout récemment par la presse écrite et parlée. Il s'agit d'un retraité qui, au reçu d'une facture téléphonique d'un montant très élevé, aurait perdu la tête et se serait suicidé. Cela s'est passé en Haute-Normandie.

J'utilise à dessein le conditionnel parce que je ne sais pas encore si les raisons de ce suicide sont bien celles qui ont été indiquées.

Ce qui est certain, c'est que des erreurs apparaissent souvent dans la facturation téléphonique. Je sais que l'on peut être enclin, de bonne foi, à contester le montant de ses communications, mais il m'est arrivé de recevoir à ma permanence des gens qui constataient que le montant de leur facture avait brutalement quintuplé, voire davantage, d'un bimestre sur l'autre. Une facturation détaillée s'impose donc, d'autant qu'elle est réclamée par nombre d'utilisateurs, mais il est évident qu'elle doit préserver la vie privée des gens.

L'administration compte-t-elle s'engager dans la modification des centraux pour les rendre aptes à effectuer cette facturation ? Je sais qu'il s'agit d'une opération très onéreuse et qui demandera beaucoup d'investissements.

Les télécommunications, ce n'est pas seulement le téléphone, c'est aussi un réseau de transmission capable de véhiculer des données et des informations. La télématique, née de l'union des réseaux des télécommunications et de l'informatique, ouvre d'immenses perspectives, d'immenses possibilités de communication aux particuliers comme aux entreprises. Elle sera, demain, une très importante activité des télécommunications. Déjà, des expériences ont été menées à travers le territoire et de nouveaux services ont été créés qui sont appelés à un développement rapide.

Citons brièvement ceux-ci : le transpac, le transmic, le vidéotex, l'annuaire téléphonique et le transfac, c'est-à-dire le télécopieur.

Les fibres optiques ont deux atouts dans leur jeu. Elles permettent, d'une part, une amélioration très sensible de la qualité des télécommunications et, d'autre part, un abaissement du coût de l'équipement. Elles méritent donc l'attention particulière que vous leur prêtez, monsieur le ministre, ainsi que vos services.

Les expériences menées d'abord à Paris, depuis 1981, entre les centraux des Tuileries et Philippe-Auguste, ensuite à Biarritz, au cours de ces derniers mois, laissent deviner leur utilisation prochaine, soit dans des liaisons urbaines, interurbaines et même sous-marines, soit dans l'établissement d'un réseau visiophone ou de télédistribution.

Pour ce qui concerne les télécommunications, le programme qui s'impose à vous, monsieur le ministre, est de poursuivre le développement du réseau téléphonique avec comme objectif — vous l'avez déclaré vous-même — de réaliser, d'ici à juin 1985, un parc de 24 millions de lignes principales ainsi que la mise en œuvre de l'étude de nouveaux services. Le budget des P.T.T. qui, avec un montant total de crédits de 122 milliards de francs, se classe encore, cette année, en très bonne position parmi les budgets civils de l'Etat, vous permettra-t-il d'engager un tel programme ?

Considérant simplement les dépenses en capital, nous apercevons que les autorisations de programme passent de 24 600 millions de francs en 1981 à 27 700 millions de francs en 1982, soit une progression de 12,6 p. 100, tandis que les autorisations d'engagement passent de 27 800 millions de francs à 29 700 millions de francs, soit un accroissement de 6,60 p. 100. Il semble que l'on n'ait pas tenu compte de la dévaluation de la monnaie qui, d'une année sur l'autre, a été de 13,5 p. 100.

Les crédits dont vous disposez pour 1982, monsieur le ministre, sont donc inférieurs à ceux de l'an dernier.

On constate, par ailleurs, que la ponction effectuée sur les excédents d'exploitation au profit du budget général aura pour effet d'accroître la charge du budget annexe, puisque l'emprunt réalisé pour l'équilibre a dû compenser les 3 200 millions de francs soustraits qui, à mon avis, auraient dû être versés dans les recettes d'investissements pour être utilisés en autofinancement.

Monsieur le ministre, je voudrais maintenant parler du service postal.

Il n'y a pas si longtemps, la poste de notre pays était la meilleure du monde ; ce n'est certainement plus vrai aujourd'hui. Néanmoins, elle n'est peut-être pas aussi mauvaise que certains veulent le laisser croire, mais pas non plus aussi bonne que d'autres l'affirment.

Les effectifs que vous donne ce budget seront les bienvenus à ce sujet. Mais voilà, il y a des règles de mutation et des jeunes qui aspirent à revenir dans leur région. Quoi de plus naturel lorsqu'on est originaire d'une région située quelquefois à plusieurs centaines de kilomètres et que l'on se sent étranger dans la commune où l'on exerce ses fonctions ?

Les mutations, lorsqu'elles sont trop fréquentes, désorganisent un service. Peut-être faudrait-il chercher un autre mode de recrutement qui, pour certains emplois, serait soit régional, soit départemental ?

Monsieur le ministre, nous avons trop souhaité, à cette tribune, que le déficit provenant du transport et de la distribution de la presse à des tarifs préférentiels soit supporté par le budget général pour ne pas nous réjouir du versement, par le budget général, d'une subvention de fonctionnement de 1 136 millions de francs.

Dans notre esprit, cette attribution ne peut constituer qu'une première mesure car le déficit serait de l'ordre de 3 600 millions de francs pour la seule année 1981.

La situation des chèques postaux est également préoccupante et il devient urgent de relever le taux de rémunération versé par le Trésor pour les fonds particuliers déposés sur les comptes.

Là encore, le déficit est énorme : on annonce 740 millions de francs !

Pourquoi ne pas fixer le taux de rémunération sur celui du marché monétaire ? Ce taux était, si mes souvenirs sont exacts, celui qui était appliqué autrefois pour les fonds dépassant un certain plafond.

Il arrive trop souvent, monsieur le ministre, qu'une recette soit l'objet d'une attaque à main armée. Les préposés ne sont pas non plus, dans leurs tournées, à l'abri de l'attaque d'un voyou.

La sécurité des bureaux est une question de moyens et donc d'argent. La sécurité des personnels est plus délicate, car elle ne si situe pas uniquement au niveau des P. T. T.

Venons-en aux problèmes du personnel.

Le personnel s'inquiète, monsieur le ministre, de ce que les emplois nouvellement créés sont uniquement des emplois de début, alors que l'encadrement est déjà insuffisant. Aller dans le sens de ses revendications aurait certainement amélioré la qualité du service rendu aux usagers.

Les agents du service général déplorent la pause catégorielle qui semble devoir se prolonger. Les agents du service général guichetier qui sont en contact avec le public paraissent particulièrement affectés par ce blocage.

Le personnel est également très sensibilisé par l'arrêt de la progression de la prime de rendement, d'autant que c'est la première fois, depuis 1974, qu'une mesure de ce genre est prise.

La prime d'exploitation marquerait le pas, sa croissance étant loin de représenter l'élévation du coût de la vie.

J'en arrive aux receveurs-distributeurs. Chaque année, à cette tribune, les orateurs de tous les groupes politiques évoquent leurs problèmes, mais aucune solution n'intervient ni n'est proposée au sujet de leur carrière.

Rappelons que les receveurs-distributeurs ont subi, par suite d'une rupture de parité interne, une distorsion de leur indice de traitement par rapport à celui dont bénéficient d'autres agents issus du même cadre.

Le receveur-distributeur est responsable d'un établissement postal implanté dans une commune rurale. Il accomplit les mêmes tâches qu'un receveur : tenue d'un guichet, opérations d'ordre et de comptabilité. Avec la polyvalence, il est même appelé main-

tenant à remplir des tâches autrefois dévolues à d'autres administrations que la sienne.

En outre, il effectue une tournée de distribution dans le centre du bourg et a sous ses ordres un ou plusieurs préposés à la distribution, ainsi qu'une auxiliaire de guichet.

Dans les villages, le receveur-distributeur est l'homme de conseil que l'on vient voir pour obtenir un renseignement ou remplir un papier. Il rend mille services et il donne une excellente image de marque de son administration, qui le récompense si mal en lui refusant les avantages qu'il aurait dû recevoir lors des différents reclassements.

A l'origine, il était sur la même ligne avec les agents de surveillance de la distribution et il avait le même indice de traitement, ce qui paraît logique, puisqu'ils sont issus du même cadre.

En 1956, les facteurs deviennent des préposés de la distribution et les agents de surveillance des conducteurs de la distribution.

Peu après, ces derniers obtiennent l'indice 345 et les receveurs-distributeurs l'indice 320. Les parités internes sont alors rompues et ne seront plus rétablies.

On objectera que les receveurs-distributeurs peuvent, sous certaines conditions, accéder au grade de receveur de quatrième classe, notamment lorsque leur bureau est surclassé, c'est-à-dire quand il écoule un important trafic.

C'est exact, mais en vérité le nombre de recettes surclassées est très faible et les receveurs-distributeurs sont 3 200. Autant dire que les possibilités d'avancement sont inexistantes.

L'an dernier, ils se sont vu accorder une prime mensuelle de 250 francs, mais il semble bien qu'au mois de mars ils n'avaient encore rien touché.

Ce que les receveurs-distributeurs demandent, ce n'est pas une prime ; c'est la réparation d'une injustice, c'est-à-dire le reclassement indiciaire de leur catégorie, la reconnaissance de la qualité de comptable et leur intégration dans le cadre des recettes.

Monsieur le ministre, mon intervention touche à sa fin. J'ai essayé de juger votre budget avec toute l'objectivité possible. Mais, honnêtement, avec l'érosion monétaire, vos crédits sont inférieurs à ceux de l'an dernier et vous n'aurez pas les moyens de votre politique, qui était — j'en suis persuadé — de faire des P. T. T. le grand service public dont a besoin la nation.

De plus, il y a cette ponction de 3 200 millions de francs au profit du budget général. Jamais cela ne s'était vu, à ma connaissance. Vous avez aggravé ainsi la charge du budget annexe et par là même freiné le développement de vos services.

Pour cette raison surtout, je ne voterai pas, ainsi qu'un grand nombre de mes amis, les crédits de votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Lazuech.

M. Louis Lazuech. La note de synthèse établie par le ministère de l'économie et des finances sur le projet de budget de votre ministère pour 1982, monsieur le ministre, fait apparaître une augmentation de la masse des dépenses de 22,1 p. 100 par rapport au budget voté de 1981.

Elle annonce, par ailleurs, que le budget des P. T. T. demeure le premier budget d'investissement des ministères civils.

Elle insiste, enfin, sur la création prévue de 5 650 emplois en 1982, destinés pour la plupart à être affectés aux services en contact avec le public.

Vu sous ce seul éclairage, il n'est pas douteux qu'un tel budget ne saurait appeler qu'une appréciation favorable.

Un examen plus approfondi des documents budgétaires amène cependant à tempérer sensiblement l'optimisme dégagé par la note à laquelle je faisais à l'instant allusion.

Il est permis, tout d'abord, de s'interroger sur la fiabilité de certains chiffres.

Celui du total des dépenses, tout d'abord, qui ne tient pas compte de l'augmentation de un point du taux de rémunération des dépôts à la caisse nationale d'épargne décidé voilà quelques semaines et dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Cette circonstance, pourtant, coûtera à elle seule 2 milliards de francs au budget de la poste, dont le déficit d'exploitation se trouvera ainsi encore aggravé.

Les recettes annoncées, quant à elles, tiennent compte d'un nouveau relèvement, en cours d'année, du coût de la taxe de base téléphonique, d'une part, et du timbre-poste, d'autre part. Un nouveau relèvement interviendra donc en cours d'année.

On est autorisé, toutefois, à mettre en doute la réalisation d'une telle hypothèse, en présence de l'intention par ailleurs affichée par le Gouvernement de geler les tarifs publics. Qui faut-il croire à ce sujet : le ministre des P. T. T. ou celui de l'économie et des finances ? C'est, en tout cas, encore une fois, de plusieurs milliards qu'il s'agit.

Concernant les investissements, les chiffres font apparaître qu'en réalité leur importance diminue, d'une année sur l'autre, de 7,2 p. 100 en francs constants, ce qui signifie notamment qu'il sera construit, en 1982, 150 000 lignes de moins qu'en 1981.

Cette situation pénalisera malheureusement en premier lieu les personnes, souvent âgées ou de condition modeste qui, habitant dans des secteurs éloignés, au fond de vallées ou dans la montagne, attendent souvent depuis longtemps une installation qui devient ainsi de plus en plus hypothétique.

Pour eux, la publicité qui vante les avantages de l'utilisation du téléphone tend de plus en plus à prendre le caractère d'une certaine provocation.

Peut-on croire également, dans de telles conditions, à l'annonce qui nous a été faite d'une prochaine facturation détaillée des communications, opération, semble-t-il, qui nécessitera à elle seule d'importants investissements ?

Ne doit-on pas craindre aussi un ralentissement sensible de l'effort de modernisation entrepris depuis un certain temps déjà par le remplacement progressif des commutateurs Crossbar par des systèmes électroniques ? Il en résulterait, le cas échéant, des conséquences tout à fait regrettables, tant pour notre industrie des télécommunications et ceux qu'elle emploie que pour la qualité de notre réseau.

La réduction considérable de l'effort tourné vers la recherche, qui bénéficie d'une augmentation de crédits d'à peine un peu plus de 2 p. 100 seulement, est également préoccupante.

Elle met en cause, notamment, la place privilégiée que notre pays avait su acquérir au cours des vingt dernières années, dans le domaine des télécommunications.

Elle ne sera pas non plus sans conséquence sur notre industrie dont il est constant qu'elle bénéficie — et avec elle, bien sûr, l'emploi — de l'impulsion qui lui est donnée par la recherche publique.

Après ces observations d'ordre général, je voudrais en venir rapidement à un problème particulier d'un tout autre ordre, fréquemment évoqué — tout à l'heure encore par mon prédécesseur — et jamais résolu, celui des receveurs-distributeurs.

Depuis longtemps, ces agents, qui assurent dans des conditions souvent difficiles un service public particulièrement apprécié et appelé à se développer, sollicitent leur reclassement en catégorie B et la reconnaissance de leur qualité de comptables publics.

Des promesses leur ont été souvent faites à cet égard. Il serait particulièrement souhaitable qu'elles puissent être enfin honorées en 1982 ou, du moins, que soit arrêté un calendrier susceptible d'être tenu.

Une situation identique se retrouve en ce qui concerne les 3 117 receveurs de quatrième classe, qui constituent la base de la pyramide des établissements postaux et espéraient un reclassement indiciaire portant leur carrière du premier niveau de la catégorie B, assorti des indices 363 à 474, au second niveau, bénéficiant des indices 418 à 533.

Pour eux non plus, les promesses faites n'ont pas été tenues, alors que par ailleurs ils ont dû acquérir des connaissances nouvelles pour l'exercice de fonctions élargies dans le cadre de la polyvalence. Là encore, un effort s'impose.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais présenter, au nom de mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants, sur votre projet de budget qu'à notre regret nous ne pourrions approuver, compte tenu des insuffisances qu'il comporte en ce qui concerne principalement la recherche et les investissements. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les dernières années, lors de la discussion du budget des P. T. T., le groupe communiste n'a cessé d'insister sur les retards que notre pays avait à combler

dans ce domaine, alors que la technique française était de qualité extraordinaire, et nous ne cessions d'insister sur la dégradation du service de la poste.

Des coups étaient portés à ce grand service public que constituent les P. T. T. C'est un fait que, en revanche, l'ancienne majorité du Parlement couvrait de satisfecit l'action gouvernementale dans ce domaine.

M. François Collet. Elle avait raison !

M. Fernand Lefort. Il est vrai que des multinationales s'en donnaient à cœur joie pour tout ce qui touche aux télécommunications.

Monsieur le ministre, avec votre gouvernement, vous avez renversé la tendance ancienne. Si vous n'avez pas tout changé en quelques mois, vous avez infléchi dans une large mesure l'orientation donnée durant des années. Bien que des questions restent encore préoccupantes, nous essayerons de les examiner et souhaiterions que vous soyez en mesure d'y apporter des réponses favorables.

On ne soulignera jamais assez l'état dans lequel, malgré la valeur de notre technique, malgré les services énormes rendus par tout le personnel, se trouvait l'ensemble des P. T. T. Le 10 mai a permis le commencement d'un changement radical. C'est vrai : la première entreprise publique française avec ses quelque 500 000 agents voyait reconnaître à sa juste valeur l'importance de ce grand service public ; ne pesait plus l'éventualité d'une scission entre postes et télécommunications ; l'unité des P. T. T. sur laquelle les menaces s'accumulaient était affirmée et ainsi allait être arrêté le démantèlement que provoquait la privatisation des télécommunications, bien que ses auteurs s'en défendent, tant ils avaient mauvaise conscience.

Mais on comprend aussi les raisons d'opposition aux nationalisations. Sans nul doute, pour certains travaux, les marchés se passeront dans d'autres conditions.

Je pense qu'en agissant de façon démocratique et en organisant la concertation — ce sont d'ailleurs des données de la politique de votre Gouvernement — vous saurez faire profiter la population du développement technologique, que pourront être prévues les conséquences sur la culture française, que vous serez en mesure de voir les bouleversements que peut annoncer la télématique sur la communication, l'information, nos méthodes de penser et d'agir. Il a là sujet à réflexion dans la concertation, la participation, en particulier pour ceux qui sont acquis à tout développement possible des techniques ; et les principes de liberté, de sécurité peuvent être évoqués.

Mais je suis persuadé qu'avec votre ministère le Parlement aussi bien que le grand public seront informés des perspectives d'utilisation de l'informatique et de la télématique par les services des postes et télécommunications, ainsi que des implications possibles sur les personnes privées, les entreprises et les administrations.

Monsieur le ministre — je vous l'ai indiqué — même si des préoccupations subsistent, vous présentez un budget qui est en rupture totale avec les précédents. Il apporte des satisfactions et je vous dis tout de suite que les sénateurs communistes le voteront. Vous savez, ce n'est pas rien que, dans un délai très court, ait été retrouvée l'unité des postes et télécommunications. Le travail des postes et celui des télécommunications — nous l'avons dit maintes fois — est au fond le même : véhiculer et transmettre l'information.

Vous avez encore beaucoup à faire. Il convient de bien saisir les désirs des différentes catégories de personnels, vu le développement des services rendus, vu la pénibilité de certains travaux, et je crois que nous ne dirons jamais assez tout ce que nous devons au personnel des P. T. T., qui, avec dévouement, a su maintenir le rôle de ce grand service public.

Pourtant, le personnel est en nombre insuffisant. Il est vrai que, dans le budget précédent, aucune création d'emploi n'était prévue. Dès l'été dernier, à peine mis en place, le Gouvernement a non seulement proposé, pour votre ministère, la création de 8 000 emplois nouveaux, mais il a également permis l'appel à l'activité de 4 000 lauréats de concours — ce sont ces 4 000 personnes qui avaient été laissées en attente par les précédents gouvernements durant plusieurs années.

Ainsi, depuis six mois, 12 000 postes ont été pourvus dans les P. T. T. Avec le budget de 1982, ce sont près de 6 000 emplois nouveaux qui s'y ajouteront. Cela fera donc, au total, 18 000 emplois en dix-huit mois. C'est une rupture complète avec le passé car, alors là, le nombre des créations d'emplois était égal à zéro.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Fernand Lefort. Cependant, monsieur le ministre — il faut le dire — il conviendra de poursuivre sur cette lancée, car nous ne sommes pas encore aux 50 000 créations d'emplois que les plus hautes autorités ont reconnues nécessaires.

Les créations d'emplois seront-elles suffisantes aux télécommunications alors qu'il est programmé, pour 1982, 1 700 000 lignes nouvelles et que les services de renseignements sont engorgés ? Comment envisage-t-on de mettre un terme à la sous-traitance ou de la réduire progressivement ?

Vous l'avez indiqué : vous voulez atteindre, pour l'horizon 1985, avec 24 millions de lignes, l'objectif de ce que l'on peut appeler « le téléphone pour tous ». Ce seront, sans nul doute, les régions sous-équipées qui auront la priorité. Il y aura sûrement un dialogue avec les régions, les départements et les communes pour définir les équipements nécessaires.

Les crédits de votre budget vous permettront d'envisager l'annuaire électronique et, sans doute également, d'étudier un système de facturation du téléphone qui permettra un contrôle par les usagers.

Je voudrais surtout, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la situation des personnels de votre administration ; 60 p. 100 des membres de ce personnel font partie des catégories C et D et se situent donc parmi les plus mal rémunérés. Or, ce personnel a fait énormément pour la sauvegarde du service public et je suis persuadé que vous examinerez cette situation avec le Gouvernement. Je n'insisterai donc pas sur les traitements insuffisants des différentes catégories.

Je crois cependant utile, toujours pour les personnels, de poser la question du logement.

Les difficultés sont grandes pour les personnes qui viennent d'autres départements, de l'hexagone ou des départements et territoires d'outre-mer. Pour ces dernières personnes s'ajoutent les difficultés relatives au choix des dates de vacances et à leur durée. Mais, également, dans certains bureaux, pour les personnes logées de quelque zone que ce soit, se pose parfois le problème du délabrement du local.

Sans doute, nous donnerez-vous des indications sur le nombre de bureaux de poste délabrés que vous envisagez de reconstruire, ainsi que sur ceux que vous allez construire pour répondre aux besoins nouveaux, étant donné les modifications apparues dans la population des différentes régions.

En tout cas, dans tous les bureaux de ville ou de campagne, il convient de prendre des mesures afin que les personnels puissent travailler en toute sécurité ; il y a eu trop de victimes d'agressions, ces dernières années.

Monsieur le ministre, à l'Assemblée nationale et devant nos commissions, vous avez parlé des receveurs-distributeurs et vous avez souligné le travail exemplaire qu'ils accomplissent.

Nous pensons qu'il convient de leur donner satisfaction. Ces comptables, vous pouvez les intégrer dans le corps des receveurs sans qu'il en coûte au budget de 1982. Etablissez donc un calendrier en discutant avec eux afin d'envisager le règlement de leur situation.

Ne convient-il pas, également, de régler le cas des personnels non titulaires dépendant des bureaux de ces receveurs distributeurs ? Les précédents Gouvernements n'ont jamais voulu régler leur situation. Je suis persuadé que vous agirez autrement.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais simplement, mais avec insistance, vous demander où nous en sommes en matière de réintégration des membres du personnel licenciés sous les précédents Gouvernements pour délit d'opinion et activité syndicale. Les P. T. T. ne peuvent-elles pas être le banc d'essai d'une politique démocratique sur le lieu du travail ? En tout cas, nous le pensons. C'est d'ailleurs ce qui a été affirmé le 10 mai par tous les travailleurs.

Il est vrai que l'état dans lequel le pays a été laissé par l'ancien pouvoir oblige le nouveau Gouvernement à des investissements considérables pour les créations d'emplois. Il est ainsi prévu, en faveur du budget général, un prélèvement de 3 200 millions de francs sur les télécommunications. Cette somme aurait pu être utilisée au sein du budget annexe, mais la lutte pour l'emploi a des obligations et le prélèvement, ainsi que l'a précisé M. le Premier ministre, est exceptionnel. Nous insistons pour qu'il le soit vraiment et que, dans l'avenir, le budget général trouve d'autres ressources si cela s'avère nécessaire.

Nous enregistrons avec satisfaction que, pour compenser partiellement les charges que supportent les P. T. T. au titre du transport de la presse, le budget annexe recevra, à titre de subvention, une participation du budget général de l'ordre de 1 150 millions de francs. Nous osons croire, étant donné les pro-

blèmes posés par le transport de la presse, que ce n'est pas une participation exceptionnelle et que son montant, à l'avenir, sera déterminé à la suite d'une concertation, ainsi que cela a d'ailleurs été fait.

Monsieur le ministre, nous savons qu'il reste beaucoup à faire pour l'investissement, pour le personnel et pour sa formation, afin de disposer d'un service public qui ait la possibilité de répondre toujours mieux aux besoins.

Vous vous êtes engagé dans cette voie, aussi bien avec le collectif de 1981 qu'avec le projet de budget que vous nous présentez. C'est donc tout naturellement que le groupe communiste apportera un vote favorable au budget annexe des P. T. T. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémi Herment. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote des crédits des P. T. T. est, pour ce qui me concerne, l'occasion d'évoquer la politique de ce grand service au travers de l'emploi des moyens qui lui sont donnés. Chacun des cas illustre, pour moi, une conception critiquable du concours inadéquat que les P. T. T. — dans mon département au moins — apportent à une politique d'aménagement et d'équipement du territoire qui devrait tendre à moins négliger les secteurs défavorisés, à moins s'attacher en tout cas à des éléments, discutables, de situation géographique ou à des critères de simple rentabilité locale.

En plein accord avec les organisations syndicales, j'ai été amené en 1979, comme en 1980, à multiplier mes démarches pour démontrer que des considérations économiques, autant que rationnelles, commandaient qu'un centre régional de « tri paquets » fût installé à Bar-le-Duc.

Aux uns comme aux autres, les atouts meusiens se révélaient particulièrement sérieux. Ils fondaient une objection valable au projet de votre ministère d'une implantation d'un tel centre à Nancy. Parmi les plus significatifs de ces arguments, on pouvait annoncer : le fait que si Bar-le-Duc n'est pas située sur l'axe « Calais—Bâle », Nancy ne l'est pas davantage ; l'existence d'un terrain de deux hectares immédiatement disponible ; l'importance des envois effectués par une société de Bar-le-Duc, envois qui, à eux seuls, représentent plus de 50 p. 100 du trafic des paquets de la région lorraine.

A partir de ces éléments sérieux — et non pas en sollicitant une argumentation de circonstance — je n'ai cessé de tenter de faire prévaloir une politique de meilleur équilibre — si souvent invoquée — assurant la sauvegarde d'un département dont le potentiel économique a subi des atteintes plus graves en valeur relative que celui de ses voisins vers qui, contre les analyses syndicales elles-mêmes, on a orienté l'implantation.

En ne songeant à déplacer les implantations de la région parisienne que pour en doter les métropoles régionales, on recrée là, simplement et sûrement, et en les multipliant, les difficultés auxquelles il s'agissait de remédier au départ. Il conviendrait, en tout cas, d'agir autrement quand, objectivement, une région de faible densité, en dépression elle aussi, est en mesure, par ses besoins spécifiques d'accueillir de telles implantations.

Dès lors, j'aimerais savoir quel est l'état de ce projet et, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions face à des positions concordantes : celles des syndicats comme celles des élus locaux.

Un mot enfin concernant le téléphone.

J'évoquais, à l'instant, l'aspiration des départements ruraux à un aménagement mieux équilibré. Mais, pour le quotidien, ils revendiquent aussi des équipements qui rompent l'isolement des habitants, équipements dont l'absence ne peut qu'accélérer la désertification des campagnes.

C'est la spirale irréversible : moins d'habitants provoque la tentation de réduire la densité des services publics ; le départ ou l'insuffisance de ceux-ci dissuade ceux qui restent et qui, à leur tour, s'éloignent rejetés par le manque de moyens ou l'insécurité.

Je pense aux vieillards, aux handicapés prioritaires au plan humain. Je pense aussi aux paysans, aux artisans qui, parfois, constituent, par leur activité et leur volonté de la développer, l'unique chance économique du secteur.

Pourtant, il n'est guère de semaines que je ne perçoive l'écho des longs délais opposés aux uns et aux autres, aux échéances promises et souvent reculées pour les installations téléphoniques.

Certes, je ne mets pas en cause l'évidente bonne volonté des techniciens et des services locaux. A l'évidence, derrière les arguments qu'ils avancent avec pudeur, il y a le manque de moyens dont ils disposent. Pourtant, ne dit-on pas que votre département ministériel, pour sa branche « téléphone », a enregistré, en 1980, des résultats très positifs, que vous me confirmez sans doute ? Alors, y-a-t-il possibilité de remploi de ces excédents pour hâter la solution de nos difficultés et répondre dans nos campagnes, mieux que par des années de délais, aux exigences de la vie humaine et à celle de la vie économique, l'une et l'autre légitimement « interpellantes » aujourd'hui ?

En conclusion, c'est la réponse que vous donnerez, monsieur le ministre, aux questions posées, qui conditionnera mon vote. A l'heure de la télématique, des vertigineux progrès qu'elle laisse entrevoir, on doit constater que l'écart se creuse entre l'avancée des technologies et le retard avec lequel les moins récentes sont appelées à profiter à des zones qui, pourtant, voudraient avec elles créer les conditions d'un nouveau départ.

Sans assurance formelle sur ces points, je ne voterai pas votre budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur plusieurs travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne peux que me féliciter de la densité et de la diversité des interventions que nous venons d'entendre, succédant à celles, si pertinentes, de nos deux rapporteurs. Elles vont me permettre de préciser des points, de répondre à des questions, de lever des ambiguïtés.

J'aborderai successivement chacun des grands secteurs d'activité des P.T.T.

S'agissant de la poste, je suis reconnaissant aux rapporteurs notamment à M. Perrein, mais aussi à un certain nombre d'entre vous d'avoir souligné l'effort considérable qui sera consenti, pour la première fois, par rapport aux budgets antérieurs, en faveur de ce qui était un peu le parent pauvre du grand service public des P.T.T. De ce point de vue, je ne ferai que rappeler la prise en charge par le budget général de 1136 millions de francs pour réduire le déficit provoqué par les transports de presse, ainsi que l'effort considérable réalisé en matière d'investissements.

J'ai cité tout à l'heure les chiffres, notamment pour la construction, la rénovation des bureaux de poste, et les équipements. Je pense, en particulier, aux matériels et techniques modernes, pour lesquels nous assistons à un quasi-doublement des crédits. Le Gouvernement manifeste ainsi sa volonté de faire de la poste un lieu où nouvelles techniques et techniques traditionnelles se rencontreront pour le meilleur service des usagers. Je souhaite que la poste et les télécommunications avancent demain, du même pas, dans la voie du progrès.

Le secteur rural a été évoqué à plusieurs reprises, ce qui est normal puisque, mesdames et messieurs les sénateurs, vous représentez les communes de France. La poste, avec ses 18 000 bureaux ou annexes, constitue un réseau irremplaçable et parfois unique où peut s'effectuer la rencontre entre l'utilisateur et le service public. A ce propos, je suis résolu à porter une attention particulière à la qualité du service et à son amélioration.

Mon prédécesseur avait lancé une expérience appelée « polyvalence administrative », qui tendait à faire du bureau de poste, non seulement le lieu où s'échange le courrier et où se collecte l'épargne, mais aussi celui où les habitants des communes rurales peuvent se procurer un certain nombre de formulaires qu'il leur est impossible de trouver ailleurs, les autres administrations n'ayant pas ou plus de représentants.

Que l'on m'entende bien : j'ai l'intention de poursuivre et d'étendre, en concertation étroite avec les élus et les autres administrations, cette expérience de polyvalence administrative. Cela dit, il ne s'agit pas d'imposer, mais de faire en sorte que le bureau de poste, là où, parfois, l'école a disparu, devienne l'endroit où continuera à s'exercer le service public.

Nous porterons une attention toute particulière aux personnels. Actuellement, on parle beaucoup de la diminution du temps de travail. Bien que la mise en pratique de cette décision soit difficile, j'ai résolu de faire en sorte que ce soient des catégories modestes de personnels, à faible effectif — quelquefois, il n'y a qu'un seul agent — et travaillant encore quarante et une heures, voire quarante-deux heures ou plus par semaine, qui bénéficient les premières de la réduction du temps de travail à trente-neuf heures. Sinon le risque existerait d'augmenter les effectifs là où il y a déjà concentration de personnel, pour atteindre une diminution plus rapide du temps

de travail — ce que nous souhaitons, mais à condition de l'organiser dans le temps — tandis que, dans nos campagnes, des agents travailleraient encore plus de quarante heures.

Presque tous les intervenants ont appelé mon attention sur le cas particulier des receveurs-distributeurs. Que les élus de la Haute Assemblée sachent que cette catégorie d'agents m'est sympathique et que je me préoccupe particulièrement de sa condition.

J'espérais — je le dis très nettement — pouvoir vous faire part, lors des débats budgétaires, de l'engagement du Gouvernement d'élever ces personnels à la qualité de comptables publics, eu égard au montant des collectes qu'ils réalisent, à la diversité et à la polyvalence du rôle qu'ils remplissent, discrètement certes, mais d'une façon très efficace, ce qui est tout à l'honneur du service public. Ils n'obtiennent, pour le moment, qu'une satisfaction pécuniaire. Très honnêtement, j'estime que c'est insuffisant. Il ne faudrait pas que 1982 se passe sans qu'un engagement ne soit pris dans ce domaine.

Le problème des services financiers, donc de la caisse nationale d'épargne, dont le rôle est si important, et du service des chèques postaux, a également été évoqué. J'ai pris bonne note du souci généralement exprimé de voir augmenté le taux de la rémunération servie par le Trésor public.

Sachez que vos vœux vont dans le sens des efforts que nous manifestons pour assurer une correspondance, un parallélisme entre le légitime relèvement d'un point de l'intérêt servi aux déposants des caisses d'épargne et la rémunération qui permettra aux chèques postaux et à la caisse nationale d'épargne de faire face aux efforts de modernisation et de transformation dans lesquelles nous nous sommes engagés.

Dans ce domaine, une opération de rajeunissement est en train de porter ses fruits, bien que, comme il arrive souvent, ses manifestations ne soient pas toujours immédiatement perceptibles. Je n'en veux pour preuve que l'augmentation considérable, et à mon avis fort significative, du nombre de comptes de chèques postaux et de livrets de caisse nationale d'épargne ouverts depuis le mois de juillet.

Parfois, la caisse nationale d'épargne souffre de la comparaison avec sa sœur — je veux parler de « L'Ecureuil » — dont l'apparence est peut-être plus attrayante. L'intention du Gouvernement est que la caisse nationale d'épargne puisse « marcher au même pas » et servir les mêmes prestations.

A cet égard, je souscris totalement au souhait formulé par M. le rapporteur Perrein. Il convient que, lors de la mise en œuvre de la future loi sur la décentralisation, il soit permis qu'une partie à déterminer de la collecte réalisée par la caisse nationale d'épargne soit affectée à des investissements régionaux, décidés à l'échelon régional.

Il est normal, en effet, que l'activité des receveurs et les capacités d'épargne des habitants trouvent une contrepartie locale — je dirais presque une récompense — dans un engagement qui ne soit plus décidé seulement au plan national, mais, au moins dans une partie de son montant, au niveau régional.

Parlons, maintenant, du téléphone. Les interventions à cet égard ont été nombreuses. M. le sénateur Herment, notamment, a insisté sur le téléphone rural.

Il a été dit — et c'est vrai — que ces dernières années avaient été marquées par un redressement. Il était nécessaire. En effet, voilà dix ans, nous étions dans une situation qui frisait le ridicule. Un effort important a donc été accompli et nous entendons poursuivre le développement du réseau. Aujourd'hui, nous comptons environ 18 millions de lignes installées. Or, je le répète, notre objectif est d'atteindre les 24 millions de lignes en 1985.

Les délais de raccordement sont encore trop longs. Je suis élu d'un département de l'Ouest, mais je suis aussi originaire d'un département du Nord. Je connais donc bien ces régions défavorisées.

Certains de mes concitoyens m'écrivent : « A la télévision, vous menez une campagne pour développer la consommation téléphonique, intitulée : « Donnez un coup de fil », alors que nous, monsieur le ministre, nous attendons depuis un an, dix-huit mois, parfois deux ans le téléphone. »

Effectivement, cette situation est, à bien des égards, choquante. Cela dit, cette publicité a été décidée, programmée et financée — je le regrette, mais c'est la vérité — avant que je ne sois nommé à ce ministère. En outre, elle n'est valable que pour des régions comme la région parisienne où ne se pose aucun problème de délai de raccordement, alors que d'autres

régions, en particulier mon département, souffrent d'un retard dans ce domaine.

Mon ambition est d'équiper les régions défavorisées et, à l'intérieur de celles-ci, les zones isolées. Il faut bien comprendre que l'équipement téléphonique coûte maintenant plus cher parce que, comme en matière d'adduction d'eau, il nous faut aménager les écarts, les hameaux en particulier.

Je vais vous citer quelques chiffres. S'agissant des zones rurales, on comptait : en 1978, 548 000 installations ; en 1979, 578 000 ; en 1980, 608 000 ; en 1981, si nous prolongeons notre action, nous devrions avoir environ 630 000 installations. Vous voyez donc que, dans ce domaine, l'effort ne se relâche pas.

M. Herment m'a parlé du problème du raccordement téléphonique des entreprises. J'ai donné, à ce sujet, des instructions aux services qui rejoignent les préoccupations du Gouvernement en matière d'emploi.

Lorsqu'une entreprise crée ne serait-ce qu'un seul emploi — et souvent, elle en crée trois, quatre ou cinq — et que se pose à elle un problème de téléphone, j'essaie toujours de débloquer la situation. A cet égard, je crois que l'on peut reconnaître l'attention particulière que je porte aux lettres des députés ou des sénateurs, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, lorsqu'ils me saisissent de ce genre de problème. Je m'efforce toujours de leur donner une réponse circonstanciée.

Quat aux entreprises, elles doivent bénéficier d'une priorité absolue et je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, de me saisir de tous les cas de commerçants, d'artisans, de petits industriels ou d'entrepreneurs qui, voulant s'installer, développer leur entreprise ou changer de région, ne peuvent obtenir leur installation téléphonique ou du moins l'obtiennent dans des délais trop longs. J'ai, en effet, le souci d'en faire une priorité. Aucun obstacle ne doit s'élever lorsque la création ou le maintien d'emplois est à la clé.

On a évoqué le problème des personnes âgées et de leur sécurité. Le téléphone est, en effet, devenu aujourd'hui une nécessité pour les personnes âgées, qu'elles vivent en milieu rural ou en milieu urbain, quand elles se sentent isolées et assaillies parfois par la crainte ou l'inquiétude de la maladie.

J'ai demandé à mes services de mettre au point les techniques dites, de télé-alarme, qui permettront de relier les personnes âgées soit au poste de police, soit aux sapeurs-pompiers, sans qu'il soit même besoin de composer un numéro sur le cadran. J'espère, dans quelques semaines, être en mesure d'annoncer au Parlement et à l'opinion la mise en œuvre de mesures positives dans ce domaine car le sort des personnes âgées tout comme celui des handicapés retiennent en permanence mon attention. Ils ont droit d'être parmi les premiers bénéficiaires des progrès techniques en matière de communication.

M. Serge Boucheny et M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Certains d'entre vous ont abordé le problème de la tarification. La hausse de cinq centimes de la taxe de base qui vient d'intervenir est la première depuis deux ans et demi.

Le téléphone français, qui était naguère le plus coûteux d'Europe, est aujourd'hui moins cher que celui des grands pays voisins comme la République fédérale d'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Son coût avait diminué, en francs constants, de plus de 30 p. 100. Cet ajustement de cinq centimes était d'ailleurs prévu dans le budget pour 1981...

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Très juste !

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. ... et nous l'avons retardé le plus longtemps possible.

L'un d'entre vous a remarqué que le Gouvernement s'était engagé à ne pas augmenter les tarifs publics. C'est exact. Cet ajustement aurait pu avoir lieu dès juillet ou septembre ; et nous avons attendu décembre.

En outre, cette mesure a été partiellement compensée par l'avancée à dix-neuf heures trente au lieu de vingt heures de l'heure qui permet de bénéficier d'une réduction de 50 p. 100 des tarifs. De plus, on pourra désormais téléphoner à moitié prix le samedi après-midi, à partir de quatorze heures. Cette mesure est accompagnée par la réduction en fin de soirée, la nuit et durant le week-end, d'un tiers du prix des communications avec les pays de la Communauté européenne, conformément d'ailleurs aux recommandations de la Conférence européenne des postes et télécommunications.

Le problème de la facturation a été abordé. On a rappelé un événement douloureux ; une enquête est menée ; j'ai pu avoir un échange de vues avec le député de la circonscription où habitait l'intéressé : il semble hautement sinon totalement improbable que la cause de ce suicide soit la seule réception d'une facture effectivement anormale. Je regrette à ce propos qu'un maire n'ait peut-être pas suffisamment vérifié la réalité des faits avant de lancer une information qui, il faut le dire, porte préjudice à l'ensemble du service public. L'exercice des fonctions électives implique des responsabilités.

Nous ne disons pas qu'il ne se glisse pas des erreurs dans les facturations mais leur pourcentage est faible et, en tout cas, beaucoup moins important qu'on ne le prétend généralement.

Néanmoins, — et c'est un changement décisif de politique — notre objectif — qui ne pourra sans doute être atteint avant les années 1987-1988 — est d'offrir aux usagers qui le souhaiteraient, pour les communications coûteuses, notamment les communications interurbaines, la possibilité de recevoir des facturations détaillées.

Mais les centraux téléphoniques qui permettent l'établissement automatique de celles-ci sont encore rares aujourd'hui, et les autres supposent des transformations coûteuses ; d'importantes dépenses seront nécessaires pour y parvenir.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Il faut cependant y arriver.

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Oui, il faudra y arriver pour tous les « volontaires », en préservant cependant le nécessaire anonymat des correspondants.

Nous avons saisi la commission « informatique et libertés » afin que tous ceux qui le souhaitent puissent procéder à une vérification. L'opération est commencée. A la fin de 1982, un certain nombre de lignes, peut-être 200 000, pourront être équipées.

Pour conserver l'esprit de concertation, j'ai demandé aux services de faire en sorte que l'utilisateur soit présumé, sauf bien sûr s'il y a répétition, de bonne foi et non pas nécessairement de mauvaise foi.

Outre ce nouveau caractère des rapports entre administration et usagers, nous mettrons à leur disposition d'autres éléments leur permettant de contrôler leur consommation grâce à des compteurs individuels. Nous en avons commandé 300 000 pour l'année 1982.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Excellent !

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. C'est une voie difficile mais, de toutes façons, même si cela doit être coûteux, cela correspond à la nécessité d'une clarification et d'une sincérité des rapports entre le service public et l'utilisateur, et cela profitera à la fois à l'un et à l'autre. Nous avons comme point de mire d'une façon continue cette amélioration de la qualité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Vous avez raison !

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. A ce propos, on a parlé du prélèvement, davantage d'ailleurs que de cet effort remarquable que représente la première subvention du budget général pour réduire le déficit de la poste. Le prélèvement, lorsqu'on nous l'a demandé, est apparu comme normal et plusieurs d'entre vous ont souligné qu'il ne s'agissait pas là d'une mesure véritablement nouvelle ou hérétique. Le problème se pose aussi dans des pays voisins. Mais, comme vient de me le dire le président de la caisse nationale des télécommunications, cela n'a altéré en aucune façon la signature de la France sur le marché international, comme on semblait le redouter ici ou là.

Quant au caractère exceptionnel, la lettre très ferme du Premier ministre qui a été présentée lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale devrait effectivement lever toute ambiguïté.

Je le dis très nettement devant le Sénat, parce que l'un d'entre vous a établi un certain parallélisme entre l'évolution de l'équipement téléphonique et ce prélèvement, il n'y aura aucun ralentissement de l'investissement et de l'équipement

téléphonique. Les deux questions ne sont pas liées et je peux en dire de même pour le relèvement du tarif téléphonique.

A propos des personnels, j'aurais souhaité entendre les orateurs souligner davantage qu'ils ne l'ont fait l'effort nouveau entrepris.

J'ai écouté avec quelque amertume M. Ferrant déclarer que ce budget était moins bon que celui dont nous avons hérité et que nous exécutons en ce moment.

En matière d'effectifs, point si important pour la qualité du service, donc pour l'usager et pour les conditions de travail du personnel, le budget de 1981 ne prévoyait aucune augmentation. Je suis bien obligé de le constater et le Gouvernement, dans le « collectif », a créé 8 000 emplois auxquels se sont ajoutés 4 000 autres, par l'appel à l'activité des lauréats qui avaient été reçus à des concours depuis déjà plusieurs années et qui n'avaient pas été recrutés. Cela fait un total de 12 000 emplois nouveaux auxquels s'ajouteront les 6 000 prévus dans le budget pour 1982. Ainsi, en dix-huit mois, 18 000 postes nouveaux auront été créés.

Je ne demande pas que ce budget soit jugé satisfaisant. Je souhaite simplement qu'il soit reconnu pour ce qu'il est et, sur le plan de l'augmentation des effectifs, c'est effectivement un bon budget et même un très bon budget.

Cette politique de création d'emplois permettra, en outre, de donner une certaine mobilité au personnel.

Après leur période de formation, beaucoup de jeunes sont envoyés dans la région parisienne et ils aspirent légitimement à retourner au pays. Nous recevons ainsi des lettres en provenance d'employés originaires des départements d'outre-mer qui font preuve de désespoir. En effet, la proportion d'effectifs venant de ces départements est si forte et, par comparaison, la création sur place est si faible, que si, pour des métropolitains, la durée d'attente pour rejoindre leur région d'origine est de deux, trois ou quatre ans, et parfois un peu plus, elle atteint dix ans et parfois même quinze ans pour des habitants de la Guadeloupe, de la Martinique ou de la Réunion, ce qui pose un problème grave.

Je répondrai cependant à M. Dagonia que, cette année, nous avons fait un effort plus important en pourcentage pour les effectifs dans les départements d'outre-mer.

J'ai dit précédemment que l'augmentation du total des effectifs était de 3,8 p. 100. La proportion pour les départements d'outre-mer est de 10 p. 100.

Je vous accorde cependant, monsieur Dagonia, que cet effort est encore insuffisant pour répondre à des situations souvent douloureuses.

MM. Béranger et Ferrant, ainsi que plusieurs autres sénateurs, ont insisté, d'une part, sur le problème des indemnités et, d'autre part, sur celui de la hiérarchisation des emplois. Voilà deux domaines dans lesquels les progrès n'ont pas été aussi importants que je l'aurais souhaité, surtout si l'on considère que, comme M. Lefort l'a rappelé — c'est un fait presque unique dans la fonction publique — la proportion des agents de petites catégories et notamment de catégorie C est sans commune mesure avec ce qu'elle est dans les autres administrations.

De ce point de vue quantitatif, la politique a donc été bonne. Reste à résoudre le problème de ce qu'on appelle le « pyramidage ».

J'ai dit un mot tout à l'heure de la durée du travail. J'ajouterai que des discussions sont engagées ou vont s'engager à ce sujet, au sein de la fonction publique.

Déjà, au niveau des départements ou des régions, les chefs de service travaillent depuis des semaines sur le thème des 39 heures hebdomadaires pour le début de l'année 1982. La mise en œuvre de cette réduction du temps de travail est souvent difficile ; c'est pourquoi, pour les diminutions ultérieures — l'objectif est d'aboutir aux trente-cinq heures, mais seulement dans quelques années — j'ai l'intention d'élaborer une stratégie globale en veillant à ce que la qualité du service ne puisse en aucun cas être altérée.

M. Lefort m'a interrogé sur la situation des personnels qui avaient été sanctionnés pour des faits tenant à leurs activités syndicales. J'ai décidé que tous les dossiers seraient examinés, mais il y en a 16 000. J'ai annoncé l'autre jour qu'il y aurait une amnistie très large ; plusieurs centaines de personnes en ont déjà bénéficié. Cela sera long, mais il y aura réparation.

M. Serge Boucheny. Très bien.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. A propos du téléphone dans les T.O.M.-D.O.M., je conviens, monsieur Dagonia, que les retards sont considérables. Nous en avons hérité. J'ajouterai, pour être honnête, que la faute n'en incombe pas entièrement aux gouvernements précédents. En effet, comme dans certaines régions de métropole — par exemple, le Nord-Pas-de-Calais — le besoin d'avoir le téléphone a souvent été tardif ; il s'agit de catégories modestes, d'ouvriers, de retraités, qui, voilà quelques années, considéraient le téléphone comme un instrument superflu ou hors d'atteinte. Puis, brusquement, tout le monde veut le téléphone, parce qu'on s'aperçoit que c'est un instrument de communication indispensable.

C'est une des raisons — ce n'est pas la seule — du retard en matière d'équipement téléphonique.

Mais, pour les T.O.M.-D.O.M., un effort particulier est engagé. Je peux vous dire qu'il sera amplifié, pour répondre à cette demande galopante. Nous pensons qu'en 1983 le délai de raccordement, qui est aujourd'hui supérieur à vingt mois — il est identique dans d'autres régions françaises — sera ramené à moins de un an.

On a beaucoup parlé ce soir de la télématique, notamment M. Rausch, qui est l'un des très bons spécialistes de cette assemblée en la matière ; je dirai même qu'il se passionne pour cette technique nouvelle.

Quel budget pour la télématique ?

A ce sujet, je dois récuser un chiffre qui a été donné par M. Ferrant tout à l'heure : il a indiqué que les crédits alloués à la recherche en matière de télématique n'avaient augmenté que de 2 p. 100. Cette erreur — car il s'agit d'une erreur — est excusable dans la mesure où, effectivement, en ce qui concerne les fibres optiques il y a eu un transfert de chapitre à chapitre. En réalité, l'augmentation nominale d'une année sur l'autre est de 15 p. 100. Si cette différence de pourcentage était la cause de sa décision de ne pas voter le budget, je demande à M. Ferrant de tenir compte de ma réponse.

Il n'y aura pas de ralentissement en ce qui concerne la télématique. Pourquoi ? Parce que je pense que, comme le téléphone hier, si, aujourd'hui, la télématique n'est encore l'affaire que de quelques-uns, demain, elle deviendra l'affaire de tous.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Plutôt après-demain !

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Peut-être, monsieur le président, mais les choses vont vite.

On rappelait tout à l'heure la prophétie, qui ne s'est pas réalisée, qu'on a prêtée au président Guy Mollet. Moi, je me référerai à l'un de mes prédécesseurs au ministère des P.T.T., qui s'est illustré en parlant du téléphone comme d'un gadget. Les faits sont là pour démontrer que le téléphone est une nécessité et non un gadget.

Pour la télématique il en ira de même, et cette technique connaîtra une progression rapide.

Regardez : nous sommes à quelques jours de Noël. Il y a quelques semaines, devant des journalistes, je déclarais — sans avoir connaissance alors d'aucun chiffre — qu'il fallait s'attendre à ce que, pour Noël, le choix des parents et des enfants — ils ont tout de même leur mot à dire ! — se porterait, dans une proportion grandissante, sur les jouets où entre l'électronique. Eh bien, j'ai appris depuis que la proportion était de près d'un tiers, et cela bien que ces instruments soient coûteux. Ce qui est regrettable, c'est que, pour l'essentiel, ces objets sont fabriqués à l'étranger.

Les choix du Gouvernement et du ministère des P.T.T. sont, en cette matière, volontaristes et français. Vous le savez — un orateur l'a rappelé — 98 p. 100 des commandes des P.T.T. sont adressées à des entreprises françaises. On me taxera d'exclusivisme ! Ce serait vrai si, dans le même temps, les produits — câbles, centraux téléphoniques, vidéotex — issus de la recherche française et de l'industrie française, qu'elles soient publiques ou privées, ne se taillaient pas sur les marchés internationaux une part importante et parfois prédominante. Cela prouve que l'on peut très bien avoir la quasi-exclusivité des commandes nationales et, en même temps, des positions très performantes sur les marchés étrangers. Ce n'est pas contradictoire.

M. le sénateur Rausch m'a parlé du projet Mitel, projet vosgien.

Comme je l'ai dit l'autre jour à l'Assemblée nationale, je regrette que l'on n'ait pu trouver une solution française, que

le ministère des P. T. T. s'est efforcé de rechercher. J'ai reçu des grands responsables de l'industrie privée. Nous avons même suspendu la négociation avec Mitel pour trouver une solution acceptable qui serait française. Nous n'avons pas réussi. Mais nous ne désespérons pas qu'à l'occasion d'un transfert cette firme qui a le mérite de créer des emplois et de sous-traiter à une entreprise qui a connu beaucoup de difficultés, l'A. O. I. P., puisse un jour revenir dans la mouvance française.

Je vous réaffirme qu'en matière de télématique la recherche sera poursuivie, mais dans un esprit différent : plutôt que de développer une politique de « gadgétisation », une politique de l'objet individuel — dont on pourra discuter — nous préférons que l'industrie de la télématique s'adresse d'abord aux besoins collectifs, aux professionnels.

Le Président de la République a souhaité, par exemple, que l'on tienne le plus grand compte des problèmes de la presse écrite. En effet, nous ne voulons pas que celle-ci puisse être menacée dans son existence ni que ses sources de financement puissent être tarées par ces produits nouveaux, imposés plutôt que proposés ou distribués de façon anarchique.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien.

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. C'est pourquoi nous avons entamé avec les organisations représentatives de la presse des discussions, comme mandat nous en a été donné. C'est pourquoi, également, — et comme vous l'avez demandé, monsieur le rapporteur — nous établirons avec le Parlement un dialogue soit lors du débat sur la télématique, dont vous avez rappelé la nécessité, soit au sein d'un conseil, dont vous avez réclamé la création — j'ai dit que, par principe, j'y étais favorable — soit, pour l'instant, au sein de cette commission du suivi, qui comme je l'ai décidé, poursuivra ses travaux. Je l'ai, à cette fin, étoffée : il y avait quatre sénateurs, il y en aura désormais sept ; il y avait quatre députés, il y en aura sept ; c'est la preuve de l'attention particulière que je porte aux élus.

Cette commission sera notamment chargée de faire le bilan des expériences en matière de télématique, à partir, par exemple, de celle de Vélizy, pour voir comment on peut concilier le nécessaire développement de la recherche, de la technologie et de l'industrie.

Voilà une quinzaine de jours, j'inaugurais, à Conflans-Sainte-Honorine, une usine de fibres optiques, qui associait un groupe public, un groupe privé et, pour une part minoritaire, une entreprise américaine. Il faut savoir que nous sommes en ce domaine au moment de la relève, que cette « explosion » de la demande téléphonique dont je parlais tout à l'heure ne pourrait jamais être satisfaite — même si l'on utilisait toutes les ressources en cuivre mondialement répertoriées — sans la fibre de silice, qui peut supporter avec une parfaite qualité de son et d'images un nombre infiniment supérieur de pulsions ; en effet, demain le même réseau distribuera le son et l'image. Bien entendu, comme au début de toute expérience ou aventure technologique, le procédé est encore coûteux, mais c'est la solution d'avenir, et nous ne voulons pas que la France soit absente de ce marché.

C'est pourquoi, dans le contrat que nous avons signé, nous P. T. T., avec cette entreprise, nous lui assignons 50 p. 100 de la production française dans cinq ans, mais aussi 15 p. 100 du marché mondial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Excellent !

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Là encore, nous voulons concilier la nécessité de conserver le marché national. Constatons que, sur le marché de la vidéo, il n'y a pratiquement que des produits étrangers ; nous ne voulons pas qu'il en soit de même pour les matériels qu'utilisent les P. T. T. — on peut très bien concilier cette volonté sur le territoire national avec une présence active sur les marchés internationaux. Tels sont les choix que nous avons faits.

Cette politique ambitieuse nous éloigne peut-être du « facteur » dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire de l'aspect humain de la poste. L'un d'entre vous a dit que le facteur, lui aussi, était essentiel au service public. J'approuve tout à fait ce propos.

Il ne sera jamais possible de mesurer, en termes d'argent, la chaleur du contact quotidien entre un préposé et des personnes souvent âgées qui vivent leur isolement à la campagne, souvent avec douleur. Le facteur est parfois la seule personne qu'elles voient dans la journée. Jamais le téléphone, ou la télématique ne remplaceront, je vous l'accorde, ce contact humain

journalier. Le facteur ne devra pas rester à l'écart du grand mouvement de progrès dont le budget 1982 des P. T. T. porte la marque. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 47 et 48.

Article 47.

M. le président. « Services votés. — Crédits : 104 816 527 143 francs. »

J'indique dès à présent au Sénat que je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U. C. D. P., mais, comme il n'y a pas de vote d'ensemble, je voudrais savoir où s'applique cette demande de scrutin.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Ceccaldi-Pavard.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard. Ainsi que l'a indiqué notre collègue Ferrant, la principale opposition du groupe de l'U. C. D. P. réside dans le prélèvement effectué au profit du budget général. La demande de scrutin public que nous avons déposée porte donc sur les crédits de paiement de l'article 48, puisque c'est à cet endroit que figure le prélèvement.

M. François Collet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Collet, pour explication de vote.

M. François Collet. Monsieur le président, notre groupe avait l'intention de demander un scrutin public. Nous nous associons à celui qui émane du groupe de l'U. C. D. P., car nous voulons témoigner notre opposition au budget des P. T. T., comme tous les groupes de la majorité du Sénat.

Parmi les nombreuses raisons exposées par mes collègues de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I., au nom du groupe du rassemblement pour la République, je ne retiendrai que celles qui nous semblent essentielles. Le prélèvement de 3 200 millions de francs sur les excédents est une procédure inadmissible, même si l'octroi d'un crédit de 1 136 millions de francs par l'Etat pour compenser les frais d'acheminement de la presse en réduit l'importance. Ce prélèvement effectué sur les télécommunications et non sur les postes pèsera sur les investissements, les tarifs. Ou bien il faudra emprunter.

M. Pierre Gamboa. C'est vous qui avez porté préjudice !

M. François Collet. Les collectivités locales n'ont pas le droit de recouvrer pour un service déterminé plus que le coût de ce service. Ce dernier, en matière de télécommunications, présente, bien entendu, le coût du fonctionnement et de l'amortissement de l'investissement, ou de l'investissement lui-même, mais il ne doit pas traduire une fiscalité déguisée, un transfert de l'impôt sur l'usager du téléphone. Cette pratique est parfaitement condamnable.

Nous savons très bien, quant à nous, lorsque nous recouvrons la taxe de balayage, qu'elle doit représenter le coût de ce service et non un transfert vers le budget de fonctionnement de la commune.

M. le ministre nous a dit que les personnes âgées, les personnes de condition modeste avaient pris conscience tardivement de leurs besoins de téléphone. Cela est certain, mais il est vrai également qu'elles ont constaté que le téléphone devenait de moins en moins coûteux en même temps qu'elles en ressentaient le besoin. Or, c'est le moment que vous choisissez pour en augmenter le coût !

Rappelez-vous que, l'an dernier, toute la presse et tous les médias ont souligné que le moment était venu de réduire le prix de l'unité téléphonique. Pourtant, aujourd'hui, vous l'augmentez.

Je m'étonne d'ailleurs monsieur le ministre, que vous, qui appartenez à un Gouvernement tellement attaché aux symboles, n'ayez pas profité de ce que vous permettait la bonne gestion de vos prédécesseurs. Vous pouviez réduire le coût de l'unité téléphonique — c'était possible, vos comptes le prouvent — plutôt que de l'augmenter.

Pour de nombreuses raisons, dont celle que je viens d'exposer, la majorité du Sénat votera contre les crédits par un scrutin public.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Monsieur le sénateur, vous pouvez chercher des raisons — on peut toujours en trouver — pour émettre un vote négatif ! Je vous ai exposé — sans vous convaincre, je crois — les raisons infiniment plus nombreuses qui existaient pour approuver ce budget qui reste, que vous le vouliez ou non, un bon budget, mais je ne voudrais pas laisser passer un certain nombre d'assertions, notamment en ce qui concerne le tarif téléphonique.

S'agissant des personnes âgées, la taxe d'abonnement est restée la même, c'est-à-dire qu'elle a diminué en francs constants. Nous envisageons de la réduire en francs courants. La taxe de raccordement était passée de 500 à 400 francs et j'ai indiqué voilà quelques jours qu'elle aboutirait progressivement à une somme représentant les frais de dossiers, soit 150 francs. Voilà donc des mesures qui vont dans le sens que vous semblez souhaiter. C'est nous qui les prenons.

S'agissant de l'augmentation de cinq centimes du prix de l'unité téléphonique, elle était inscrite au budget de 1981 que vous avez voté en 1980. Nous ne faisons donc qu'exécuter les engagements de la majorité nationale d'alors ! D'autre part, si l'on examine les trois composantes de l'évolution du coût du téléphone que constituent le raccordement, l'abonnement et le tarif, l'augmentation n'est que de 6,6 p. 100 en francs courants. Or, vous savez que la dérive monétaire est de plus du double ! C'est donc bien à une diminution en francs réels du coût du téléphone que nous assistons. L'engagement a été pris que les P.T.T. poursuivraient cette politique et, en francs constants, d'année en année, nous pensons faire diminuer le prix réel du téléphone de 5 p. 100.

Je ne vous ai peut-être pas convaincus, mais c'est la réalité. Je souhaiterais que ce fût pour de bonnes raisons que vous repoussiez ce budget, mais je suis navré de constater qu'il n'y en a guère.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, mes chers collègues, en ma qualité de rapporteur de la commission des finances, je tiens à indiquer au Sénat qu'après un large débat — M. le président de la commission des finances, qui est à mes côtés, peut en témoigner — la commission des finances a adopté à l'unanimité ce budget.

Je manifeste mon étonnement qu'après les explications que nous a fournies le ministre nos collègues continuent à poser les mêmes questions sans se soucier des réponses que M. le ministre leur a apportées.

J'en appelle à la conscience du Sénat, car s'il ne suit pas l'avis de sa commission des finances, il prendra une lourde responsabilité en la désavouant. Son vote a été unanime. De nombreux commissaires étaient présents, les comptes rendus de la réunion de la commission des finances en font foi. Je souhaiterais que le Sénat respecte les traditions qui sont les siennes et qu'il suive l'avis de sa commission.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 47.

(Ces crédits sont adoptés.)

Article 48.

M. le président. « Mesures nouvelles. — I : Autorisations de programme : 27 700 000 000 francs. » (Adopté.)

« II : Crédits : 17 588 465 145 francs. »

Je vais mettre aux voix ces crédits, sur lesquels, je le rappelle, je suis saisi d'une demande de scrutin public.

M. Jean Béranger. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Béranger, pour explication de vote.

M. Jean Béranger. Mes chers collègues, j'interviens au nom du groupe de la gauche démocratique. Lorsque la formation des radicaux de gauche se trouvait dans l'opposition nationale, elle a, l'année dernière, voté le budget défendu par M. Segard, parce qu'il s'agissait d'un service public nécessaire à l'ensemble de la nation.

Pour ne pas s'opposer au fonctionnement d'un grand service public, pour ne pas priver de moyens la deuxième entreprise française — je l'ai rappelé dans mon propos tout à l'heure — les radicaux de gauche, aujourd'hui dans la majorité nationale, soutiennent votre budget, monsieur le ministre, parce qu'il crée des emplois — ce qui est essentiel à la nation aujourd'hui — développe l'investissement et est nécessaire au maintien de l'économie nationale. Et surtout parce que, repousser ce budget, c'est isoler dans les campagnes les personnes âgées. C'est moi qui ai parlé du facteur de ce grand service public.

Pour nous, c'est un principe important que de voter le budget d'un grand service national qui a toujours été, vis-à-vis de l'étranger, un service exemplaire, malgré les quelques critiques qu'on peut lui porter.

C'est la raison pour laquelle je me permets, monsieur le ministre, non seulement au nom de ma formation, mais au nom de l'ensemble du groupe de la gauche démocratique, de vous apporter l'assurance que nous allons voter votre budget.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Je vous en remercie.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je trouve assez insolite que l'on demande un vote pour des crédits qui ont déjà fait l'objet d'un avis conforme du Sénat à l'article 40 de la première partie du budget.

En effet, vous avez déjà accepté cette recette, mes chers collègues. Il me paraît donc étrange qu'à l'occasion du vote sur le budget des P.T.T. on revienne sur un vote déjà acquis.

Ce point a, je crois, échappé aux collègues de la majorité du Sénat, et j'attire leur attention sur le fait qu'en refusant maintenant ces crédits ils se désavoueraient singulièrement.

Je vous renvoie, mes chers collègues, au rapport de M. Blin et au compte rendu des débats du Sénat sur l'article 40 : les ressources brutes ont été adoptées, et ces ressources comprennent le versement de 3 200 millions de francs des P.T.T. au budget général. Il faudrait essayer d'être cohérent.

Je me devais, je crois, de faire ce rappel au règlement à l'occasion de l'article 40 de la première partie du budget.

M. le président. A la fin de la première partie de la loi de finances, qui concerne les recettes, le Sénat a voté un article d'équilibre, l'article 40.

A la fin de la discussion de la deuxième partie, le Sénat, ayant voté les dépenses, sera amené, par voie de coordination, à revenir sur cet article d'équilibre en fonction des votes intervenus.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au paragraphe I.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits figurant au paragraphe II.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 33 :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	298
Majorité absolue des suffrages exprimés.	150
Pour l'adoption	139
Contre	159

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

— 4 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés (n° 91, 1981-1982), dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 5 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 93, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Marc Bœuf et des membres du groupe socialiste une proposition de loi visant à instituer un permis pour les utilisateurs de détecteurs de métaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 94, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 5 décembre 1981, à dix heures, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale [n° 57 et 58 (1981-1982)].

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite) :

II. — **Secrétariat général de la défense nationale :**

M. Stéphane Bonduel, en remplacement de M. Christian Poncelet, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 26).

III. — **Conseil économique et social :**

M. Paul Jargot, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 27).

Budget annexe des Journaux officiels :

M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 37).

Education nationale :

I. Enseignement scolaire (article 87) :

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 11).

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 59, tome IV).

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Education physique et sportive, avis n° 59, tome IX).

III. — Enseignement universitaire (et article 87 bis) :

M. René Chazelle, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 12).

M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 59, tome VI).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 18 novembre 1981, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982 est fixé au mercredi 9 décembre 1981, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 5 décembre 1981, à zéro heure cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 25 novembre 1981

LOI DE FINANCES POUR 1982

Page 3122, 2^e colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 295 rectifié pour l'article 4 (4^e), 3^e ligne :

Au lieu de : « ... de gestion d'administration, soit qu'il possède... »,

Lire : « ... de gestion, d'administration et, soit qu'il possède... ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Michel Miroudot a été nommé rapporteur du projet de loi n° 90 (1981-1982), portant validation d'inscription d'étudiants en seconde année des unités pédagogiques d'architecture.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTROLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Jean Francou a été nommé rapporteur du projet de loi n° 91 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés.

Décision du Conseil constitutionnel (n° 81-961) en date du 3 décembre 1981.

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le Code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Arthur Paecht, demeurant à Mar-Vivo, 83500 La Seyne, enregistrée le 7 octobre 1981 à la préfecture du Var et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 27 septembre 1981 dans le département du Var pour la désignation d'un sénateur ;

Vu les observations en défense présentées par Mme Le Bellegou-Béguin, sénateur, enregistrées le 28 octobre 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Arthur Paecht, enregistrées comme ci-dessus le 6 novembre 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 10 novembre 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Sur le grief tiré de l'irrégularité de la composition du collège électoral sénatorial :

Considérant que, pour demander l'annulation de l'élection de Mme Le Bellegou-Béguin, M. Paecht soutient que le collège électoral sénatorial était irrégulièrement composé en ce qu'il ne comprenait pas les suppléants qui auraient dû être désignés par le conseil municipal de Sanary en application des articles L. 286 et L. 289 du code électoral ; que par là il entend contester la régularité du tableau des électeurs sénatoriaux établi et publié par arrêté préfectoral du 10 septembre 1981 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 292 du code électoral : « Des recours contre le tableau des électeurs sénatoriaux établi par le préfet peuvent être présentés par tout membre du collège électoral sénatorial du département. Ces recours sont présentés au tribunal administratif. La décision de celui-ci ne peut être contestée que devant le Conseil constitutionnel saisi

de l'élection... » ; qu'il résulte de ces dispositions que M. Paecht, membre du collège électoral sénatorial, avait la faculté d'invoquer devant le tribunal administratif le moyen tiré de l'irrégularité de la composition dudit collège ; que, faute d'avoir saisi le tribunal administratif, il n'est pas recevable à invoquer cette irrégularité pour la première fois devant le Conseil constitutionnel ;

Sur le grief tiré de l'ouverture tardive du scrutin :

Considérant que, s'il résulte de l'instruction que le scrutin a été ouvert à huit heures cinquante-cinq et non à huit trente comme le prescrit le décret du 7 août 1981, ce retard dû aux formalités de constitution des bureaux de sections de vote n'a pas été de nature à fausser le résultat du scrutin ;

Sur le grief tiré de l'apposition d'une affiche annonçant le désistement d'un candidat :

Considérant qu'il résulte de l'instruction qu'après le premier tour de scrutin, une affiche blanche a été apposée à proximité des lieux de vote par les élus d'un parti politique pour faire connaître le désistement du candidat de ce parti et inciter les électeurs au report des votes sur Mme Le Bellegou-Béguin ; que, d'une part, si l'article L. 48 du code électoral réserve l'impression sur papier blanc aux affiches des « actes émanés de l'autorité », l'affiche dont il s'agit était manuscrite ; que, d'autre part, aucune disposition du code électoral ne fait obligation au candidat qui se retire de faire connaître lui-même sa décision ; que, dès lors, M. Paecht n'est pas fondé à soutenir que l'apposition de l'affiche litigieuse a pu exercer une influence sur la sincérité du scrutin ;

Sur le grief tiré de l'atteinte au secret du vote :

Considérant que, si certains électeurs se sont abstenus d'utiliser les isolements, ces irrégularités qui n'ont fait l'objet d'aucune observation au procès-verbal et dont il n'est pas allégué qu'elles aient été commises sous l'effet de contraintes ou de pressions, n'ont pas été de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin ;

Sur le grief tiré de l'absence de contrôle de l'identité des électeurs :

Considérant qu'il ne résulte pas de l'instruction que la circonstance que des électeurs auraient été admis à voter sans que soit exigée d'eux la production d'un titre d'identité ait permis l'émission de votes frauduleux ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que M. Paecht n'est pas fondé à demander l'annulation de l'élection de Mme Le Bellegou-Béguin,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Arthur Paecht est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 décembre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1981
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Situation du personnel du centre de soins de l'école pour handicapés d'Eysines.

163. — 4 décembre 1981. — **M. Marc Bœuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le statut particulier du centre de soins annexé à l'école nationale pour handicapés moteurs d'Eysines en Gironde. Il lui demande, afin de parvenir à une situation cohérente, s'il peut être envisagé l'intégration des personnels de ce centre à l'éducation nationale.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Enseignants français exerçant à l'étranger : perspectives de carrière.

3251. — 4 décembre 1981. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les perspectives de carrière des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire et supérieur détachés auprès de son ministère et relevant de sa tutelle. Alors que la carrière des professeurs agrégés se déroulait antérieurement dans un cadre unique, le décret n° 78-219 du 3 mars 1978 a introduit la création d'une catégorie « hors classe », accessible à partir du 7^e échelon de la classe normale, sous certaines conditions d'emploi et débouchant en fin de carrière à l'échelle « lettre A ». Cette amélioration des perspectives de carrière n'a, en fait, bénéficié qu'aux professeurs agrégés employés par le ministère de l'éducation nationale et relevant de sa tutelle. Les dispositions contenues dans le décret précité ne sont pas applicables aux professeurs agrégés détachés auprès d'autres départements. Il appartient donc aux ministères concernés de créer des postes budgétaires correspondants, à l'instar du ministère de la défense, qui permettent aux enseignants agrégés relevant de ces administrations de bénéficier d'avantages financiers comparables à ceux auxquels ils auraient eu droit, s'ils dépendaient du ministère de l'éducation nationale. Il lui demande d'exposer quelles dispositions il est en mesure de prendre, notamment par voie réglementaire, qui soient de nature à mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les enseignants français agrégés exerçant à l'étranger, à l'heure où l'administration française doit jouer un rôle moteur en matière de réinsertion, et où son devoir est d'inciter, par son exemple, les entreprises du secteur privé à favoriser la carrière des personnels expatriés, afin que le départ à l'étranger cesse d'être un sacrifice de carrière.

Pas-de-Calais : délai d'installation du téléphone.

3252. — 4 décembre 1981. — **M. Raymond Dumont** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur les délais encore considérables imposés à de nombreux habitants du Pas-de-Calais qui demandent l'installation d'un poste téléphonique. Il lui demande de lui préciser les raisons de cette situation et quelles mesures il envisage pour réduire les délais de façon substantielle.

Disparité de condition entre la police et la gendarmerie.

3253. — 4 décembre 1981. — **M. Paul Girod** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la disparité de condition entre la police et la gendarmerie. Au cours du débat du 17 novembre à l'Assemblée nationale, le ministre d'Etat annonçait que des mesures avaient été prises « pour que désormais la police soit au service de la nation ». Au nombre de celles-ci figurait l'intégration des différentes indemnités dans le calcul de la retraite, mesure en soi équitable. Or, cette mesure n'a pas été étendue à la gendarmerie. Une telle discrimination est totalement injuste et laisse à penser que la gendarmerie n'est pas considérée comme étant au service de la nation. En conséquence, il

lui demande s'il ne convient pas, pour éviter de vives réactions au sein d'un corps extrêmement estimable, voire sa désaffection, d'envisager une concertation entre les deux ministères concernés, à savoir l'intérieur et la défense, afin qu'une même politique sociale soit pratiquée et une telle discrimination, suspicieuse au demeurant, bannie.

Unification des dispositions applicables en matière d'entente préalable.

3254. — 4 décembre 1981. — **M. Hubert Peyou** appelle l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur le nombre et la diversité des actes, fournitures ou séjours hospitaliers soumis à la formalité de l'entente préalable et sur la multiplicité des textes régissant cette matière. Les règles applicables selon la nature des prestations tant en ce qui concerne les délais de réponse impartis aux caisses d'assurance maladie que la signification du défaut de réponse de ces dernières sont hétérogènes et il en résulte de nombreuses confusions dans l'esprit des assurés sociaux et partant des différends avec les organismes sociaux. **M. Peyou** demande à madame le ministre de la solidarité nationale de faire étudier la possibilité d'unifier ou tout au moins de simplifier les dispositions en vigueur en ce domaine.

Chambres d'agriculture : modes d'élection.

3255. — 4 décembre 1981. — **M. Raymond Soucaret** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** s'il est exact que les élections à la Chambre d'agriculture auront lieu à la proportionnelle. Dans ce cas, seront-elles générales pour le département et à quelles conditions.

Milieu hospitalier : disparition du secteur privé.

3256. — 4 décembre 1981. — **M. Raymond Soucaret** demande à **M. le ministre de la santé** si les engagements du Président de la République pendant la campagne électorale seront tenus. Il lui rappelle en effet qu'en tant que candidat, dans une lettre adressée au président du syndicat national des cadres hospitaliers, il écrivait : « J'ai indiqué très clairement mon souhait de voir disparaître, pour l'avenir, les services privés de l'hôpital public avec maintien par extinction à ceux qui les détiennent actuellement, notamment à ceux qui ont choisi le plein temps après avoir exercé à titre privé et qui ont amené leur clientèle à l'hôpital ». En conséquence, il le prie de lui indiquer : 1° s'il y aura maintien des droits acquis pour ceux qui existent déjà ; 2° s'il y aura disparition rapide du secteur privé en milieu hospitalier ; 3° si les cliniques privées feront l'objet d'une nouvelle réglementation.

Traitement des boues par rayonnements ionisants : utilisation.

3257. — 4 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taïtinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie**, si les études menées sur le traitement des boues par rayonnements ionisants offrent des perspectives intéressantes pour la disparition des déchets encombrants. Permettent-ils d'envisager des solutions utilisables dans les centres urbains.

Relations franco-soviétiques.

3258. — 4 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taïtinger** demande à **M. le ministre des relations extérieures** quels sont les points d'accord et d'opposition qui existent actuellement entre le Gouvernement français et le Gouvernement soviétique.

Reconquête du marché intérieur : mise en place d'une cellule légère.

3259. — 4 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taïtinger** demande à **M. le Premier ministre** qui animera et dirigera la cellule légère mise en place pour préparer la reconquête du marché intérieur. Quel sera son rôle et son pouvoir d'initiatives.

Syndicats mixtes intercommunaux : bénéfice du F.C.T.V.A.

3260. — 4 décembre 1981. — **M. Henri Caillavet**, tout en soulignant l'importance jouée par le fonds de compensation de la T.V.A. et constatant que sont exclus du bénéfice de ce dernier les syndicats mixtes intercommunaux de voirie, demande à **M. le**

ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, de réviser la loi de finances pour 1977 n° 76-1232 du 29 décembre 1976 afin que ne soient pas différés, sinon arrêtés, des travaux d'intérêt général.

Associations éducatives : franchise postale.

3261. — 4 décembre 1981. — **M. Jean Bénard-Mousseaux** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les faits suivants : pendant longtemps, mais en vertu d'une simple tolérance, la correspondance scolaire et les échanges entre les écoles publiques et associations éducatives se sont effectués en franchise postale. Or, un retour à la lettre des textes a mis fin à cette tolérance et réintroduit la taxation des envois postaux, entraînant une surcharge importante pour les budgets de ces associations. Ainsi la section départementale de l'Indre de l'office central de la coopération à l'école a dépensé, pour 1980-1981, 4 268 francs au titre de ce seul chapitre. Il est regrettable que des associations, dont le but éducatif et culturel présente un grand intérêt pour les enfants, voient des ressources provenant essentiellement des cotisations et du travail des élèves soustraites à la réalisation d'activités aux vertus pédagogiques reconnues. En conséquence, il lui demande de bien vouloir remédier à cette situation, soit en assurant le rétablissement de cette tolérance, soit — et cette solution aurait le mérite d'être non plus précaire, mais définitive — en usant de son pouvoir d'impulsion afin que la franchise postale soit officiellement admise au profit des associations éducatives.

Convention entre organismes sociaux et profession dentaire.

3262. — 4 décembre 1981. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la nécessité de mettre en place une convention spécifique entre les organismes sociaux et la profession dentaire. Il lui indique qu'en l'absence d'une telle réglementation contractuelle fixant rigoureusement les modalités de remboursement de soins dentaires, les chirurgiens-dentistes se trouvent confrontés à un vide juridique qui nuit au bon fonctionnement de leur profession. Par ailleurs, il lui paraît souhaitable, dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle convention, d'examiner les possibilités de développer les actions de prévention afin de favoriser la conservation de l'organe dentaire. Il lui demande, d'une part, s'il entend prendre des dispositions particulières pour la mise en œuvre de cette convention tenant compte de la spécificité de l'exercice dentaire et, d'autre part, quelles mesures il compte prendre pour favoriser les actions de prévention.

Prolifération des ateliers d'imprimerie intégrés dans les services des collectivités locales : conséquences.

3263. — 4 décembre 1981. — **M. Paul Guillard** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur les conséquences particulièrement fâcheuses de la prolifération des ateliers d'imprimerie intégrés dans les services des collectivités locales et organismes publics. Compte tenu du mauvais rendement et des coûts plus élevés obtenus dans les ateliers en cause, ainsi que le met en évidence un récent rapport d'un haut magistrat de la Cour des comptes, une telle situation entraîne une augmentation injustifiable des dépenses publiques. En privant d'une partie importante du travail qui devrait normalement leur être confié les entreprises spécialisées, dotées d'un matériel performant et disposant de personnel qualifié, elle conduit à une diminution des recettes fiscales et sociales et constitue une menace sérieuse pour l'emploi dans ce secteur d'activité. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'inviter les administrations, collectivités et organismes concernés à mettre fin à leurs errements en ce domaine.

Part des salaires des dirigeants dans la masse salariale imposable au titre de la taxe professionnelle.

3264. — 4 décembre 1981. — **M. Michel Charasse** rappelle à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, qu'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises protestent contre l'inclusion, dans les bases de la taxe professionnelle, du cinquième de la masse salariale et estiment que ce système contrarie l'embauche et la création d'emplois. Pour lui permettre d'apprécier la portée réelle de cette affirmation, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître, le cas échéant après enquête par sondages auprès des directions départementales des services fiscaux, quelle est la part des salaires des dirigeants dans la masse salariale imposable au titre de la taxe professionnelle en ce qui concerne les entreprises de moins de dix salariés, de dix à trente salariés, de trente à cinquante salariés et de cinquante à cent salariés.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 4 décembre 1981.

SCRUTIN (N° 33)

Sur les crédits du budget annexe des postes et télécommunications figurant au paragraphe II de l'article 48 du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	298
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	150
Pour l'adoption	137
Contre	161

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

- | | | |
|--|---|---|
| MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beaudeau.
Charles Beaupetit.
Gilbert Beilin.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Georges Bonifay.
Edouard Bonnefous.
Serge Boucheny.
Raymond Bourguine.
Louis Brives.
Henri Caillaud.
Jean-Pierre Cantegrit.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Henri Collard.
Georges Constant.
Roland Courteau.
Charles de Cuttoli.
Georges Dagonia.
Etienne Dailly.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Jean Desmarests.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Hector Dubois.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Yves Durand
(Vendée).
Emile Dumeux. | Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Edgar Faure.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Paul Girod (Aisne).
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Robert Guillaume.
Jacques Habert.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Pierre Jembrun.
André Jouany.
Tony Larue.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Max Lejeune
(Somme).
Charles-Edmond
Lenglet.
Louis Longuequeue.
Roland du Luart.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy. | Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
André Morice.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Bernard Parmantier.
Jacques Pelletier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Bernard Schwint.
Abel Sempé.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Raymond Soucaret.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
René Touzet.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron. |
|--|---|---|

Ont voté contre :

- | | | |
|---|---|--|
| MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Philippe de
Bourgoing. | Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb. | Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
François Dubanchet.
Charles Durand
(Cher).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-
de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados). |
|---|---|--|

Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo
(Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de
La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.

Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano (Fran-
çais établis hors de
France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.

Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voiquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Jean-Pierre Fourcade à M. Jacques Descours Desacres.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	298
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	150
Pour l'adoption	139
Contre	159

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.